

SACR
DE LA
MESSE

1557
L

Res
93697
4





Aubry Vitet

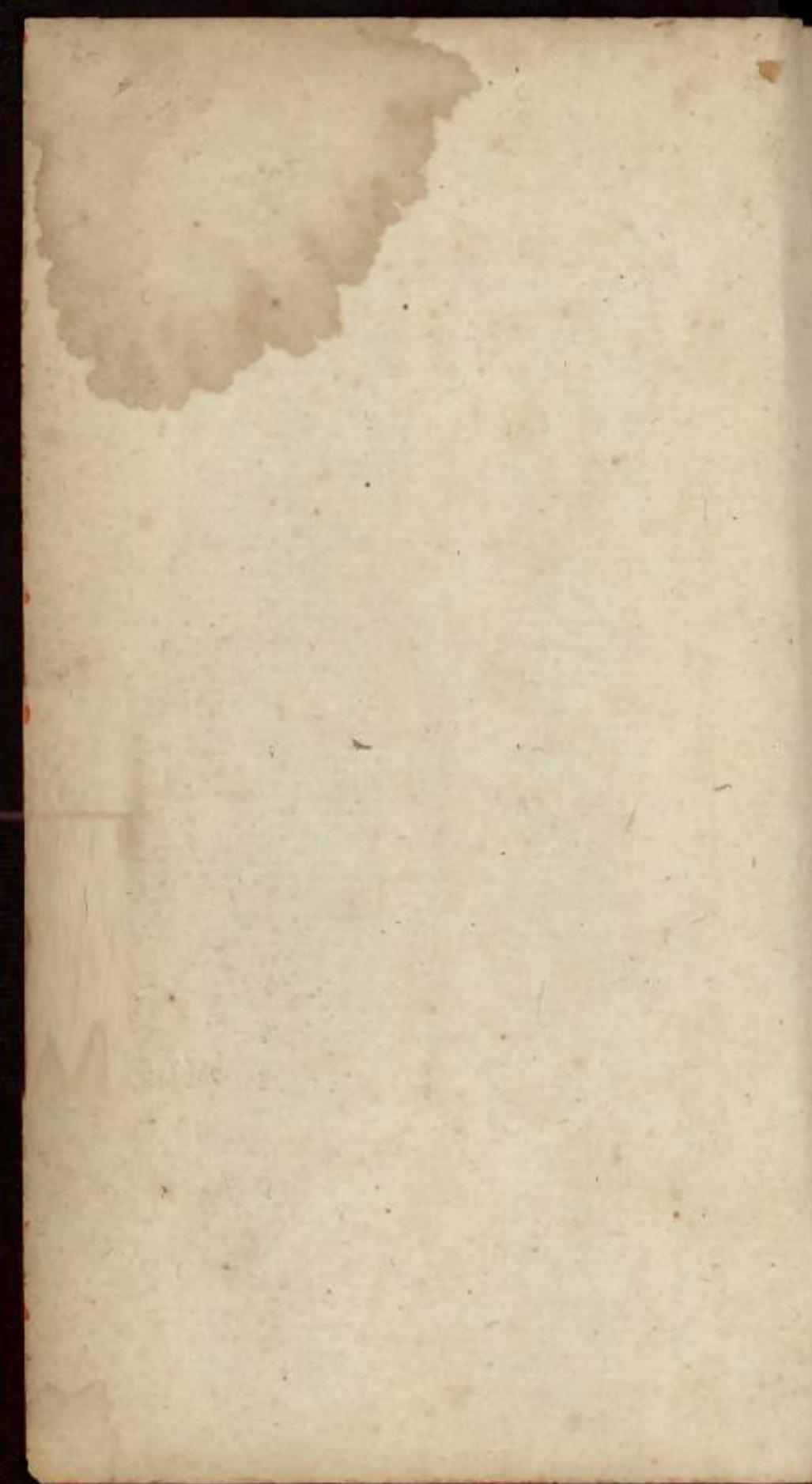
*Ex Libris
Aubry Vitet*

566

15

100

1.833



Res 93 697 - 4

TRAITE

D U

S. SACRIFICE

DE LA MESSE.

DEDIE

A Monseigneur le Duc de Noailles.

*Par Monsieur DUFUR DE PIBRAC
Prêtre, Licentié de Sorbonne, & de
l'Academie Royale d'Arles.*



A TOULOUSE ;

Chez JEAN BOUDE le jeune, Imprimeur du Roy,
des Estats de la Prov. de Languedec, de l'Uni-
versité de Toulouse, de la Cour, du Clergé,
& des Estats du Pais de Foix. 1687.

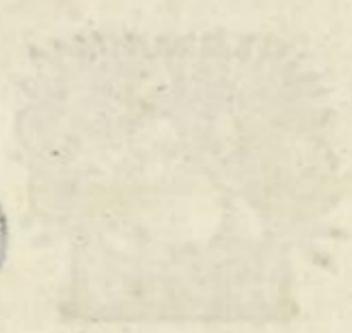
Avec Approbation & Privilège du Roy.

9003

TRAITÉ
DU
SACRIFIÈRE
DE LA MESSE.

DE D. V. E.

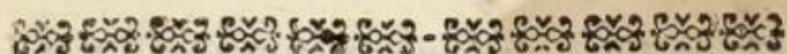
Par M. l'abbé de M...
Docteur en Théologie,
et de la Faculté de Théologie
de la même Université.



A T O U R O U S E

chez M. l'abbé de M...
à Paris, chez M. l'abbé de M...
chez M. l'abbé de M...
chez M. l'abbé de M...

chez M. l'abbé de M...



A TRES - HAUT

ET TRES - PUISSANT SEIGNEUR

MONSEIGNEUR

ANNE - JULES

DUC DE NOAILLES ,

Pair de France , Premier Capitaine des Gardes du Corps du Roy, Commandant en Chef pour S. M. en Languedoc , Capitaine General & Gouverneur des Provinces de Roussillon , Conflans , Cerdaigne , & des Ville & Citadelle de Perpignan , Lieutenant General de ses Armées &c.



ONSEIGNEUR ;

Ce n'est pas pour avoir lieu de faire V^{otre} Eloge , que je prens la liber-

té de Vous dedier cet Ouvrage. Peut-on ignorer toutes Vos grandes qualités ? Est-il quelqu'un qui n'admire l'ardeur que Vous avés fait paroître pour la Gloire du Roy en toutes sortes d'occasions, soit en signalant Vôtre courage dès Vôtre plus tendre jeunesse, soit en executant ses ordres, & sur tout cette pieté exemplaire, qui a toujours rendu Vôtre conduite si sage & si édifiante. La posterité, MONSEIGNEUR, Vous enviera l'avantage que Vous avés de servir un Roy que l'Eglise a toujours regardé comme son unique Protecteur, & qui après s'être rendu la terreur de l'Univers par tant de fameux exploits, a paru si zelé pour la gloire de Dieu. En effet, ce Grand Prince, après avoir remporté tant de Victoires éclatantes sur ses ennemis, ne s'est appliqué qu'à ramener au Sein de l'Eglise ceux de

ses Sujets , que l'Herésie & le Schisme en avoient séparés , animé d'un saint zèle pour étendre la véritable Religion ; Il a étouffé cette Hydre qui s'étoit élevée tant de fois pour la combattre , & que ses Predecesseurs , quelques puissans qu'ils fussent , n'avoient pû détruire. Les Siecles à venir admireront ce grand Ouvrage , & les soins extremes de Sa Majesté à donner un nombre infini de nouveaux Sujets à l'Eglise. Ils reconnoîtront en même temps , que pour executer cette entreprise avec prudence & avec fermeté dans la plus grande de ses Provinces , & où les Heretiques avoient le plus de force , Elle Vous y a confié toute son autorité.

Pour finir heureusement ce Chef d'œuvre , il falloit un homme comme Vous , MONSEIGNEUR , qui eût pour modele la pieté de son Sou-

verain , qui eût fait paroître depuis long temps une fidelité aussi inviolable que la Vôtre , une aussi grande vigilance pour son Prince , & qui joignit à ces Vertus la valeur d'un Heros Chrétien , toujous prêt à s'exposer pour la gloire de Dieu & pour les interests de son Maître. Le succès a justifié le juste choix que le Roy a fait de Vôtre Personne pour un si grand dessein , & a pleinement satisfait l'attente du Public.

Ces veritez , MONSEIGNEUR , ne surprendront pas la Posterité. Ce sont des biens hereditaires , que la nature & la grace qui les donnerent à Vos Peres , ont fait passer jusques à Vous depuis tant de Siecles. Vous avés eu depuis les plus anciens temps un grand nombre de personnes de Vôtre Illustre Maison , qui se sont distinguées par leur pieté , par leur valeur , & par leur attachement à

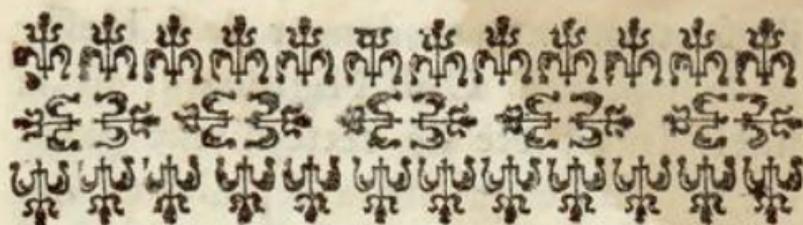
leur Prince. Mais ce n'est pas icy le lieu où je dois m'étendre autant que je le pourrois sur une si vaste matiere. Souffrés seulement que je Vous dise que c'est par justice & par reconnaissance des grands biens, dont une Province, qui m'a donné la naissance, Vous est redevable, que je Vous offre ce Traité de la Messe. On a jugé qu'il pourroit éclairer & affermir l'esprit des Nouveaux Catholiques. Mon dessein est de les instruire d'un des plus grands de nos Misteres, & de leur inspirer les sentimens de veneration dont ils doivent être penetrés pour cet auguste Sacrifice. Ce Livre, MONSEIGNEUR, Vous est particulierement dû, Vous n'êtes jamais present au Misteres de nos Autels, sans Vous oublier Vous-même, pour Vous unir à Iesus-Christ humilié & comme aneanti, & pour entrer dans son

état de Sacrifice & de Victime ,
persuadé que les Grands & les petits
y sont également obligez. Votre
exemple est une leçon vivante pour
les anciens & les nouveaux Fideles ,
& le respect que les uns & les au-
tres ont conçu pour Vous les engagera
sans doute à Vous imiter apres la
lecture de ce Livre. Je Vous deman-
de la grace d'être fortement persua-
dé que je suis avec un tres profond
respect ;

MONSEIGNEUR ,

Votre tres-humble & tres-
obeissant serviteur.

DUFAUR DE PIBRAC.



PREFACE.



L'est du devoir de ceux qui écrivent sur des matieres de Controverse, de proposer d'abord la Doctrine de l'Eglise ; Ce n'est pas sans sujet, que

l'Apôtre S. Paul l'appelle la Colonne & la Base de la Verité. *A*

La parole extérieure de l'Écriture est un couteau à deux tranchans, les uns s'en servent pour la mort, les autres s'en servent pour la vie ; & si l'Eglise, cette charitable Mere, n'a soin de conduire la main de ses enfans, lors même qu'ils s'en servent pour couper le pain de la verité, qui est la vie de leurs ames,

A 1. ad Timoth. 3.

P R E F A C E.

ils sont toujours en danger de se bleſſer & de ſe perdre. C'eſt l'Egliſe qui eſt la fidele Interprete de cette divine parole; C'eſt Elle qui eſt la deſpositaire des ſecrets de l'Epoux; C'eſt Elle enfin qui a droit de decider ſouverainement du vray ſens de l'Ecriture, comme ayant receu la plenitude de l'Eſprit qui luy enſeigne toute Verite. Les vrais Fideles la doivent donc conſulter, & ſe ſoumettre à ſes jugemens, comme à la regle infaillible de leurs penſées au ſujet de la Religion; L'Eſprit de l'homme eſt trop borné & trop obſcurci par les tenebres de l'ignorance, pour pouvoir par luy-même s'élever juſqu'à la connoiſſance de la Verite, cachée ſous le voile de nos Myſteres, & ſi celui, qui eſt la lumiere du monde, ne l'éclaire, il ira toujours d'erreur en erreur, & d'abîme en abîme, celui donc qui veut être inſtruit, doit approcher de la ſainte Montagne, où Jeſus - Chriſt eſt aſſis pour enſeigner les peuples; Il faut qu'il entre dans l'Egliſe, où il pourra entendre la voix de ceux dont il a dit, *celuy*

P R E F A C E.

qui vous écoute, m'écoute, celui qui vous meprise, me meprise; Et qu'il laisse enfin dissiper les fausses lumieres de son propre esprit, par les vives lumieres de l'Esprit de Dieu, qui conduit son Eglise, qui l'éclaire, & qui accomplit en sa faveur la verité de la promesse qu'il luy a faite par son prophete; Vous n'aurez plus le Soleil pour vous éclairer pendant le jour, & la clarté de la Lune, ne luira plus sur vous; Mais le Seigneur deviendra luy-même votre lumiere éternelle, & V^ôtre Dieu sera votre gloire. B

C'est pourquoy, suivant le sentiment des personnes sages & éclairées, qui ont reconnu l'utilité de cet Ouvrage, j'ay crû que je devois mettre au commencement de ce Traité, ce que le Concile de Trente nous apprend sur l'institution de cet Auguste Sacrifice. J'avouë qu'un sujet d'une aussi grande consequence, demandoit plus d'érudi-

B Non erit tibi amplius Sol ad lucendum per diem, nec splendor Lunæ illuminabit te, sed erit tibi Dominus lucem sempiternam, & Deus tuus in gloriam tuam. *Isai. c. 60.*

PREFACE.

tion & plus d'éloquence que je n'ay. Mais je répons avec S. Jérôme à ceux qui liront mes reflexions , avec un esprit de critique , plutôt que de charité , que *chacun offre dans la maison du Seigneur ce qu'il peut , les uns y donnent de l'or , de l'argent & des pierres precieuses; Les autres y presentent de la pourpre & de l'écarlate ; Pour moy je m'estimeray encore trop heureux de pouvoir offrir des choses de moindre prix* C ; D'ailleurs le Fils de Dieu s'étant servi des Esprits les plus foibles , pour instruire & pour confondre les faux Sages du monde ; Je ne crains pas de donner au Public les recherches , que j'avois faites seulement pour moyen particulier , & que mes Amis zelez pour l'intérêt & pour la gloire de la Religion , m'ont inspiré de mettre au jour.

C In templo Dei offert unusquisque quod potest. Alij aurum & argentum & lapides pretiosos , alij byssum & Purpuram , & coccum offerunt & Hiacinthum. Nobiscum benè agetur , si obtulerimus pelles & caprarum pilos. *Hieron. præfat. in lib. Reg.*

CHAPITRE



CHAPITRE PREMIER

DE LA SESSION XXII. DU
*S. Concile de Trente, touchant
l'institution du S. Sacrifice
de la Messe.*

PARCEQUE sous l'ancien Testa-
ment, selon le temoignage de
l'Apôtre S. Paul, *A*, il n'y avoit
rien de parfait, ni d'accompli, à
cause de la foiblesse & de l'impuissance
du Sacerdoce Levitique, il a falu, Dieu
le Pere des Misericordes l'ordonnant
ainsi, qu'il se soit levé un autre Prêtre
selon l'ordre de Melchisedech, sçavoir
Nôtre Seigneur JESUS - CHRIST,
lequel peut rendre accomplis, & condui-
re à une parfaite justice, tous ceux
qui devoient être sanctifiés. Or, quoy-
que nôtre Seigneur Dieu, *B*, deût une

A Hebr. 7.

B Hebr. 7.

fois s'offrir luy-même à Dieu son Pere en mourant sur l'Autel de la Croix , pour y operer la Redemption Eternelle ; Neanmoins , parce que son Sacerdoce ne devoit pas être éteint par sa mort , pour laisser à l'Eglise , sa chere Epouse , un Sacrifice visible , tel que la nature des hommes le requeroit , par lequel ce Sacrifice sanglant , qui devoit s'accomplir une fois en la Croix , fut representé , la memoire en fut conservée jusqu'à la fin des siecles , & la vertu si salutaire en fut appliquée pour la remission des pechez que nous commettons tous les jours, *C* ; Dans la derniere Cene la nuit même qu'il fut , se declarant Prêtre établi pour l'Eternité selon l'ordre de Melchisedech , Il offrit à Dieu le Pere , son corps & son sang , sous les especes du pain & du vin , & sous les Symboles des mêmes choses , les donna à prendre à ses Apôtres , qu'il établissoit lors Prêtres du Nouveau Testament , & par ces paroles, *D Faites cecy en memoire de moy* , leur ordonna

à eux & à leurs Successeurs dans le Sacerdoce de les offrir , ainsi que l'Eglise Catholique l'a toujours entendu & enseigné ; Car aprez avoir celebré l'ancienne Pâque , que l'assemblée des enfans d'Israël immoloit en memoire de la sortie d'Egypte, *E* , il établit la Pâque nouvelle , se laissant luy-même pour être immolé par les Prêtres au nom de l'Eglise , sous des signes visibles , en memoire de son passage de ce monde à son Pere , lors qu'il nous racheta par l'effusion de son sang , nous arracha de la puissance des tenebres, *F* , & nous transféra dans son Royaume. C'est cette offrande pure , qui ne pût être souillée par l'indignité , ni par la malice de ceux qui l'offrent , que le Seigneur a predit par Malachie, *G* , devoir être en tout lieu offerte toute pure à son nom qui devoit être grande parmi les Nations ; C'est la même que l'Apôtre S. Paul écrivant aux Corinthiens , a marquée assez clairement quand il a dit , *H* que ceux qui sont souillez par la partici-

E Exod. 13. *F*. Coloss. 1. *G* Malach. 1.

H 1. Cor. 10.

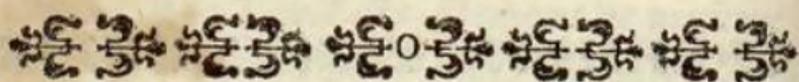
*pation de la Table des Demons ne peuvent
être participans de la table du Seigneur ;
Entendant en l'un & en l'autre lieu ,
l'Autel par le nom de Table ; C'est El-
le enfin qui au temps de la nature &
de la Loy , étoit figurée & représentée
par diverses sortes de Sacrifices , com-
me renfermant tous les biens , qui
n'étoient que signifiez par les autres ,
dont Elle étoit la perfection & l'accom-
plissement.*



APPROBATION
De Monseigneur l'Archevêque de
Toulouse.

Nous avons lû & examiné un Livre intitulé *Traité du Saint Sacrifice de la Messe*, composé par Monsieur l'Abbé Dufaur de Pibrac, & nous n'y avons rien trouvé qui soit contraire à la Foy Catholique, Apostolique & Romaine, nous croyons qu'il peut être tres-propre à instruire & édifier ceux qui ont renoncé aux erreurs de Calvin, & sont rentrés heureusement dans le sein de l'Eglise. Donné à Toulouse dans nôtre Palais Archiepiscopal le sixième Aoust mil six cent quatre-vingt-six.

JOSEPH Archevêque
de Toulouse.



A P P R O B A T I O N
De Monseigneur l'Archevêque
d'Auch.

I'Ay lû le *Traité du Sacrifice de la Messe*, composé par Mr. l'Abbé Dufaur de Pibrac, je l'ay trouvé conforme à la doctrine de l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine, & tres-utile pour l'instruction tant de ceux qui ont receû depuis peu les lumieres de la Foy, que des malheureux qui n'ont pas encore profité de la même grace. *Donné à Maferes le vingt sixième Aoust 1686.*

SVZE Evêque de Tarbe
nommé Archevêque d'Auch.

A P P R O B A T I O N.

De Monseigneur l'Evêque de Beziers.

Nous avons lû & examiné tres
exactement le Traité du Sacrifi.

ce de la Sainte Messe, composé par
Mr. l'Abbé Dufaur de Pibrac, nous
l'avons trouvé tres ortodoxe, remply
d'Onction & de doctrine, nous esti-
mons qu'il sera tres-utile aux An-
ciens Catholiques, pour augmenter
la veneration qu'ils doivent avoir de
ce mystere, & aux nouveaux Ca-
tholiques pour les confirmer de plus
en plus dans la vraye créance. Donnè
à Nismes pendât la tenuë des Estats
le deuxiëme Decembre mil six cent
quatre-vingt-six.

ARMAND Jean de Biscarras
Evêque de Beziers.

A P P R O B A T I O N.

De Monseigneur l'Evêque de Lombez.

I'Ay lû avec une entiere satisfac-
tion le *Traité du Saint Sacrifice de*
la Messe, composé par Mr. l'Abbé

Dufaur de Pibrac , & n'y ay rien
trouvé qui ne soit orthodoxe & conformé
à la tres-pure doctrine de l'Eglise
Catholique, Apostolique & Romaine,
ainsi je le juge tres-digne d'être
donné au public, comme pouvant
contribuer beaucoup à la conversiõ
des esprits opiniatres qui sont encore
aveuglés par l'Herésie de Calvin, &
à confirmer dans la Foy ceux à qui
Dieu a déjà fait la grace d'en rece-
voir les lumieres. Fait à Lombez ce
29. d'Octobre 1686.

COSME Evêque de Lombez.

A P P R O B A T I O N.

*De Monseigneur l'Evêque de Saint
Papoul.*

Nous avons lû & examiné avec
beaucoup d'application le livre
intitulé le traité du sacrifice de la Messe,

composé par Mr. l'Abbé Dufaur de Pi-
brac, nous n'y avons rien trouvé qui
ne soit conforme à la Doctrine de
l'Eglise Catholique, Apostolique &
Romaine, nous croyons que cét ou-
vrage sera tres-utile pour les nou-
veaux convertis, & qu'il augmente-
ra le zele & la devotion des Anciens
Catholiques. Donné à St. Papoul
le 7. Janvier 1687.

*FRANCOIS Evêque
de S. Papoul.*

APPROBATION.

*De Monsieur l'Abbé Flechier nommé
Evêque de Lavaur.*

I'Ay lû avec plaisir le *Traité du St.
Sacrifice de la Messe*, composé par
Monsieur l'Abbé Dufaur de Pibrac,
à cause de la Matière qu'il traite fort
dignement, il y a du sçavoir, de la

sageſſe & de la netteté dans tout cét
ouvrage, & j'ay impatience de le
voir imprimé. Fait à Lavour ce 28.
Septembre 1686.

*l'Abbé Flechier nommé
Evêque de Lavour.*

A P P R O B A T I O N.

*De Mr. le Curé de Saint Eustache, &
de Mr. Varet Vicaire de ladite Paroiſſe*

CE Traité du Sacrifice de la
Meſſe, composé par Monsieur
l'Abbé Dufaur de Pibrac, ne con-
tient rien que de tres-orthodoxe, &
fera tres-utile pour affermir les An-
ciens & les nouveaux Catholiques
dans leur Foy, il n'y a rien auſſi de
contraire aux bonnes mœurs en foy
dequoy nous avons ſigné cette ap-
probation. A Paris ce 25. Mars 1686

*Mr. LAMETH Docteur de la Maison
de Navarre & Curé de S. Eustache,
Mr. VARET Docteur de Sorbonne
& Vicaire de S. Eustache.*

A P P R O B A T I O N .

*De Messieurs les Abbés de Bevron Con-
seiller & Aumônier du Roy, & de
Verthamont Docteurs de Sorbonne.*

Nous avons lû le *Traité du Saint
Sacrifice de la Messe*, composé
par Monsieur l'Abbé Dufaur de Pi-
brac, & nous n'y avons rien trouvé
qui ne soit conforme à la Doctrine
de l'Eglise Catholique, & comme
la croyance de l'Eglise *sur le Saint
Sacrifice de la Messe*, y est appuyé de
raisons fort solides & d'autorités ti-
rées de l'écriture, & des Peres nous
croyons que la lecture n'en peut être
que tres-utile aux personnes qui se-
ront encore engagées dans l'erreur,
pour leur faire connoître la verité,
& qu'elle affermira aussi ceux qui
sont rentrés dans l'Eglise, & leur ô-
tera tous les doutes qui leur pour-

roit rester sur cette matiere. Fait à
Versailles ce 29. Mars 1686.

BEVVRON & de VERTHAMONT.

A P P R O B A T I O N.

*De Mr. l'Abbé d'Anglurre de Bour-
lemont, Docteur de Sorbonne.*

CE Livre est si beau & si solide
qu'il ne peut manquer d'être
fort utile à tous ceux qui le liront,
& sur tout aux nouveaux convertis
pour les rapprocher des Autels dont
l'Herésie les avoit mal-heureusemēt
separés, c'est le témoignage que je
suis obligé d'en rendre, & que je n'y
ay rien trouvé que de conforme à la
Foy Catholique, Apostolique & Ro-
maine. Donné à Paris le 8. de May
l'année 1686.

*F. d'Anglurre de Bourlemont Abbé de
la Crete, & nommé à l'Abbaye de S.
Florent.*

Approbatton

A P P R O B A T I O N.

De Monsieur l'Abbé de Nesmond Docteur de Sorbonne.

J'Ay lû ce present *Traité du Saint Sacrifice de la Messe*, composé par Monsieur l'Abbé Dufaur de Pibrac, je n'y ay rien trouvé qui ne soit tres-conforme à la Doctrine Catholique & aux bonnes mœurs. Fait à Paris le 8, Mars 1686.

DE NESMOND.

A P P R O B A T I O N.

De Monsieur de Sillery Docteur de Sorbonne.

T'Av lû avec beaucoup d'édification *Traité du Saint Sacrifice de*, & je crois qu'il sera tres-utile aux nouveaux convertis. Paris ce 14. Mars 1686.

F. Brulart de Sillery.



EXTRAIT DU PRIVILEGE DU ROY.

PAR Lettres Patentes du Roy
données à Paris le 3. jour d'A-
vril 1687. signées par le Roy en son
Conseil, CHAPONNEL, & scellées
du Grand Sceau de cire jaune, il
est permis au Sr. Dufaur de Pibrac
Prêtre Licentié de Sorbonne, de
faire imprimer un Livre intitulé,
Traité du S. Sacrifice de la Messe,
par tel Libraire ou Imprimeur en
tel volume, marge & caractere, &
autant de fois que bon luy semblera

pendant le temps de six années consécutives, à commencer du jour que ledit Livre sera achevé d'imprimer, & iceluy vendre & distribuer par tout ce Royaume, avec deffenses à tous Libraires, Imprimeurs & autres d'imprimer & faire imprimer, vendre & distribuer ledit Livre sous quelque pretexte que ce soit, même d'impression étrangere ou autrement, sans le consentement dudit Sr. Dufaur de Pibrac, ou de ceux qui auront droit de luy, sur peine de confiscation des exemplaires contrefaits, amendes arbitraires, depens dommages & interests. Veut Sa Majesté qu'il en soit mis deux exemplaires en sa Bibliothèque publique, un autre en son Cabinet de Livres du Château du Louvre, & un en celle de Monseigneur le Chancelier de France, avant que de l'exposer en vente, à la charge aussi que

l'impression en sera faite dans le Royaume & non ailleurs , & que ledit Livre sera imprimé sur beau & bon papier & de belle impression , suivant le Reglement fait pour la Librairie & Imprimerie au mois de Juin 1678. en la Cour & Parlement de Paris le 9. Juillet suivant, à peine de nullité des Presentes , ainsi qu'il est porté par lescdites Lettres de Privilege. Et ledit sieur Dufaur de Pi-brac a cedé son droit de Privilege à JEAN BOUDE le jeune Imprimeur & Marchand Libraire, suivant l'accord fait entre eux.

Registré sur le Livre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris le dixième jour de May 1687. suivant l'Arrest du Parlement du 8. Avril 1653. celui du Conseil Privé du Roy du 27. Fevrier 1665. & l'Edit de Sa Majesté donné à Versailles au mois d'Août 1686. Ledit Enregistrement fait à la charge que le debit dudit Livre se fera par un Imprimeur ou Libraire, au desir des Status, Reglemens & Edit de Sa Majesté.

J. B. COIGNARD Syndic.

CHAPITRE



CHAPITRE I.

*LES HOMMES DOIVENT
rendre à Dieu un culte interieur
& exterieur , qui consiste
dans le Sacrifice.*



L semble que la nature & la raison de concert avec la Grace , instruisent l'homme de ce devoir indispensable ; qui l'oblige de rendre à Dieu ses hommages par le Sacrifice. La connoissance que le pecheur a de ses défauts & de ses imperfections luy

A

aprend qu'il doit reconnoître un Maître absolu & parfait dont l'autorité serve de regle à sa conduite. La raison nous dit encore que ce Maître, qui peut nous imposer des loix, est au dessus de la nature, & que nous ne pouvons luy rendre le culte que nous luy devons, comme une marque de nôtre dépendance, si nous ne luy faisons un Sacrifice volontaire des choses même qui sont sensibles, c'est pour celà qu'il n'y a point de Religion sans Sacrifice, & que les hommes se sont fait un devoir de marquer toujous par l'immolation des victimes, qu'ils n'avoient rien en leur possession, dont ils ne fussent redevables à la souveraine Majesté, & à la bonté infinie de Dieu.

En effet peut-on reconnoître un Dieu, comme le Createur de toutes choses, le Principe & le soutien

de nôtre vie, peut-on estre persuadé qu'il est le Maître des puissances de la Terre, que c'est de sa seule bonté que nous devons esperer nôtre bonheur éternel, & ne se pas dévouër entierement à son service par un culte religieux.

Ce n'est point par la seule connoissance du peché & de nos défauts, que nous apprenons ce devoir qui oblige l'homme de reconnoître par le Sacrifice un maître souverain, dont les loix reglent sa conduite. Le desir d'être heureux si naturel à tous les hommes, nous instruit de cette importante verité, sçachant que nôtre origine nous donnoit un juste raport avec celuy qui en est l'auteur, qu'il forma le premier homme à son image, nous cherchons par tous les moyens possibles cette premiere ressemblance avec nôtre Createur; afin que

par cette conformité, nous puissions recouvrer trois privileges, que l'innocence nous donnoit, & que le peché nous a fait perdre.

1. L'homme desire naturellement de vivre, & de vivre sans craindre de mourir. 2. L'homme desire naturellement de connoître la verité, & de l'a connoître sans crainte de tomber dans l'erreur & dans l'illusion. 3. Il est naturel à l'homme de chercher le repos, & un repos qui soit exempt de trouble & d'inquietude. Par le premier de ces avantages, l'homme veut être immortel, pour avoir part à l'Eternité, attribuée à la premiere des Personnes que nous reconnoissons en Dieu. Par le second de ces privileges, il veut être uni à la verité, qui est comme le caractère de la seconde de ces trois personnes qui sont l'objet de nôtre culte, & pour cal-

mer tous ses desirs, il veut donner à sa volonté un repos, qui ne peut avoir pour principe que l'Esprit S. qui est la troisième des Personnes que nous adorons, ce qui a fait dire à S. Augustin ^A, que la faute du premier homme nous a éloignés de l'Eternité du Pere Celeste, de la verité de son Fils, & de l'amour du S. Esprit.

L'homme qui ne peut être heureux que par son rétablissement dans ces trois privileges, a toujours cherché de se réunir à Dieu, qui en est la source & le principe. En effet où pourroit-il les trouver? en luy-même? Son état naturel luy apprend qu'il doit voir la dés-union des parties qui le composent, & que tous les momens

A Exulavimus ab incommutabili gaudio, hoc est, à Patris æternitate, Filij veritate, & Spiritus Sancti charitate. *Augus. lib. 4. de Trinit. c. 1.*

de sa vie le conduisent au tombeau; La foiblesse de son esprit ou les fausses lumieres qui luisent parmi ces tenebres, le font tomber dans des abîmes d'erreur & de mensonge, & les differens desirs dont il est agité, le jettent dans une inquietude continuelle. Que s'il veut chercher ce bonheur dans la jouissance des Creatures, elles n'ont que de faux attraits pour le surprendre, & le changement qui fait succeder les unes à la destruction des autres, l'avertit que son état ne peut être permanent, & qu'il doit subir la Loy, qui a rendu les hommes mortels.

Eloigné qu'il est de goûter le calme, qu'il veut trouver dans la jouissance des Creatures, il est dans une perpetuelle agitation, qui par une longue épreuve, luy fait voir qu'elles sont toutes trop foibles &

trop bornées pour pouvoir le satisfaire. L'homme qui connoit l'étendue de son cœur & de ses desirs , peut-il ne pas voir que le même qui est l'auteur de son origine , est seul capable de le rendre heureux , & ne trouvant rien icy bas qui l'assure de son repos , il se voit comme la colombe qui parut apres le Deluge , obligé de rentrer dans l'Arche , & de se réunir à son centre , qui est la divinité dont le péché l'avoit éloignée.

C'est à quoy le Sacrifice conduit heureusement les hommes. 1. Parce qu'en les réunissant & les reconciliant avec Dieu , il leur donne cette paix , qu'ils ne sçauroient trouver dans la jouissance des Creatures. 2. Parce que plus l'homme s'humilie sous la main toute-puissante de Dieu par le Sacrifice , qui n'est autre chose qu'un aveu de la souve-

raineté du Createur , & de la dependance des Creatures , plus il s'avance dans la connoissance de la Verité. 3. Parce qu'en détruisant dans l'homme les passions qui luy donnoient la mort , il le fait vivre de la vie de Dieu même.

Il n'est donc pas possible que l'homme ignore cét engagement où il est d'offrir à Dieu des Sacrifices , il faut necessairement qu'il avouë , que c'est le premier & le plus grand de ses devoirs. Car comment pourroit-il ne pas reconnoître ces regles immuables , que la verité éternelle a gravées dans nôtre esprit , comme nous l'aprenons de S. Augustin ^B , qui nous dit que ces regles parlent toujours pour nous instruire de ce que nous devons rendre à Dieu , & de l'ordre qu'il faut garder , pour

^B Lib. 2. de Liber, Arbitr. c. 20.

vivre avec le prochain. Ce sont comme autant de flambeaux dont la lumiere brille toujours, pour régler nôtre conduite, les mouvemens de nôtre esprit, du cœur & de la volonté. La premiere de ces regles nous dit, qu'il faut adorer Dieu par un culte religieux, & par un hommage qu'on ne peut rendre aux Creatures, quelque élevées qu'elles soient, & ce culte est distingué parmi les Grecs & les Latins de la déferance qu'on peut rendre aux Anges, ou dans le siecle aux hommes, dont nous honorons le rang & la dignité.

Dieu nous a voulu marquer ce devoir par le premier precepte de sa Loy, qui nous ordonne d'adorer un Dieu, en nous sacrifiant nous même. Car pourquoy nous commande t-il de l'aimer de tout nôtre cœur, de toute nôtre ame, de tou-

tes nos forces , si ce n'est pour nous marquer , qu'il veut que nous luy gardions une fidelité inviolable , & que nous ne nous éloignons jamais de luy , en servant des Dieux étrangers. C'est pour celà qu'il a rendu l'homme un Temple , où il veut être honoré par l'Offrande du Sacrifice. C'est ce qui l'oblige aussi de consacrer par sa presence ce Temple , dont nôtre cœur est l'Autel , où quelque fois le Fils de Dieu veut faire la fonction de Prêtre , lorsqu'il faut appaiser son Pere irrité par nos offenses. Nous luy offrons des victimes sanglantes ; si pour défendre la verité nous donnons même nôtre sang , & le feu de l'amour divin qui nous embrase, est un encens , dont l'odeur luy est agreable. C'est dans ce Temple , qu'il a choisi que nous luy rendons un culte interieur & invisible , qui

consiste dans un profond aneantissement de nous même , & dans l'aveu que nous faisons de la souveraineté & de nôtre dépendance : mais parce que l'homme n'est pas un pur esprit comme les Anges, & qu'il est composé de deux substances, dont l'une est spirituelle & invisible , l'autre corporelle & sensible , nous sommes obligez à un double culte , & outre ce Sacrifice interieur , Dieu demande encore de nous un culte extérieur & sensible , qui consiste à luy consacrer nos biens & nos personnes , & ce culte que nous luy rendons au dehors , doit être une suite nécessaire , & un témoignage certain du Sacrifice interieur de nôtre ame : car il faut que ces deux Sacrifices ayent la même liaison qui est entre l'ame & le corps ; nôtre corps sans nôtre ame est un cadavre qui fait horreur , & le

culte extérieur sans le Sacrifice de l'ame, est une horrible hypocrisie. Nôtre ame seule sans le corps n'est plus un homme, & le culte intérieur sans le Sacrifice extérieur & sensible, n'est plus la Religion des hommes mortels & sensibles comme nous, mais la Religion des Anges, & des bien-heureux dans le Ciel.

C'est ce qui a fait dire à S. Thomas^c, que l'obligation d'offrir à Dieu des Sacrifices, soit intérieurement, soit extérieurement, étoit de droit naturel, intérieurement, parce qu'il est naturel à l'homme de reconnoître une divinité, extérieurement, parce que l'homme doit naturellement reconnoître cette même divinité de la manière, qui est la plus propre & la plus convena-

c 2. 2. q. 85. a. 1.

ble à la nature humaine. Il est naturel à l'homme de reconnoître qu'il a des défauts, il faudroit bien être aveugle pour n'en être pas convaincu, il est aussi naturel à l'homme de désirer sa perfection, & de la chercher dans l'union & dans la société d'un être en qui il l'a puisse trouver: c'est cet être que tous les hommes ont cherché, & qu'ils ont appelé un Dieu, & tout nôtre bonheur consiste dans la perfection que nous recevons par nôtre union avec ce souverain de tous les êtres qui est nôtre principe & nôtre dernière fin. *Ideo beati quia illo fine perfecti*, dit Saint Augustin, *lib. 10. de civit. Dei c. 3.* Est-il donc rien de plus naturel à l'homme que de se soumettre à celui qui par sa puissance infinie l'a créé, & qui le conserve, de luy témoigner sa dépendance de la manière, qui est la plus propre & la

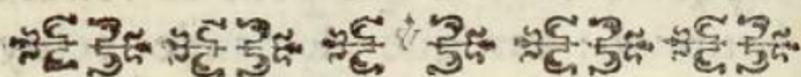
plus convenable à sa nature ; & puisque l'homme est sensible & corporel en partie ; n'est-il pas obligé de droit naturel d'offrir à Dieu ce double Sacrifice.

Et lorsque l'homme par ses pechés est devenu l'objet de la colere de son Dieu , l'interest de son salut l'oblige de recourir à la bonté de cet être souverain qu'il a offensé , & d'employer pour desarmer sa colere tous les moyens qui peuvent attirer son amour ; ces moyens se reduisent à l'anneantissement de soy-même , dans lequel le pecheur entre par le Sacrifice, où son cœur a tant de part.

Je diray même que Dieu nous obligeant par le premier de ses commandemens à luy rendre un Culte, qui luy est propre par le Sacrifice interieur & exterieur , il a voulu apprendre à l'homme , comment il se devoit aimer , puis qu'il luy fait

connoître par cette Loy son centre & sa dernière fin, à laquelle il doit rapporter tout ce qui peut le rendre heureux : car que demande celui qui s'aime, qu'une parfaite félicité ? & peut-on l'a trouver ailleurs que dans nôtre dernière fin qui est Dieu ? L'homme étant instruit par le premier précepte à s'aimer légitimement, Dieu l'obligeant par le second à l'amour de son prochain, ne l'engage qu'à luy apprendre comment il doit aimer son Dieu. L'amour est le véritable culte que chacun de nous luy doit rendre. C'est l'esprit de la pure Religion & d'une piété sincère, & tous les hommages que nous devons rendre à ce Maître souverain, se réduisent au Sacrifice, qui est défini par S. Augustin, une action qui se fait pour nous unir à Dieu par une sainte liaison, & qui est rapportée à ce bien infini dont

la jouissance peut nous rendre heureux.



CHAPITRE II.

DIEU A OBLIGE' LES Hommes dans le temps de la Loy de Nature & de la Loy écrite de luy offrir des Sacrifices, pour satisfaire au Culte qu'ils luy devoient.

QUOY QUE le peché ait obscurci les lumieres que l'homme avoit reçeüs dans l'état d'innocence, il ne perdit pas néanmoins la connoissance qu'il avoit de ce devoir indispensable, qu'il contracte en venant au monde, & qui l'oblige pour satisfaire aux Loix de la Religion, aussi bien qu'à celles de la nature, d'offrir à Dieu des Sacrifices. Les deux

Enfans du premier homme étoient sans doute persuadez de ce juste devoir. Leurs offrandes en rendent témoignage ; que si l'offrande de Caïn ne fut pas agreable au Seigneur ; C'est parce qu'il ne l'a faisoit pas dans la disposition du cœur qu'il demandoit de luy. Abel son frere qui offrit en Sacrifice ce qu'il avoit de meilleur dans son troupeau, fut infiniment plus heureux ; Car l'Ecriture Sainte nous enseigne que Dieu le regarda favorablement & les presents qu'il luy faisoit.

Le Patriarche Noë se crut aussi obligé d'offrir un Sacrifice au Tout-Puissant apres sa sortie de l'Arche. Ce Sacrifice fut une entiere satisfaction, qui étoit deuë à la Justice du Tres-Haut ; Il le receut, nous dit l'Ecriture, comme une odeur qui luy fut tres agreable, & pour marquer à ce Patriarche, qu'il étoit

content de luy, il luy dit qu'il ne puniroit plus les hommes par une malediction pareille à celle qu'il avoit veüe, & pour luy ôter tout sujet de crainte, le Seigneur le benit & ses Enfans.

Dieu voulant éprouver la fidelité d'Abraham luy commanda de luy offrir son Fils en Sacrifice; Et quoy que ce pere aymât tendrement ce Fils qui étoit l'unique objet de ses esperances, il se mit neanmoins en devoir de le sacrifier, il le conduisit sur la montagne; Isaac y porta luy même le bois destiné à l'holocauste, dont il devoit être la Victime, & ce Patriarche étoit sur le point d'en faire l'immolation, si Dieu qui étant satisfait de sa fidelité pour ses ordres, n'en eut arrêté le cours. Abraham au lieu de son Fils, que le Seigneur luy avoit rendu, se crut obligé de luy offrir en Sacrifice un

Belier qu'il aperçeut engagé dans les épines. *A*

Jacob ne fut pas moins religieux qu'Abraham, pour rendre au Seigneur ses hommages par le Sacrifice, Dieu luy ordonna, dit l'Ecriture, d'aller à Bethel, d'y demeurer, & d'y dresser un Autel au Tout-Puissant qui luy avoit apparu, lors qu'il fuyoit Esaü son frere. *B* Le Patriarche observa religieusement cét ordre; Il dressa un Monument de pierre au même lieu, où Dieu luy avoit parlé; Il y offrit du vin, il y répandit de l'huile, & il appella ce lieu Bethel.

Peut on dire que cette pieté que Jacob fit paroître en observant exactement ce precepte, luy fut entièrement inutile, & qu'il le soit à l'homme de rendre à son Createur le cul-

A Gen. 22.

B Gen. 35.

te qu'il nous demande. On ne peut donc mettre en doute que Dieu n'ait obligé ceux qui vivoient dans la Loy de Nature, de luy offrir des Sacrifices, que l'Offrande de ces Victimes ne fut utile & profitable à ceux qui les presentoient; Que si de la Loy de Nature, nous passons à la Loy écrite, Nous verrons que Dieu ordonna encore aux hommes de sacrifier & de luy presenter des Victimes.

Moïse & Aaron avant que d'avoir receu la Loy, parlant au Roy des Egyptiens de la part du Seigneur, luy declarerent l'ordre qu'il leur avoit donné, de luy offrir des Sacrifices. *Voicy, luy dirent-ils, ce que le Dieu d'Israël ordonne, Laissez aller mon peuple; afin qu'il me sacrifie dans le desert;* Et voulant luy marquer encore de quelle utilité leur seroit ce Sacrifice qu'ils devoient of-

frir à Dieu ; ils ajoûterent ; *Le Dieu des Hebreux nous a commandé de marcher pendant trois jours dans le Desert , pour sacrifier au Seigneur nôtre Dieu , de peur que nous ne soyons frapés par la peste , ou par l'épée.* ^c

Le seul livre du Levitique expose cette verité dans tout son jour. Ces differens Sacrifices qui étoient prescrits par la Loy & leurs effets, nous prouvent que la Religion des Juifs s'entretenoit par ces Sacrifices.

Mais parce que tous ces Sacrifices étoient seulement des figures de ce divin Sacrifice , où Jesus - Christ devoit souffrir comme une victime à son Pere , l'avenement du Fils de Dieu sur la Terre les fit tous cesser , au lieu que la premiere alliance n'avoit qu'un Sanctuaire terrestre, & un Tabernacle formé de la main

c Exode 5.

des hommes, où l'on offroit des dons & des Sacrifices; qui ne pouvoient purifier la conscience de ceux qui rendoient à Dieu ce culte, parce qu'ils ne consistoient qu'en des viandes, en des breuvages, en diverses ablutions; en des ceremonies charnelles, qui n'avoient été imposées, que jusqu'au temps que cette Loy seroit corrigée par une nouvelle; Jesus Christ le Pontife est entré, comme dit S. Paul, Une fois dans le Sanctuaire, par un Tabernacle plus grand & plus excellent, qui n'a point été fait par la main des hommes; ^D C'est à dire qui n'a point été formé par la voye ordinaire; Et ce divin Sauveur sçachant que son Pere rejettoit les Hosties, les Oblations, & les Holocaustes qu'il avoit veus sur les Autels, il s'est offert

^D Ad Hebr. 9.

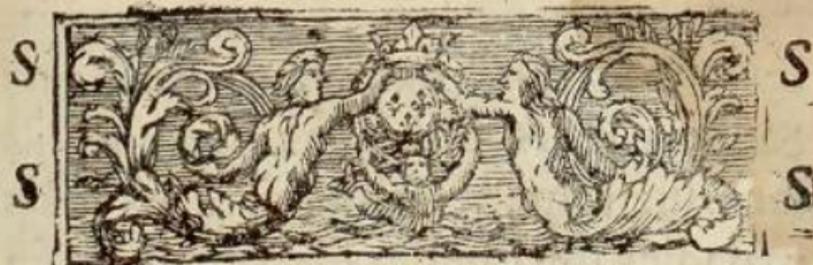
luy même à son Pere pour faire sa volonté ; Et il veut que pour nous sanctifier , cette Offrande qu'il a faite de son corps se renouvelle tous les jours.

Si tous ces anciens Sacrifices n'ont été par rapport au nôtre , que des ombres & des figures qui prece-
doient la Verité , comme nous l'apprenons de l'Apôtre S. Paul ; si quoy qu'ils fussent beaucoup inférieurs au sacrifice que nous offrons aujourd'huy , ils plaisoient néanmoins au Seigneur , puisque pour recompenser la fidelité d'Abraham , & son zèle dans le sacrifice , il multiplia sa posterité , il luy promit la possession d'une Terre abondante , & s'assura les Juifs dans le tems des Holocaustes , par une marque sensible qu'il en recevoit les Victimes ; Ce même Dieu que nous adorons , reçoit sans doute plus agreablement

le sacrifice de nos Autels , parce que les choses sont toujourns beaucoup plus nobles que les signes qui les representent , & que la fin est préférable aux moyens qui y conduisent.



CHAPITRE



CHAPITRE III.

LE SACRIFICE DE LA *Messe prouvé par l'Ecriture Sainte.*

SI dans la Loy de nature & dans la Loy écrite on a offert à Dieu des Sacrifices; si ceux qui les offroient étoient assez heureux pour attirer sa Misericorde par ce Culte extérieur; peut on refuser à la Loy de grace un avantage si glorieux? si les enfans de la Synagogue, cette mere esclave, ont trouvé des moyens assurés pour se rendre Dieu favorable, les Enfans de l'Eglise, cette mere libre & l'E

pouffe sacrée de Jesus Christ, seront-ils sans secours dans leurs malheurs & dans leurs foibleffes ? seront-ils sans un remede salutaire dans leurs maladies spirituelles ? seront-ils enfin privés des voyes qui conduisent au salut ? où seroit donc cette perfection de la Loy de Jesus Christ, & sa preference sur la Loy qui l'a precedée ?

De pretendre que le seul Bâtême fuffise pour produire cét effet admirable ; C'est ce qu'on ne doit point croire, & qu'on ne sçauroit justifier, puis que cette seconde naissance que nous donne ce Sacrement, ne nous confirme pas si fort dans la Vie spirituelle, que nous ne l'a perdions quelque fois malheureusement par nos pechés. Nous aurions sans doute manqué des moyens propres pour nous conserver cette Vie, si apres qu'elle est rétablie par le Sacrement de Penitence; elle n'étoit encore for-

réfifiée par le Sacrifice , où le Fils de Dieu s'offre à son Pere comme Victime , & où il se donne à nous comme la nourriture de nos Ames.

On sçait assez que pendant les deux premieres Loix, on n'offroit pas seulement à Dieu des Sacrifices; Mais qu'il y avoit aussi des Pontifes, & des Prêtres qui devoient par leur employ presenter au Seigneur les offrandes que le peuple luy faisoit. Les Ministres de la Loy de nature s'acquittoient de la dignité du Sacerdoce, en offrant le Sacrifice par un ordre secret du Tres-Haut, & par un mouvement qu'ils recevoient de son Esprit; Mais les Prêtres de la Loy écrite étoient choisis pour se presenter à l'Autel.

Je pourrois faire voir encore que tous ces endroits differens , où les Enfans d'Israël faisoient leurs Sacrifices , & où ils voyoient souvent re-

poser l'Arche d'Alliance, auparavant que le Temple eût été bâti, étoient comme autant de figures de nos Eglises & de nos Autels, où nous offrons au Tout-Puissant le Sacrifice de nôtre Loy ; Mais je m'arrête seulement à prouver nôtre Sacrifice par l'autorité du S. Esprit, qui a parlé par les Prophetes pour en établir la Verité.

Le Roy David étoit sans doute pénétré de la grandeur de ce Sacrifice, il en prévoyoit l'établissement, lors que parlant sous la figure de Jesus-Christ, il disoit au Pere Eternel. *A Vous me delivrez des soulèvements de ce peuple, & vous m'établirez comme chef des Nations : le peuple que je ne connoissois point m'a*

A Eripies me de contradictionibus populi, constitues me in caput gentium : populus quem non cognovi servivit mihi, in auditu auris obedivit mihi. Psal. 17.

servi, & il m'a obei ausstôt qu'il a
entendu parler de moy. L'Esprit S.
luy faisoit voir que toutes les na-
tions devoient s'unir à Jesus Christ
leur Chef à l'Autel par le Sacrifice.
C'est là qu'il exerce ce Sacerdoce
éternel selon l'ordre de Melchise-
dech, & c'est là que se forme de
tous les Fideles le corps mystique
de Jesus Christ. *B*

Le Prophete Isaïe a prédit que
dans la Loy nouvelle, il devoit y
avoir des Autels, sur lesquels les
Gentils qui auroient embrassé la Foy
de Jesus-Christ, devoient adorer le
Seigneur, & luy rendre leurs hom-
mages parmi ces Nations converties,
il nomme les Egyptiens. *Il y aura
en ce temps, disoit ce Prophete, un
Autel du Seigneur, & cét Autel sci-
tué aux extremitéz du pais, servira*

B Psal. 109.

de monument éternel à la gloire du Seigneur des Armées, Ils imploreront son secours dans l'accablement où ils se verront, & il leur enverra un Sauveur & un défenseur qui les délivrera. Le Seigneur sera connu de l'Égypte, les Égyptiens le connoîtront, ils l'honoreront avec des hosties & des oblations, ils luy feront des vœux & ils auront soin de les accomplir. ^c

Ce qui a fait dire à S. Jérôme dans son commentaire sur ce passage ; Les Juifs peuvent nous opposer que la Loy a ordonné d'élever un Autel dans le lieu seulement que le Seig-

^c In die illa erit Altare Domini in medio terra Ægypti, & Titulus Domini juxta terminum ejus: & erit in signum & in testimonium Domino exercituum in terra Ægypti. Clamabunt enim ad Dominum à facie tribulantis, & mittet eis Salvatorem & propugnatorem qui liberet eos: & cognoscetur Dominus ab Ægypto, & cognoscent Ægypti Dominum in die illa, & colent eum in hostiis & in muneribus: & vota vovebunt Domino & solvent. Isai. 19.

neur avoit choisi, & qu'elle ne permet qu'aux Prêtres de la race de Levi d'offrir à Dieu des Sacrifices ; Mais le Prophete nous apprend que Dieu est connu des Egyptiens, qu'ils luy offrent des Victimes & des presens, & qu'ils ne manquent pas d'accomplir les vœux dont ils luy ont fait hommage ; Si les Egyptiens ont un Sacerdoce, il faut qu'ils aient changé de Loy : puisque, comme dit l'Apôtre, il faut nécessairement, que la Loy ne soit plus la même ; lorsque le Sacerdoce change.

Ce Prophete peut il avoir preveu qu'il devoit y avoir des Autels parmi les Gentils, & qu'ils honoreroient le Seigneur avec des Hosties & des Oblations, sans que le S. Esprit luy ait fait connoître le divin Sacrifice de la Messe ? y en a-t'il quelqu'autre que les Gentils aient offert au Seigneur, depuis qu'ils ont embrassé la Loy nouvelle ?

Le Prophete Jeremie n'eut pas moins de prevoyance de ce culte religieux, que les Chrétiens devoient rendre à Dieu, en luy offrant leur Sacrifice. *D Si quelqu'un, disoit ce Prophete, peut changer l'ordre que j'ay établi entre le jour & la nuit, & faire que l'un & l'autre cessent d'être en leur temps; L'alliance que j'ay faite avec David mon servitenr pourra changer aussi; De sorte qu'on ne voye le Fils assis sur le Trône du Pere; & que les Prêtres & les Levites cessent d'exercer leur ministere, de même qu'on ne peut compter les Etoiles du Ciel, ni les grains de sable de la mer; Je rendray aussi nombreuse la posterité*

D Si irritum potest fieri pactum meum cum die, & pactum meum cum nocte, ut non sit dies & nox in tempore suo, & pactum meum irritum esse poterit cum David seruo meo, ut non sit ex eo filius qui regnet in Throno ejus, & Levitæ & Sacerdotes ministri mei. Sicuti numerari non possunt stellæ Cœli, & metiri arena maris: sic multiplicabo semen David servi mei, & Levitas Ministros meos.
Jerem. 33.

d'Abraham & les Levites mes Ministres.

Comme ce Fils de David, que le Prophete a preveu devoir regner, & être élevé sur le Trône de son Pere, n'est autre que Jesus-Christ; On ne peut aussi entendre par les Prêtres & les Levites, dont il parle, que les Ministres de la Loy nouvelle, dont la principale fonction est d'offrir au Tres Haut le Sacrifice de la Messe. Il a comparé le grand nombre de ces Prêtres qu'on devoit voir dans la Loy de Grace, & celuy des fideles, aux grains de sable de la mer.

Le Prophete Daniel qui nous a fourni des raisons si convaincantes contre les incredules, qui refusent de reconnoître la verité de la Religion Chrétienne, nous fait voir le Sacrifice de nos Autels qui en doit être inseparable, & il nous découvre cette verité, lors qu'il parle d'An-

tiochus, de tous les troubles qu'il devoit causer aux Juifs par la prophanation du Temple, & par toutes ses impietés qui feroient cesser le culte & le Sacrifice de la Loy. *Il s'éleva, dit ce Prophete parlant d'Antiochus, contre celuy qui a un empire souverain sur tous les Princes de la Terre, il le privera du culte & d'un Sacrifice qu'on luy aura toujours offert, il dégradera le Temple & le lieu où il est honoré, par ses horribles prophanations. Dieu voulant punir son peuple des pechés qu'il aura commis, doit donner à ces ennemis assez de force pour attaquer sa Religion & son Sacrifice, dont l'offrande aura continué, ainsi on verra détruire le culte qu'on doit rendre au vray Dieu, & la pureté de la Religion. E*

E Usque ad Principem fortitudinis magnificatum est, & ab eo tulit jure sacrificium, & deiecit locum sanctificationis, robur datum est ei contra jure Sacrificium propter peccata, & prosterneatur veritas in terra.

Ce même Prophete dit encore, que le Roy Antiochus aura des Ministres, qui prophaneront le Temple, qui y feront cesser le Sacrifice qui avoit tousjours été offert, & qu'on verra cette maison de Sainteté & de priere, desolée & prophanée par les abominations & par les impietez qui s'y commettront. F

Nous aprenons de S. Jerôme G, & apres luy des plus sçavans interpretes de l'Écriture Sainte, que le Prophete Daniel a voulu nous donner en la personne du Roy Antiochus, une image de l'Antechrist, & par les maux que ce Prince feroit souffrir au peuple Juif, prophanant même la sainteté de leur Temple & de leur Loy, nous faire entendre les desordres & la persecution que l'An-

F Brachia excoftabunt & polluent Sanctuarium fortitudinis & auferetur iuge Sacrificium & dabunt abominationem in desolationem. cap. xi.

G Hyeronif. in Daniele.

techrist doit susciter contre l'Eglise, & contre la Religion que Jesus-Christ a établie, qu'il ne se contentera pas de faire la guerre aux fideles, mais qu'il doit même s'élever contre la gloire du Tout-Puissant, portant l'excès de son impiété jusques à prophaner ses Temples, à renverser tous ses Autels, & que par tous ses desordres, il fera cesser le culte & l'offrande du Sacrifice, que les vrais Adorateurs continueront jusques à ce temps de trouble & de desolation.

Le Prophete continuant toujours son discours figuré d'Antiochus, & de tous les maux qu'il feroit aux Juifs, nous a voulu marquer, comme nous l'apprend Saint Jerôme, qu'elle doit être la durée de cette grande persecution, dont l'Antechrist sera l'auteur, & quand elle prendra fin. *Dés le temps que ce Sacrifice cessera d'être*

d'être offert, & lors qu'on verra les Temples prophanés par les abominations, alors il s'écoulera, dit le Prophete, douze cens quatre-vingt-dix jours. Ce qui nous marque au rapport de S. Jerôme, que l'Antechrist fera souffrir les fideles & les élus, pendant trois ans & demi, & qu'apres ce temps on verra la fin de ces maux, aussi bien que la destruction de celuy qui en aura esté l'auteur. *Et à tempore quo ablatum fuerit iuge Sacrificium, & posita fuerit abominatio in desolationem dies mille ducenti nonaginta cap. 12.*

Je demande supposant l'interprétation de S. Jerôme, qui sans doute ne sera pas contestée; Quel est-ce Sacrifice, qui suivant cette Prophecie, doit apres avoir esté offert dans la durée de tous les temps, prendre fin par l'avenement de l'Antechrist, & par les troubles qu'il suscitera

D

contre l'Eglise ? en est-il dans l'Eglise quelque autre qui nous soit marqué par ces paroles du Prophete ? parle-t'il de la priere & du Sacrifice interieur ? ne sçait on pas que cet ennemi de Jesus-Christ & de sa gloire , quelque redoutable qu'il soit , bien que dans les reprovés il puisse éteindre la charité , au lieu de l'alentir dans les cœurs des predestinés , il y rendra par tous ces maux ce feu divin beaucoup plus ardent , en sorte qu'en étant tout embrasés, ils offriront interieurement un Sacrifice d'Holocauste , & qu'ils se presenteront au Seigneur , comme autant de Victimes immolées par l'Esprit S. qui ne leur ôtera la vie que pour les faire vivre toujours.

Il faut donc nécessairement convenir que le Prophete ne peut nous avoir parlé d'aucun autre Sacrifice, que de celui de la Messe , il l'appelle

un Sacrifice continuel , parce que l'Eglise Militante , répandue dans tout l'Univers , doit l'offrir sans interruption jusques à la consommation des siècles , & il nous apprend que l'Antechrist doit étendre l'excez de son usurpation , jusques à détruire dans nos Temples cet auguste Sacrifice , qu'on n'y pourra plus offrir. C'est la pensée de Theodoret, aussi bien que de S. Jérôme. On peut croire aisement , que l'Antechrist sera la cause de tous ces renversemens , puis qu'il osera exiger un culte & des honneurs , qu'on ne doit rendre qu'au Createur, paroissant toujours comme l'ennemi déclaré de Jesus-C. Il entreprendra de détruire l'Eucharistie , ce Sacrifice que le Seigneur a laissé comme un riche & précieux monument de son triomphe si glorieux , qu'il a remporté sur l'Enfer , lors qu'il a vout

lu par sa mort rachetter le Genre humain ; & pour vaincre plutôt les Fideles , & les soumettre à sa tyrannie , cét esprit infernal tâchera de leur ôter l'usage de cét Aliment Celeste , qui seul peut les rendre assez forts , pour resister à ces atteintes : en sorte que les vrais Fideles , pour se fortifier contre les attaques continuelles d'un ennemi qui les doit periecuter si cruellement , seront obligés d'offrir en secret & dans les cavernes le Sacrifice de la Messe , pour avoir lieu de conserver ce pain des Anges , comme un bouclier qui les doit faire triompher de l'ennemi du nom Chrétien , & par là imitant ainsi la pieté & le zele des premiers Fideles , qui étoient exposés à la fureur des precurseurs de l'Antechrist , ils diront dans le combat comme ces genereux Athletes. *Vous m'avez préparé , Seigneur , une*

Table qui me soutient contre ceux qui me persecutent. H

Mais celuy d'entre les Prophetes qui a parlé plus clairement, pour informer toute la Terre de nôtre divin Sacrifice, est le Prophete Malachie. *Je ne recevray point des presents de vôtre main, disoit autrefois le Seigneur, parlant aux Juifs par la bouche de ce Prophete; Car depuis le levé du Soleil jusqu'au couchant, mon nom est grand parmi les Nations, & on sacrifie en tous lieux en mon nom une Oblation toute pure.* I

Les Juifs ne devoient sacrifier que dans Jerusalem, & ils n'offroient à Dieu, que des Hosties qui n'étoient

H Parasti in conspectu meo mensam adversus eos qui tribulant me. Psal. 225.

I Non est mihi voluntas in vobis, dicit Dominus exercituum, ab ortu enim Solis usque ad occasum, magnum est nomen meum in gentibus, & in omni loco sacrificatur, & offertur nomini meo oblatio munda, Malach. I.

point pures, par rapport à la sainteté de Dieu, ny dignes de luy, puis qu'ils ne luy offroient que le sang de bête, qui n'étoit que l'ombre du Sacrifice de la Loy nouvelle. Mais ce Prophete prévoyoit, que l'Eglise étant répandue par toute la terre, devoit offrir à Dieu dans tous les temps, & dans tous les lieux du monde, une Hostie infiniment pure; puis que c'est un Dieu qui s'offre à Dieu, afin que le même sang qu'il a répandu pour la redemption des ames, les guerisse, les nourrisse, & les fasse vivre de la vie de Dieu.

Je n'ay pas crû devoir rien ajoûter à l'explication de ces paroles; Car comme a dit S. Jerôme, lorsqu'on voit une Prophetie tres-claire, il ne faut qu'en établir la verité, & admirer la grandeur de Dieu qui a prophetisé tant de siècles auparavant, ce qu'il devoit faire si long

temps apres.

Ce même Prophete nous a dit ,
 que le Fils de Dieu devoit être cor-
 me un feu qui fond les métaux K ,
 Voulant nous marquer que Jesus-
 Christ ne devoit pas seulement ve-
 nir pour contracter une nouvelle al-
 liance avec les hommes : Mais pour
 établir encore dans Juda & Jerusa-
 lem un nouveau Sacrifice figuré par
 tous les Sacrifices anciens , qui
 avoient été agreables à Dieu , un
 des principaux emplois de ce divin
 Sauveur , seroit de preparer les mi-
 nistres de ce Sacrifice. C'est pour-
 quoy il a dit qu'il purifieroit les
 enfans de Levi , c'est à dire les Pré-
 tres de la Loy nouvelle figurés par
 les Levites de l'Ancien Testament ,

K Ipse enim quasi ignis conflans , & quasi herba
 fullonum : & sedebit conflans & emundans argen-
 tum , & purgabit filios Levi , & colabit eos quasi
 aurum & quasi argentum , & erunt Domino offe-
 rentes Sacrificia in justitia. *Malach. 3.*

& généralement tous les Chrétiens, qui sont en leur manière participans de son Sacerdoce Royal, & qu'il les purifieroit, comme on épure l'or & l'argent par ce feu qu'il dit luy-même, qu'il est venu apporter sur la Terre, & qui n'est autre que le feu de sa charité.

Mais pour mieux établir la vérité de ce Sacrifice, j'ay recours à l'Apôtre S. Paul, qui dans son Epître aux Hebreux nous a appris tant de merveilles du Sacerdoce de Jesus-Christ; *Le Pontife que nous avons, disoit cét Apôtre, est si grand qu'il est assis dans le Ciel à la droite du Trône de la souveraine Majesté, étant le Ministre du Sanctuaire, & de ce veritable Tabernacle que Dieu a dressé & non pas un homme. : Car tout Pontife est établi pour offrir à Dieu des dons & des Victimes; C'est pourquoy il est aussi nécessaire, que celui-cy ait*

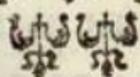
quelque chose qu'il offre à Dieu. S'il n'avoit, ajoûte S. Paul, dû être Prêtre que sur la Terre, il ne l'auroit point été, parce qu'il y avoit déjà des Prêtres établis qui offroient des dons selon la Loy. Mais nôtre souverain Pontife a obtenu une Sacrificature d'autant plus excellente, qu'il est le Mediateur d'une meilleure alliance, & qui est établie sur des meilleures promesses. L

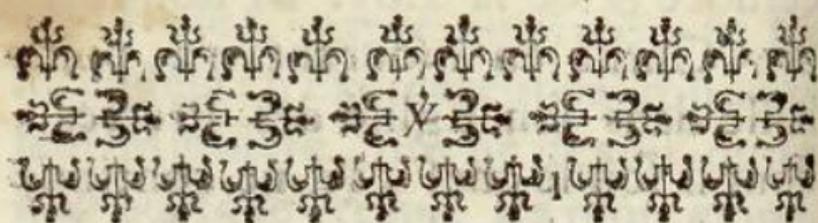
Si ce Sacerdoce ne se continuoît pas dans l'Eglise, l'Apôtre ne distingueroit pas ce nouveau Pontife, des autres Prêtres établis par la Loy

L Talem habemus Pontificem qui confedit in dextera sedis magnitudinis in Cœlis, Sanctorum Minister & Tabernaculi veri quod fixit Dominus & non homo, omnis enim Pontifex, ad offerendum munera & hostias constituitur. Unde necesse est, & hunc habere aliquid quod offerat. Si ergo esset super terram nec esset Sacerdos, cum essent qui offerrent secundum legem munera. Nunc autem melius sortitus est ministerium, quante & melioris Testamenti mediator est, quod in melioribus repromissionibus sanctum est. Ad Hebr. 8.

de Moïse, parce qu'Aaron & ses successeurs n'exercerent pas toujours leur Ministère, qui ne devoit durer que quelque temps. La mort empêchoit ces Ministres de continuer leurs fonctions : Mais Jesus-Christ qui est le souverain Prêtre, est éternel, & a reçu un Sacerdoce, qui l'est aussi, & qui par conséquent ne doit jamais finir; Car s'il ne continuoit pas dans l'Eglise en la personne de ses Ministres ce Sacerdoce qu'il a exercé par sa mort, il nous paroîtroit inférieur au Sacerdoce d'Aaron, puis que la mort d'Aaron, ou de ceux qui avoient succédé à sa dignité, n'empêchoit pas que son Ministère ne fut continué par ceux qui étoient destinés pour approcher des sacrés Autels. Les Prêtres & les Levites ne manquerent jamais d'offrir leurs Sacrifices au Seigneur, jusqu'à l'entiere destruction du Sa-

cerdoce & de la Loy. Si donc Je-
sus - Christ en mourant n'a point
laissé dans son Eglise des Prêtres ,
dont il soit le chef , s'il ne continuë
plus d'exercer en leurs personnes son
Ministere , son Sacerdoce est éteint
avant la fin de sa Loy, & il est moin-
dre dans sa durée ; que ne fut ce-
luy d'Aaron ; Ce qui est contre la
pensée de S. Paul, aussi bien que
de tous les Peres.





CHAPITRE IV.

*LE SACRIFICE DE LA MESSE
reconnu par les Saints Peres
de l'Eglise.*

UOY QUE la question que nous traitons suppose la presence réelle de Jesus-Christ dans l'Eucharistie, je ne m'arrêteray pas pourtant à l'approuver, les grands hommes de ce siecle, l'ont fait avec tant d'érudition, qu'ils n'ont pas laissé la moindre difficulté à nos adversaires, s'ils veulent être de bonne foy. Je n'en parleray, donc dans ce traité que succinctement, mon dessein est seulement

lement de montrer que les Saints Peres ont reconnu l'Eucharistie comme un veritable Sacrifice.

Saint Justin & S. Irenée qui ont si glorieusement défendu dans le second siecle la Religion Chrétienne, n'ont point eu d'autres sentimens du Sacrifice de nos Autels, que ce qu'ils en avoient appris des Apôtres.

Le premier, dans son dialogue avec Tryphon le Juif, dit que la Circoncision ne seroit pas aux Egyptiens, aux Moabites, aux Enfans d'Edom : Mais si quelqu'un, fut-il Scythe ou Persan, connoit Dieu & Jesus-Christ, s'il garde religieusement les Loix de l'Eternité, il a receu une grande & une tres-utile Circoncision ; Dieu l'aime & reçoit favorablement ses presens & ses Sacrifices. *Je vous di-*

S. Justin, ce que le Seigneur a fait, lors que parlant à son peuple par la bouche de Malachie l'un de ses Prophetes, il leur dit, mon affection n'est point en vous, je ne recevray point des presens de votre main: car depuis le lever du Soleil jusqu'au couchant, mon nom est grand parmi les nations, dit le Seigneur des Armées, & cependant vous avés deshonoré mon nom. Il a dit aussi par le Roy Prophete, Le peuple que je ne connoissois pas m'a servi, & il m'a obeï aussitôt qu'il a entendu parler de moy. A

Ces Verités, dit S. Justin, Nous

A Proferam vobis ô amici viri, quæ ipse suo protulit ore, verba Dei, cum ad populum locutus est per Malachiam unum duodecim Prophetarum, sunt autem hæc, non est mihi voluntas in vobis &c.

Glorificemus Deum unâ congregatæ gentes; quod & vos visitavit, & per Davidem dicit, populus quem non cognovi, servivit mihi, in auditu auris obedivit mihi, glorificemus eum per regem gloriæ, per Dominum virtutum. Propensa est bona voluntas ejus in ipsas quoque gentes liberius à nobis victimas accipit quàm à vobis &c.

Justin. in Dialog. cum Typhone Judeo.

regardoient , Nous qui sommes les Gentils assemblés ; C'est à nous de rendre l'honneur au Seigneur , de l'honorer par le Roy de gloire , & le Seigneur de puissance. Il ayme les Gentils , & reçoit plus agreablement leurs Hosties que les vôtres.

Ce même Pere ajoute encore , le Seigneur parlant par Malachie des Sacrifices que vous luy offrez , vous a dit , mon affection n'est point en vous , & je ne recevray pas de vos mains vos Sacrifices ; Mais il parle des Victimes , que nous qui sommes les Gentils luy offrons en tous lieux , du pain & de la Coupe de l'Eucharistie , lors qu'il dit , que nous rendons gloire à son nom. ^B

^B De Sacrificiis à vobis oblati , Deus , sicuti supra dixit per Malachiam unum ex duodecim , ait , non est voluntas mea in vobis , &c.

De nostris verò Gentium , quæ in omni loco offeruntur Sacrificiis , hoc est Pane Eucharistiæ , & populo similiter Eucharistiæ , jam tum locutus prædixit , nos quidem glorificare nomen ejus , vos autem prophanare. *Idem. Ibid.*

S. Justiu pouvoit-il mieux expliquer sa pensée sur l'Eucharistie ? Il en releve la dignité comme d'un Sacrifice qui nous est propre , sur les Offrandes que faisoient les Juifs : Car de quel autre Sacrifice pourroit-il parler , lors qu'il dit , *qu'au lieu des victimes des Juifs , nous l'offrons dans tout l'Univers ?* Ce n'est pas du Sacrifice du cœur , pourroit-il le comparer avec les Hosties des Juifs qui étoient visibles & extérieures , si les offrandes que nous faisons n'avoient rien que d'intérieur ? la comparaison d'ailleurs n'auroit rien de juste. Les vrais Israélites , dont les Sacrifices étoient agréables à Dieu , luy offroient leur cœur avec le sang des bœufs & des taureaux , & leur Sacrifice étoit intérieur & extérieur tout ensemble. Il faut donc que la force de la comparaison , subsiste dans le

sacrifice extérieur & visible. Ceux de la Loy de Moïse devoient passer, & ne pouvoient être offerts que dans un certain lieu ; Et S. Justin fondé sur l'autorité du Prophete, leur oppose un Sacrifice, qui devoit durer jusqu'à la fin des siècles, & dont l'offrande se devoit renouveler en tout lieu, Ce qui justifié sans doute, que S. Justin apres le Prophete a voulu parler du Sacrifice du corps & du sang du Sauveur, qui est offert sur les Autels de la véritable Eglise, repandue par tout le monde.

Saint Irenée dans son livre quatrième contre les Heresies, apres avoir dit que Dieu a donné aux Juifs & aux Chrétiens l'Ancien & le Nouveau Testament, comme des regles pour les uns & pour les autres, voulant nous apprendre dans le même livre, quel est ce sacrifice que les Chrétiens doivent offrir à

à Dieu. c Il dit que Iesus-Christ fit connoître à ses Disciples , qu'ils devoient offrir à Dieu les premices de ses Creatures , non pas qu'il en eut besoin : mais pour ne pas tomber eux-mêmes dans la sterilité des bonnes œuvres , ou dans quelque ingratitude. Le Sauveur , poursuit S. Irenée , donna cet ordre à ses Disciples , lors qu'après avoir pris du pain , qui est la propre substance de la Creature , il rendit graces & dit ces paroles ; Ceci est mon corps , & prenant aussi la Coupe , il dit que c'étoit son Sang , & par là il

c Dominus noster suis Discipulis dans consilium primitias Deo offerre ex suis creaturis , non quasi indigenti , sed ut ipsi , nec instructuosi nec ingrati fint , eum qui ex creatura panis est , accepit & gratias egit , dicens , hoc est Corpus meum , & Calicem similiter quæ est ex ea creatura , quæ est secundum nos , suum sanguinem confessus est , & novi Testamenti novam docuit oblationem , quam Ecclesia ab Apostolis accipiens in universo mundo offert Deo , & qui alimenta nobis præstat , primitias suorum munerum in novo Testamento.

S. Iren. lib. 4. adv. hæres. cap. 32.

nous apprend que la Loy nouvelle avoit un Sacrifice aussi nouveau , que l'Eglise l'offre à Dieu dans tout le monde , à celuy de qui elle a reçu pour nourriture les prémices des presens qu'elle luy fait.

Tertulien s'élevant contre un usage introduit par quelques Chrétiens, qui retranchoient dans les jours de jeûne , le baiser de paix , que les Fideles se donnoient mutuellement apres la priere dans les Eglises , parle ainsi du Sacrifice de la Messe. *D* En quel temps est-on plus obligé de donner la paix à ses Freres, que lors qu'on prie avec plus de zele, afin que participant aux merites de nôtre action , ils entrent en paix avec leurs Freres ? Cette Priere est-elle aussi accomplie qu'elle doit l'être , séparée de ce baiser de paix qui en est la fin ? Quel est ce

D Quale Sacrificium est à quo sine pace receditur.
Tertul. de Oratione.

Sacrifice duquel on se retire, sans cette marque de la paix & de la charité Chrétienne.

Les Fideles s'assembloient donc dans les Eglises, pour offrir le Sacrifice avec les prieres qu'ils faisoient : car on ne peut pas dire que par le nom du Sacrifice, Tertulien ait seulement entendu les prieres des Chrêtiens, si l'on remarque ce qu'il ajoûte, se plaignant de ceux qui refusoient de donner ce baiser de paix, parce que c'étoit rendre publics les jeûnes qu'ils faisoient en particulier. *Quelque merite, leur disoit il, qu'il y ait dans vôtre action, c'est à dire dans le jeûne, il n'égalé pas pourtant l'obeïssance que vous devez à ce precepte, qui nous oblige de cacher nos jeûnes ; Nous les faisons voir par le retranchement de ce baiser. S'accommodant en quelque façon à leur scrupule mal fondé, il*

leur permet de retrancher ce baiser de paix dans les prieres & dans les jeûnes qu'ils faisoient en particulier dans leurs maisons, avec ceux qui y habitoient ensemble, parce qu'ils sçavoient les jeûnes qu'ils observoient, ainsi ne leur donnant pas cette marque extérieure, on ne leur découvroit rien de secret; *Mais par tout ailleurs, continuë-t-il, où vous pouvez cacher vôtre action, n'oubliez pas le precepte, vous garderez par là au dehors la discipline établie, & vous observerez parmi vous la coutume introduite; de même, dit il, le jour de Pâques, qu'il prend pour le jour du Vendredy S. lors que le jeûne est general & public, Nous retranchons avec raison ce baiser de paix, parce que rien ne nous oblige pour lors de cacher ce que nous faisons en commun.*

Ce qui nous apprend, suivant la

remarque de celuy qui a commenté cet auteur, que le jour du Vendredy S. tous les Fideles faisoient un jeûne entier & public, on obmetoit en Affrique, comme nous faisons encore parmi Nous, la celebration du Sacrifice, pour marquer la douleur, que leur causoit le souvenir de la mort du Sauveur, & ils retranchoient le baiser de paix.

Mais ce que ce grand homme ajoûte, decide en nôtre faveur. Il reprend ceux qui sous pretexte du jeûne qu'ils observoient, ne vouloient pas assister à la celebration des Sacrifices, qui se faisoient dans les Eglises, parce qu'ils craignoient en recevant l'Eucharistie, qu'on leur donnoit à l'heure de None, de rompre le jeûne qu'ils faisoient durer jusqu'au soir. *De même*, continue-t-il, *dans le jour des prieres publiques, il y en a qui ne croient pas de-*

voir assister aux Oraisons des Sacrifices , parce que l'assemblée doit finir apres avoir receu le corps du Seigneur. ^E

Il ne dit pas seulement qu'ils manquoient aux prieres , ou aux Sacrifices des prieres : mais il dit encore qu'ils n'assistoient pas aux prieres des Sacrifices , parce qu'il parle du jeûne & de l'Eucharistie , qui sont des Sacrifices , dont la celebration est toujours accompagnée de prieres. C'est pour cela qu'il poursuit ainsi sa pensée. ^F *L'Eucharistie empêche-t-elle le culte religieux qu'on rend au Seigneur ? ne nous unit-elle pas plutôt à Dieu ? Votre priere sera plus solennelle , si vous vous êtes présenté à l'Autel du Tout-Puissant , apres*

i

^E Non putant plerique sacrificiorum orationibus interveniendum. *Id. ibid.*

^F Sollemior erit statio tua , si ad aram Dei steteris , accepto corpore Domini & reservato , utrumque salvum est & participatio Sacrificii & executio officii. *Idem ibid.*

avoir reçu le Corps du Sauveur, & en le conservant si vous voulez: Car il leur étoit permis de porter dans leurs maisons l'Eucharistie, pour ne la prendre, les jours de jeûne, que le soir, s'ils vouloient en particulier; Vous satisferez à l'un & à l'autre; Vous participerez au Sacrifice, & vous garderez entièrement votre jeûne.

On offroit publiquement dans les Eglises le Sacrifice de la Messe, auquel on participoit en recevant l'Eucharistie, comme il paroît par le témoignage de ce grand homme; dira-t-on, que Tertulien ne parle que du Sacrifice de la Croix, duquel on reçoit les graces par l'usage de l'Eucharistie, & qu'il ne se faisoit point d'autre offrande? pourquoy donc nous parle-t-il d'un Autel, qui étoit dans les Eglises, & auquel les Fideles se devoient presenter?
pourquoy

Pourquoy ces Autels qu'on voyoit dans les Temples , si l'on n'y offroit point de Sacrifices ? La religion & la pieté peut-elle separer l'offrande des Victimes , & la celebration des Sacrifices , des Autels qu'elle conserve ?

C'est aussi pour cette raison que Tertulien reprochant aux femmes de son temps , le luxe & la vanité qu'elles faisoient paroître dans les Temples par leurs ornemens trop superbes , il leur dit que cela ne convenoit qu'aux Dames qui alloient aux assemblées des Gentils , ou qui assistoient aux spectacles : Mais que tout ce qui donnoit lieu aux femmes Chrétiennes , de paroître en public étoit serieux, & parce qu'on doit visiter quelque malade , ou bien parce qu'on of-

6 Aut imbecillus aliquis ex fratribus visitatur aut Sacrificium offertur aut Dei sermo administratur.
Tertul. de cultu Fæmin.

fre le Sacrifice , ou parce qu'on prêchoit la parole de Dieu.

Il leur fait un crime de ce qu'on les voyoit au Sacrifice de la Messe, avec des ajustemens qu'il regardoit comme autant de marques du Paganisme, parce qu'ils ne conviennent pas à des femmes Chrétiennes, dont la modestie doit être visible dans les vêtemens & dans tout leur extérieur.

Car après qu'il nous a parlé des Autels qui étoient dans les Temples, & de l'offrande d'un Sacrifice, on ne sçauroit presumer qu'il ne parle que des prières qu'on y faisoit.

En effet, pourquoy écrivant contre les Juifs, appelle-t-il Jesus-Christ le Prêtre des nouveaux Sacrifices ? Il faut sçavoir, dit-il, si nous l'attendons ce Prêtre des nouveaux Sacrifices, cét observateur du Sabbath éternel, qui vienne pour faire cesser l'ancienne Loy, pour établir une nou-

velle alliance, & pour offrir des nouveaux Sacrifices? Pourquoi l'appelle-t-il ensuite, le Pontife des Sacrifices éternels? Pourquoi relève t'il par ces titres le Sacerdoce de J. C. H, C'est sans doute parce qu'il sçavoit qu'il a établi dans son Eglise un Sacrifice, que dans la premiere offrande qu'il en fit sur la Croix, il étoit le Prêtre, l'Hostie offerte, & que conservant toujours la qualité de Victime, il doit encore continuer jusqu'à la consommation des siècles, d'offrir ce même Sacrifice, faisant la fonction de Prêtre dans la personne de ses Ministres.

Mais que peuvent répondre nos

H Quærendum an expectetur novæ legis lator, novorum Sacrificiorum Sacerdos, Æterni Sabbathi cultor, qui legem veterem compescat, & novum Testamentum statuatur, nova Sacrificia offerat. *Idem adversus Judeos.*

Sacrificiorum æternorum Antistes quærendum an jam veneris, nec ne. *Idem Ibid.*

adversaires à ce que Tertulien nous dit ailleurs, que comme la discipline établie les obligeoit d'être à jeun , pour recevoir l'Eucharistie de la main des Prêtres preposez dans les assemblées qui se faisoient avant le jour , on étoit aussi dans l'usage d'offrir les Sacrifices pour les morts, & au jour de la mort des saints Martyrs tous les ans. 1

Après cela , dira-t-on que cette celebration du Sacrifice de la Messe, qui se faisoit pour les morts , & le jour du decez de quelque S. pour rendre graces au Seigneur des Victoires , que ce Confesseur ou ce Martyr a remportées dans le monde ; Et pour obtenir par ce moyen le secours du Tout - Puissant, dira-t-on que c'est une nouveauté introduite par l'avarice des Ministres de

1 Oblationes pro defunctis & pro natalitiis annuâ die facimus. *Idem lib. de Corona.*

l'Eglise, & qui diminuë les effets & le prix de la mort du Sauveur ? Quoy les Fideles dans les premiers temps de l'Eglise, lors qu'ils étoient les plus zelez & les plus éloignés de la chair & du sang, seroient-ils tombés par un esprit de superstition & d'avarice, dans une erreur injurieuse à la mort du Sauveur, si contraire au mystere de notre Redemption ? Puis qu'il est visible par ce passage de Tertulien, que l'Eglise de ce temps, étoit dans l'usage qu'elle observe encore aujourd'huy ; Nos adversaires n'oseroient faire cette injure aux Fideles qui brilloient dans ces premiers siecles, comme autant de flambeaux de la grace, & qui étoient l'ornement de l'Eglise par leur pieté ; Mais lors que Nous imitons ces premiers Chrétiens, ils nous traitent de Novateurs, ils nous accusent de superstition, quoy que

dans la religion qui nous est commune avec nos Peres, nous n'ayons rien ajoûté à ce qu'ils ont pratiqué.

Le Grand S. Cyprien ne pouvoit mieux justifier cette verité combattue par nos freres séparés, que lors qu'il s'éleve avec tant de zele contre la coûtume qui s'étoit introduite de n'offrir que de l'eau dans le Sacrifice de l'Autel; Il dit, que comme nous voyons en la personne de Noë, une figure de la passion de Nôtre Seigneur; En ce qu'il bût du vin, en ce qu'il s'enyvra, en ce qu'il demeura nud dans sa maison, & que son second fils se moqua de sa nudité & l'alla dire à ses freres; Nous voyons encore une figure du Sacrifice du Seigneur dans le grand Prêtre Melchisedech, que le S. Esprit l'a déclaré dans les Pseaumes, en la personne du Pere qui dit au Fils; Je vous ay engendré devant Lucifer, Vous êtes le Prêtre éternel suivant

l'ordre de Melchisedech. K

L Cet ordre, dit S. Cyprien, vient de ce que Melchisedech a été le Prêtre de Dieu, de ce qu'il a offert du pain & du vin, & de ce qu'il a beni Abraham; Car qui est plus Prêtre du Dieu souverain que Iesus-Christ, qui a offert à Dieu le Pere un Sacrifice, & le même Sacrifice que Melchisedech avoit

K Invenimus enim & in Genesi circa Sacramentum in Noë hoc idem præcurrisse & figuram dominicę passionis illic extitisse, quod vinum bibit, quod inebriatus est, quod in domo sua nudatus est, quod nuditas illa patris à medio filio denotata est, & foras nuntiata, item in Sacerdote Melchisedech sacrificii dominici Sacramentum præfiguratum videmus secundum quod Scriptura divina testatur & dicit. Quod autem Melchisedech typum Christi portaret, declarat in Psalmis Spiritus Sanctus ex persona Patris ad Filium dicens, ante Luciferum genui te, tu es Sacerdos in æternum secundum ordinem Melchisedech.

L Qui ordo utique est de Sacrificio illo veniens & inde descendens, quod Melchisedech Sacerdos Dei summi fuit, quod panem & vinum obtulit, quod Abraham benedixit. Nam quis magis Sacerdos Dei summi, quam Dominus noster Iesus Christus? qui Sacrificium Deo Patri obtulit, & obtulit hoc idem quod Melchisedech obtulerat, id est panem & vinum, suum scilicet corpus & sanguinem.

offert, c'est à dire du Pain & du Vin, son Corps & son Sang.

M Si Iesus-Christ n^{ost}re Dieu continuë S. Cyprien, dans la même lettre, est luy-même le Souverain Prêtre de Dieu son Père, s'il s'est offert le premier à luy en Sacrifice, & s'il a commandé qu'on fit encore la même chose en memoire de luy, sans doute que ce Prêtre seul tient la place de Iesus-Christ, qui imite ce que Iesus-Christ a fait, & il n'offre à Dieu un Sacrifice entier & véritable, que lors qu'il l'offre de la même façon que Iesus-Christ l'a offert.

Voilà donc la verité du Sacrifice

M Si Iesus Christus Dominus & Deus noster ipse est summus Sacerdos Dei Patris, & sacrificium Patri se ipsum primus obtulit, & hoc fieri in sui commemorationem præcepit. Utiq; ille Sacerdos vice Christi veré fungitur, qui id quod Christus fecit imitatur, & sacrificium verum & plenum tunc offert in Ecclesia Deo Patri, si sic incipiat offerre secundum quod ipsum Christum videat obtulisse. S. Cypr. Epist. 63. ad Cæcilium de Sacramento dominici calicis.

de la Messe supposée par S. Cyprien , & la maniere dont l'Eglise l'offre , justifiée avec tant d'évidence , & qu'il est inutile de faire d'autres reflexions sur les expressions de ce Pere ; En effet il s'explique si clairement dans toute sa Lettre , que je crois faire plaisir au Lecteur de le renvoyer à cette Lecture admirable , où il trouvera autant de solidité que d'agrément.

S. Basile ne pouvoit mieux s'expliquer sur la verité que nous defendons , que lors que pour nous marquer les dispositions necessaires aux ministres de ce Sacrifice , il en fait aussi le parallele avec les Prêtres qui avoient servi sous Moïse & Aaron. *Si un homme de vôtre race, dit le Seigneur à Moïse , a une tache sur le corps , il n'offrira point les Pains à son Dieu: Tout homme de la race d'Aaron qui aura quelque tache sur le corps , ne s'approchera point pour offrir des Hosties au Seigneur. Mais le Seigneur lors qu'il a dit, qu'il étoit plus grand que le Temple , il nous a voulu apprendre , dit encore ce même S. que celui qui étant souillé de quelque impureté , ose offrir en Sacrifice le*

corps du Seigneur, qui s'est offert pour nous à son pere comme une victime d'une odeur agreable, est d'autant plus coupable & plus impie, que le corps du Fils de Dieu surpasse infiniment par sa dignité les beliers & les taureaux. N.

S. Cyrille Evêque de Jerusalem, qui vivoit dans le même siecle, nous expose si clairement qu'elle estoit la creance de l'Eglise d'Orient sur cette verité, qu'on ne peut douter que la celebration de ce Sacrifice ne fit un des articles de la Foy de ce temps, aussi bien que du nôtre. Il établit si fortement la presence du corps & du Sang de J. C. dans l'Eucharistie : qu'il n'y a point d'autre reponse à faire, si non que c'étoit son sentiment, pour expliquer ces paroles de S. Paul aux Corinthiens. *O C'est du Seigneur même que j'ay appris ce que je vous ay enseigné, & ce que l'Apôtre ajoute touchant l'institution de l'Eucharistie; ce Pere dit à*

N Dominus verò dicens templo major est, hinc instruit nos tanto scelestiorem, impium magis esse eum qui cum impurus sit, corpus Domini audet in Sacrificium offerre, &c. S. Basl. lib. 2. de bapt. q. 2.

① 1. Ad Cor. 12.

ces nouveaux baptisés, après que Iesus-Christ a dit & assuré du Pain, cecy est mon Corps, qui en osera douter? Et continuant de parler, pour nous dire avec la même assurance, cecy est mon sang, quelqu'un osera-t il entrer en doute, & dire que ce n'est pas son sang, celui qui par sa seule volonté changea dans le lieu de Cana en Galilée l'eau en vin, qui a du rapport avec le sang, ne merite-t-il pas que nous croyons qu'il a changé le vin en sang? si étant appelé à des Noces terrestres, il a fait un si grand miracle, n'avouons nous pas plutôt qu'il a donné son Corps & son sang aux enfans de l'époux? recevons donc avec toute sorte d'assurance le corps & le sang de Iesus-Christ: Car sous l'espece du pain, on vous donne le Corps, & sous le symbole du vin on vous presente le sang, afin qu'ayant receu le corps & le sang de Iesus-Christ, vous luy soyez

unis par un même corps & un même sang; nous deviendrons ainsi des Portes-Chrêts, c'est à dire des hommes, qui portent Iesus - Christ, apres que nous aurons receu dans nos membres son corps & son sang, & nous serons, comme dit S. Pierre, participans de la nature divine. P Il prouve dans la suite cette grande verité. Apres cela si le Lecteur doute de l'opinion de ce Saint Prelat, je n'ay plus pour le convaincre qu'à luy opposer la lecture de cette Instruction. ¶

P 2. Petri 1.

¶ Cum igitur Christus ipse sic affirmet atque dicat de pane, hoc est corpus meum, quis deinceps audeat dubitare, ac eodem quoque confirmante & dicente, hic est sanguis meus, quis inquam dubitet & dicat non esse illius sanguinem. Aquam aliquando mutavit in vinum, quod est sanguini propinquum in Cana Galileæ sola voluntate, & non erit dignus illi credamus, quod vinum in sanguinem transmutasset, si enim ad nuptias corporeas invitatus. Stupendum miraculum operatus est, & non multo magis corpus

Dans la cinquième instruction, il explique aux nouveaux baptisés les parties du Sacrifice, il commence par le lavement des mains du Prêtre, & il dit, *que cette ceremonie nous marque la pureté, qui doit rendre les Ministres de l'Autel exempts de tous les dereglemens & des taches du peché: Car les œuvres étant figurées par les mains, le lavement qu'on en fait, nous fait voir la pureté & l'innocence qui doit être l'ornement de nos actions.* Il dit ensuite, *que le Diacre avertit les assistans de s'embrasser, & de se donner mutuellement le baiser de paix, Com-*

& sanguinem suum filiis sponsi dedisse confitebimur? quare omni cum certitudine corpus & sanguinem Christi sumamus: nam sub specie panis datur tibi corpus, & sub specie vini datur sanguis, ut sumpto corpore & sanguine Christi efficiaris ei comparticeps corporis & sanguinis *Χερσφόροι γινώμεθα* sic Christofori erimus, hoc est Christum ferentes, cum ejus corpus & sanguinem in membra nostra recepimus &c. *Cyrillus Hierosolymi Catech. 4. Mystagog. de corpore & sanguine Christi.*

plectimini & osculemini vos invicem.
 Et pour lors , dit S. Cyrille , nous
 nous saluons par un baiser reciproque ,
 qu'il ne faut pas néanmoins considerer
 comme un baiser , que des amis se don-
 nent dans un lieu public : mais cet usa-
 ge que nous observons , est un lien qui
 réunit les cœurs & les esprits , & qui
 entretient entre nous la charité par
 l'assurance que les Fideles se donnent
 mutuellement d'oublier les injures qu'ils
 pourroient avoir receuës les uns des au-
 tres. Le Prêtre , poursuit S. Cyrille ,
 dit à haute voix , *Elevés vos cœurs en
 haut , Sursum corda.* Et certes il est
 bien nécessaire en ce temps , qui doit
 nous inspirer la crainte & le respect ,
 d'élever nos cœurs à Dieu , au lieu de
 les faire pencher vers la terre , ou les
 abandonner à des engagements terres-
 tres. Le Prêtre ordonne donc par ces
 paroles à tous les Fideles qui sont pre-
 sents au Sacrifice , d'éloigner de leur

esprit en ce temps tous les soins de la vie humaine , le souvenir des affaires domestiques , & de rendre leur cœur uni dans le Ciel avec Dieu , qui a tant d'amour pour les hommes. Vous répondez , dit ce grand Saint , parlant toujours aux nouveaux Fideles , nous avons nôtre cœur uni avec Dieu , Habemus ad Dominum, Vous faites profession de consentir à ce qu'il vous demande , que personne ne soit donc dans cette disposition , qui luy fasse dire de bouche seulement , nous avons nôtre cœur uni avec Dieu , tandis que son cœur & son esprit seront dissipés par les affaires & par les embarras de la vie , nous devons bien penser toujours à Dieu : mais si la foiblesse qui nous est naturelle , ne nous le permet pas , du moins nous devons nous y appliquer entierement en ce temps. Le Prêtre dit apres cela , rendons graces au Seigneur , Gratias agamus Domino, Nous devons

bien le remercier de ce qu'il a voulu nous appeler à cette grace si grande, quelques indignes que nous en fusions, de ce que nous étant rendu ses ennemis, il nous a reconciliez avec luy, & de ce qu'il nous a donné l'esprit d'adoption. A quoy vous répondez, cela est plein de justice, *Dignum & justum est*; Et certainement lors que nous rendons graces à Dieu; nous faisons une action de justice & de merite: Mais le Seigneur a bien plus fait & au delà de la justice, lors qu'il nous a comblé de tant de biens & de graces; Nous faisons ensuite mention du Ciel, de la Terre, de la Mer, du Soleil, de la Lune, des Etoiles, & de toutes les creatures raisonnables, & même de celles qui ne le sont pas, soit qu'elles nous soient visibles ou cachées, des Anges, des Archanges, des Vertus, des Dominations, des Principantez, des Puissances, des Thrônes, & des Cherubins, qui voilent

leur face , comme si nous leur adressions ces paroles du Roy David. Louiez le Seigneur avec moy , Nous rappelons la memoire de ces Cherubins , qu'Isaïe voyoit en esprit au tour du thrône du Tout Puissant , couvrant leur face avec les deux aîles , & se faisant entendre par ces paroles , Saint , Saint , Saint, le Seigneur Dieu des Armées ; C'est pour cela que nous recitons cette Theologie des Seraphins , pour avoir par ce chant melodieux & celeste , une communication interieure & spirituelle , avec cette milice élevée au dessus de la condition des mortels , & pour nous sanctifier par ces hymnes tout divins. Nous prions le Seigneur de repandre son S. Esprit sur les choses presentées à l'Autel , afin qu'il change le pain au corps de Iesus Christ , & le vin au sang de cet adorable Sauveur : car le S. Esprit sanctifie & change tout ce qu'il touche par sa vertu divine. Apres que ce Sa.

crifice spirituel est fait, & que nous avons honoré cette victime de propitiation sans répandre son sang ; Nous prions le Seigneur pour la paix de toutes les Eglises ; pour la tranquillité du monde, pour les Rois, pour les soldats, pour nos compagnons, pour les malades, pour les affligés, & généralement pour tous ceux qui ont besoin de secours, qui nous est nécessaire à tous. En offrant ce Sacrifice, nous honorons dans nos prières la mémoire des Patriarches, des Prophetes, des Apôtres, & des Martyrs, afin qu'ils nous accordent leurs suffrages auprès du Seigneur. Nous prions encore pour les Saints Peres, les Evêques, & pour tous ceux qui ont vécu parmi nous, étant persuadés, que ce tres Saint & redoutable Sacrifice de l'Autel, est un puissant secours aux ames pour lesquelles il est offert, & pour vous en convaincre par un exemple ; Car je sçay qu'il y en a

beaucoup qui disent, Qu'importe à une ame qui sort de ce monde en état de peché, qu'on se souviene d'elle en ce Sacrifice ? Si un Prince qui auroit condamné à un exil perpetuel ceux qui l'ont offensé, se voyoit ensuite prié par les parens de ces malheureux, & si pour appaiser sa colere, on luy offroit une couronne : en faveur des parens ne diminueroit il pas la peine des coupables. Il en est de même dans l'offrande que nous faisons de nos prieres pour les morts, quoy qu'ils soient pecheurs ; Nous n'offrons pas une Couronne, mais nous offrons Iesus-Christ immolé pour nos pechez : afin d'appaiser pour eux & pour nous, celuy qui est plein de misericorde.

Vous recitez apres cela la priere que le Sauveur donna à ses Disciples, & invoquant le Seigneur comme nôtre Pere avec une conscience pure, vous luy dites, Nôtre Pere qui êtes au Ciel,

Pater noster qui es in cœlis. Oh que cette bonté de Dieu est grande ! il a prevenu avec tant d'amour ceux qui pour s'être éloignés de luy, se sont attirés des maux extremes, qu'il a bien voulu oublier les injures qu'il en avoit reçues, & il leur a fait tant de grace, qu'il leur accorde encore celle de vouloir estre appelé leur Pere. Il explique ensuite l'Oraison Dominicale. Le Lecteur en peut voir l'explication, que je ne mets pas icy, de peur de m'entendre trop; je rapporteray seulement ce que ce Saint Pere ajoute, & qui marque la grandeur du Sacrifice.

Le Prêtre dit apres cela, les choses saintes sont pour les Saints, c'est à dire les choses qui sont sur l'Autel sont sanctifiées par l'infusion du S. Esprit, il faut donc que vous soyez saints vous qui avez receu le Saint Esprit, ainsi les choses saintes conviennent aux Saints; vous répondez ensuite, il ny

a qu'un Saint, un Seigneur Iesus-Christ: Vous entendez le Prêtre apres cela qui pousse un cantique tout divin, pour vous exhorter à participer aux saints Mysteres. Reconnoissez & voyez que c'est icy le Seigneur Iesus-Christ, Gustate & videte quod Christus est Dominus. Est-ce par le gout du corps qu'on vous dit de connoître cela? nullement: mais c'est par une foy constante, & qui ne souffre point de doute: car on ne vous dit pas de goûter le pain & le vin: mais le corps & le sang de Iesus-Christ renfermé sous les especes du pain & du vin.

Il explique ensuite avec quelle disposition des mains, il faut se presenter à la Communion, combien on doit être soigneux & vigilant, pour ne pas laisser tomber quelque partie de l'Hostie consacrée, qu'il vaudroit mieux perdre une partie de son corps, que d'être cause d'un tel malheur: & puisque si on nous pre-

fentoit des rameaux d'or , nous aurions toute l'application possible , pour n'en rien perdre , nous devons avoir beaucoup plus de soin de conserver , ce qui est plus riche & plus pretieux , que tout l'or & les pier-
reries ensemble.

Après avoir reçu le corps de Iesus-Christ , presentez vous , dit-il , au Calice de son sang ; non pas en étendant les mains : mais en vous prosternant , pour marquer vôtre adoration & le culte que vous rendez , disant , Ainsi soit-il. Rendez vous Saint par ce sang de Iesus Christ que vous recevez , & lors que vos levres en sont encore humectées y portant vos mains , consacrez-en vos yeux , vôtre front , & les autres organes de vos sens.

Voilà comme s'est expliqué sur le plus grand de nos mysteres un grand Evêque : dont la sainteté & l'érudition servoit d'ornement , à une

des plus florissantes Eglises de l'Orient, il assure avec tant de certitude de la verité de la presence réelle du corps & du sang de Jesus Christ, qu'il donne le défi à tout homme raisonnable d'avancer le contraire, il prétend qu'on n'en peut pas douter sans passer pour temeraire, puis que c'est le seul jugement qu'on peut faire de celui qui ose contester la verité des paroles de Jesus Christ, donner des bornes à sa puissance, & qui ne veut recevoir de tous ses prodiges, que ceux qu'il approuve. Il instruit les nouveaux Fideles de la grandeur de ce Sacrifice, que l'Eglise offre sur ses Autels, où Jesus Christ est la victime; il leur découvre le mystere, & leur fait connoître le fruit qu'ils pouvoient en esperer. L'ordre que ce S. Evêque expose aux yeux de ces Neophytes dans la celebration de la Messe, est le même que nous

observons. Celuy qui en estoit le ministre le doit estre parmi nous, le pain & le vin qu'ils prenoient comme la matiere éloignée, est encore d'un même usage. Nous supposons avec S. Cyrille & l'Eglise de son temps, que ce pain & ce vin offerts sont changés en un moment par la vertu de l'esprit S. au corps & au sang de Jesus-Christ, & nous reconnoissons tous ensemble ce Sauveur, comme la victime du Sacrifice, que nous offrons pour les vivants & les morts ; Et apres cela quelqu'un se prevenant de son sentiment, pourra-t-il renoncer à toutes les raisons d'équité & de vray semblance, pour rejeter cet adorable Sacrifice, comme une nouveauté pernicieuse à la pureté de la religion, comme une invention de la cupidité des Prêtres, qui par des veuës d'intérest, auroient abusé de la credulité des foibles ?

bles? Peut-on croire que Saint Cyrille eut esté si peu éclairé, que de ne sçavoir pas discerner les veritez fondamentales de la Religion, dont il devoit instruire ces nouveaux Chrétiens, des erreurs qui leur sont opposées, comme seroit le Sacrifice de la Messe, s'il estoit suivant la pensée de nos adversaires contraire au Sacrifice de la Croix? Ce Saint Pere auroit-il eu si peu d'amour pour ces enfans, qu'il avoit engendrés par l'Evangile, que de leur donner au lieu de lait, qu'ils attendoient de sa charité, un venin mortel capable d'éteindre dans leurs ames la vie de la grace qu'ils venoient de recevoir? Est-il croyable que s'il eut esté luy-même dans l'erreur, il n'y eut point dans l'Orient quelque Evêque de son temps, qui eut pris soin de le ramener de l'égarment où il l'auroit veu, qu'il n'eut

point esté censuré par aucun des Conciles, qui se tenoient en son temps, ou par les Catholiques contre les Arriens, ou par ces Heretiques contre les Orthodoxes? Jesus-Christ auroit-il si peu aimé l'Eglise de Jerusalem, où il avoit luy même jetté les premiers fondemens de sa Religion, que d'y laisser obscurcir les veritez de son Evangile par le gouvernement d'un Evêque heretique, ou ignorant, ou sans amour pour la veritable Foy? C'est ce qui n'est pas probable, puis que S. Cyrille n'a point eu d'autre sentiment sur le Sacrifice de la Messe, que celui des autres Peres Grecs Saints & éclairez comme luy.

On offroit du temps de S. Basile le corps du Fils de Dieu en Sacrifice, comme nous l'offrons aujourd'huy. S. Cyrille Evêque de Jerusalem, qui vivoit dans le même sie-

cle, nous expose si clairement qu'elle estoit la creance de l'Eglise d'Orient sur cette verité, qu'il est impossible de douter, que la celebration de ce Sacrifice, ne fit un des articles de la Foy de ce temps, aussi bien que du nôtre. Il parle d'une maniere convaincante dans ses Catecheses, qui sont autant d'instructions que ce Saint Prelat donnoit aux Fideles, qui avoient receu depuis peu de temps le Bapême. Il établit si fortement la presence du corps & du sang de Jesus-Christ dans l'Eucharistie, qu'il n'y a point d'autre reponse à faire, si ce n'est que c'étoit son sentiment, pour expliquer ces paroles de S. Paul aux Corinthiens.

L'autorité de S. Gregoire de Nazianze, est encore assez forte pour confirmer ce que j'avance, lors qu'il se plaint des impietez que faisoit Ju-

lien l'Apostat contre la sainteté de nos Myſteres ; Il lave , diſoit-il , les Fonts Baptismaux avec un ſang impur & deteſtable , il oppoſe à nôtre conſecration , une conſecration abominable , & il profane les mains pour en ôter toutes les impreſſions du Sacrifice non ſanglant par lequel nous nous uniſſons à Jeſus-Chrît , & nous participons au mérite de ſes ſouffrances & à ſa divinité. R

L'autorité du Grand S. Chryſoſtome eſt trop conſiderable pour ne l'a pas rapporter icy. Je ne vois rien qui paroiſſe plus convaincant contre nos adverſaires que ce qu'il nous dit , lors qu'après avoir relevé la dig-

 ii

R Impuro & nefario ſanguine lavacrum extergit initiationi noſtræ execrabilem initiationem opponens , manusque profanat , ut nimirum eas ab incruento Sacrificio per quod nos Christo ipſuſque paſſionibus & divinitati communicamus elueret & repurgaret. S. Greg. Nazianz. oratio 3. adverſus Julia.

nité de ce Sacrement par la presence réelle de Jesus-Christ, qui nous rend un même corps avec luy, non seulement par la Foy : Mais effectivement & réellement , pour marquer ensuite avec qu'elles dispositions on en doit approcher, il ajoûte. *S Qui doit donc être plus pur que celui qui est participant d'un tel Sacrifice ? Quel rayon du Soleil ne doit point céder en splendeur à la main qui distribue cette chair, à la bouche qui est remplie de ce feu spirituel, à la langue qui est empourprée de ce redoutable Sang ? Ce n'est point la puissance des hommes, qui agit sur ces choses qu'on offre sur le S. Autel ; Jesus-Christ qui opera autrefois ces merveilles dans la Cene qu'il*



S Qua igitur remundiorum esse non oportet eum qui hoc Sacrificio participaturus est ? quos radios Solares non deberet excedere manus illa quæ hanc carnem pertrumpit, os quod igne impletur spiritali, lingua quæ cruentatur hoc admirabili sanguine &c. Chryst. Hom. 82. in cap. 26. Matth.

fit avec ses Apôtres , est le même qui les opere encore maintenant ; C'est luy qui sacrifie ces offrandes , & qui les change en son corps & en son sang.

Toute la suite & commencement de ce discours , qui établit avec tant de force la presence réelle de Jesus-Christ dans ce Sacrement , prouve aussi que l'Eucharistie est un véritable Sacrifice. La Lyturgie qui est parmi les ouvrages de ce grand Docteur , ou l'ordre qu'on observoit de son temps dans la celebration de ce Sacrifice , ne nous permet pas d'en douter.

Je passe sous silence d'autres expressions plus fortes , que le même S. Chrysostome & les autres Peres de l'Eglise d'Orient , nous ont laissées sur la verité que nous defendons. Mais parce que ceux qui ont entrepris de combattre le Sacrifice de la Messe , reconnoissant S. Augustin ,

comme celui d'entre les Peres, qui a mieux expliqué les mysteres de la Religion, Nous nous arrêterons particulièrement à son autorité.

Quand ce Grand Docteur auroit prevenu qu'on dût un jour s'élever contre ce Sacrifice, il n'auroit jamais pu le mieux prouver qu'il fait, lors que parlant de la grace du Nouveau Testament, il dit pour expliquer ces paroles du Prophete ; *l'accompliray mes vœux en presence de ceux qui le craignent, que le Fils de Dieu représenté par le Prophete, a voulu faire entendre par ses vœux, le Sacrifice de son corps qui est le Sacrement des Fideles.* T

Pouvoit-il mieux nous instruire de ce Sacrifice, que lors qu'il nous a donné l'ordre des parties qui le

T Vota vero sua sacrificium vult intelligi corporis sui quod est fidelium Sacramentum. *Aug. Epist. ad Honorat. 120.*

composent. Il dit que nous y faisons les prieres, les oraisons & les demandes, que l'Apôtre S. Paul avoit chargé son disciple Timothée, de faire à Dieu pour tous les Princes. *Nous faisons les prieres dans la celebration des Sts. Misteres, auparavant que de benir & de consacrer ce qui se met sur l'Autel. V*

Les oraisons se font dans le temps qu'on benit ces Oblations, qu'on les sanctifie, & qu'on les partage pour les distribuer aux Fideles; Ce qui se termine selon la pratique de presque toutes les Eglises par l'Oraison Domini.

V 1. Ad Tim. c. 2. Eligo in his verbis hoc intelligere quod omnis vel pene omnis frequenter Ecclesia, ut preces accipiamus dictas quas facimus in celebratione Sacramentorum, antequam illud quod est in Domini mensa incipiat benedici, orationes, cum benedicitur & sanctificatur, & ad distribuendum comminuitur, quam totam petitionem ferè omnis Ecclesia oratione concludit. Videntur omnia que offeruntur Deo, maximè sancti altaris oblatio &c. S. Aug. Paulino ad novem questiones epist. 59. antiquæ editionis & novæ. 149.

cale, & parce que le terme Grec dont se sert l'Apôtre, signifie proprement un vœu; Il dit que nous faisons ce vœu solennel ou cette priere marquée aussi par le mot grec, en consacrant l'oblation du S. Autel, qui exprime ce grand vœu, où nous nous sommes voués & consacrez à Iesus Chrît, pour demeurer à jamais en luy, c'est à dire dans l'unité de son corps, selon laquelle nous ne sommes tous qu'un même corps, & un même pain par cette unité mystique dont le Sacrement du S. Autel est le symbole.

Les demandes se font par la benediction qu'on donne au peuple, parce que cette imposition des mains que fait le Prêtre sur les Fideles, qui ont assisté au Sacrifice, dans lequel il a fait la fonction de mediateur entre Dieu & les hommes; Cette benediction est une espece d'offrande & d'élevation qu'il fait de leurs personnes à la divine Ma-

jesté, pour leur attirer les graces necessaires.

Enfin l'action des graces que l'Apôtre demande qu'on n'oublie jamais, finit la celebration du Sacrifice, & est comme la conclusion de tout ce Mystere.

Si ce Grand Saint n'avoit pas reconnu l'Eucharistie comme un Sacrifice d'une vertu toute divine, pour les vivants & pour les morts, il n'y auroit pas cherché sa consolation dans l'extreme douleur que luy caufoit la mort de sa Mere, lors qu'il voyoit son corps placé pres du sepulchre où il devoit estre enterré, & que cependant on offroit pour elle l'auguste Sacrifice de nôtre Redemption. X Il n'auroit pas eu recours pour

i

X Cum offerretur eâ Sacrificium pretij nostri, jam juxta sepulchrum posito cadavere priusquam deponeretur sicut illic fieri solet. S. Aug. lib. 10. Conf. cap. 12.

faite finir sa douleur à ce remede tout divin & furnaturel, s'il n'avoit esté convaincu de cette grande verité, qu'il nous apprend ailleurs ; *¶* Que nôtre divin Sauveur, qui par l'égalité que luy donne avec son pere la nature divine, reçoit dans l'Eternité les Sacrifices de tous les Mortels, il a voulu luy-même revêtu de la forme d'un esclave, se rendre un Sacrifice, & porter la qualité de victime, qui se presente tous les jours à son Pere sur nos Autels, par une oblation où il est le Prêtre offrant & l'Hostie offerte, pour prevenir dans l'esprit des hommes l'erreur, où ils auroient peu tomber, cro-

¶ Cum in forma Dei Sacrificium cum Patre sumat, cum quo & unus Deus est, tamen in forma servi Sacrificium maluit esse quam sumere, ne vel ac occasione quisquam existimaret cuilibet sacrificandum esse creaturæ. Per hoc & Sacerdos est ipse offerens & oblatio cujus rei Sacramentum quotidianum esse voluit Ecclesiæ Sacrificium, quæ, cum ipsius capitis corpus sit, se ipsam per ipsum dicit offerre.

¶ Aug, lib. 10. de civit. Dei cap. 20.

yant qu'il leur estoit permis de sacrifier aux Creatures ; C'est pour cela aussi qu'il a voulu , que son Sacrifice fût continué dans l'Eglise sans aucune interruption , afin que comme il est le chef de ce corps mystique, il en soit aussi le mediateur pour le presenter à son Pere.

Lors qu'il parle de l'Eucharistie , qu'il appelle avant les paroles de la consecration du pain , & apres ces paroles un corps , ou un pain surnaturel & celeste , dont le propre est de nourrir & de faire vivre nos ames ; comme le pain naturel entretient & nourrit le corps , ne l'a-t-il pas considerée comme le seul Sacrifice , qui desarme la Justice de Dieu , puis qu'il se plaint de ceux qui n'offrent pas tous les jours ce Sacrifice pour l'expiation des fautes où ils tombent si souvent , Et qui sçachant que l'offrande de cette Victime renouvelle le

souvenir

souvenir de la mort & de la resurrection du Sauveur, negligent cependant de participer à cette oblation, de recourir à ce remede seul & unique contre leurs maux, beaucoup moins zelez pour leur salut, que ne l'estoit le Patriarche Job pour celuy de ses enfans, puis qu'il ne manquoit pas d'offrir à Dieu tous les jours le Sacrifice pour la remission des fantes qu'ils pouvoient commettre par leurs paroles ou par la seule pensée. ^z

Le Fils de Dieu luy même, dans la pensée de S. Augustin, Nous a donné dans son Evangile une figure de ce Sacrifice, dont il se rendoit la Victime. *Le retour de l'Enfant pro-*

^z Quomodo Sanctus Job quotidie pro filiis offerebat Sacrificium, ne fortè aliquid vel in corde vel in sermone peccassent. Ergo tu audis quod quotiescumque offertur Sacrificium, mors Domini, resurrectio Domini, elevatio Domini significetur, & remissio peccatorum, & panem istum vitæ nostræ quotidianum non assumis. *Idem serm. 5. in appendice de diversis.*

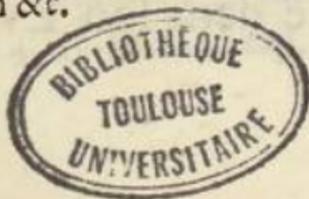
digne , le veau gras tué par ordre de son Pere , ce banquet qui rejouit toute la maison ; Tout cela se renouvelle dans l'Eglise de Iesus - Chrît ; Les Gentils étoient figurez par ce Fils , qui touché de repentir , vient ralumer la tendresse de son Pere ; Cet ordre qui fut donné pour tuer le veau gras , ne marque-t-il pas l'ordre que le Pere Eternel a donné à ses Ministres de publier la mort de son Fils , qui se vit couvert & rasazié , comme il le dit luy-même , de tous les outrages des Mortels , dans le temps de son immolation. L'ainé des enfans de ce Pere de famille ; Ce Fils aîné qui étoit la figure des Juifs , ne s'étoit pas à la verité égaré dans le pais étranger de l'Idolatrie selon l'expression de S. Augustin : Mais il n'étoit pas encore dans la maison , il n'étoit que dans le champ , c'est à dire dans la possession d'un heritage tout terrestre qui a fait le partage

des Juifs. A

Ce banquet se renouvelle donc tous les jours dans l'Eglise qui en est nourrie ; Le Veau gras y est tué par l'oblation qu'on y fait du corps & du sang du Sauveur ; Le Juif ce fils aîné est entré dans l'étonnement au bruit d'une symphonie qui réjouit les Anges & les hommes ; Il consulte les serviteurs de son Pere , pour en sçavoir le sujet , il fait lecture d'un des Prophetes , qui luy dit que c'est l'heureux retour des Gentils qui sont ses freres , & qui ouvrant les yeux à la verité , sont sortis de l'égarement où ils étoient , pour entrer dans la maison , que c'est en un mot ce qui fait la joye de son Pere & de tous ses serviteurs.

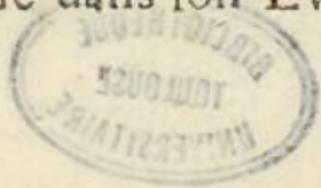
Ce Fils trop jaloux de la bonté de

A Vitulus saginatus ipse Dominus secundum carnem suam satiatus opprobriis. Vitulus ille in corpore & sanguine Domino , & offertur Patri , & pascit totam domum &c.



son Pere, aime mieux demeurer encore dans le champ, c'est à dire dans la servitude, qui cache à son esprit la vérité des divines Ecritures: Mais apres que la plenitude des Gentils, ce nombre bienheureux choisi par le Tout-Puissant, sera entré dans la maison, le Pere prendra son temps & sortira pour rappeler ce fils mécontent, qui étoit demeuré dans le champ, ses fa-veurs l'attireront dans la maison, & luy donneront rang à ce banquet, qui doit réjouir les uns & les autres; Le même corps du Fils de Dieu servira de nourriture aux Juifs, aussi bien qu'aux Gentils dans le temps heureux, où l'Apôtre nous dit, que le Seigneur a resolu de les recevoir tous à une même table.

Voila comme S. Augustin explique cette admirable figure du Sacrifice de la Messe, que Jesus - Christ nous a donné dans son Evangile. Ne



peut-on pas dire avec raison que cette figure s'accomplit visiblement dans nos jours, par l'heureux retour dans le sein de l'Eglise de nos Freres qui s'étoient éloignés? Les Anges & les hommes s'en rejouissent; Ceux qui demeurent dans leur égarement, suivant la jalousie de ce Fils mal intentionné, preferant le champ de l'Herésie à la maison paternelle qui leur est ouverte.

Après la maniere dont S. Augustin a parlé du Sacrifice de nos Autels, on ne doit pas douter du sentiment de S. Ambroise; puis que ce fut ce sçavant Prelat qui commença à l'instruire des mysteres de nôtre Religion. *B* Il nous represente le grand Prêtre Melchisedech, offrant le pain & le vin au Patriarche Abraham pour nourriture, comme la fi-

B Ambr. lib. 4. de Sacram. cap. 4. & 5.

gure de Jesus-Christ le Souverain Prêtre, suivant la pensée du Prophe- te, le sacerdoce qu'il exerce dans le temps, il nous dit ensuite qu'il est l'auteur des Sacremens, & il nous fait voir qu'en instituant l'Eucharistie, il y a établi la presence réelle de son corps & de son sang, par le changement de la substance du pain & du vin qui se fait dans la conse- cration, dont il nous marque dans le chapitre suivant le même ordre que l'Eglise observe encore tous les jours.

Mais pour montrer la grandeur & l'excellence de ce Sacrement, il le considere comme un Sacrifice. Re- marquez, dit S. Ambroise, comme Jesus-Christ a parlé, *Toutes les fois que vous ferez cecy, vous le ferez en memoire de moy, jusqu'à ce que je vienne une seconde fois* Et le Prêtre dit, *c'est pourquoy nous qui sommes*

vos serviteurs, remplis du souvenir de la bienheureuse Passion de Iesus-Christ, de sa Resurrection des Enfers, de son Assomption au Ciel, Nous vous offrons cette Victime pure & sans tache, cette Victime non sanglante, ce pain S. & le Calice de la vie éternelle. Nous demandons & nous prions que vous receviez sur votre Autel élevé, cette offrande par les mains de vos Saints Anges, comme vous avez bien voulu recevoir les presens du juste Abel votre serviteur, le Sacrifice d'Abraham votre Patriarche, & celui que vous offrit le grand Prêtre Melchisedech. c

c Sacerdos dicit ergo, memores gloriosissimæ ejus passionis, & ab inferis Resurrectionis, & in Cælum Ascensionis, offerimus tibi hanc immaculatam hostiam, rationabilem hostiam, hunc panem sanctum & Calicem vitæ æternæ, & petimus & precamur, ut hanc oblationem suscipias in sublimi altari tuo, per manus Angelorum tuorum, sicut suscipere dignatus es munera pueri tui justii Abel, & sacrificium Patriarchæ nostri Abrahamæ, & quod tibi obtulit summus Sacerdos Melchisedech. S. Ambr. lib. 4. de Sacram. cap. 6.

Voilà une Victime que l'Eglise presente sur l'Autel par les Ministres au Pere Eternel, Cette Victime est-elle differente du corps & du sang de Jesus-Christ ? Est-ce un autre Sacrifice que celuy de la Messe, où l'Eglise peut faire cette offrande dans le même endroit ? *D* Toutes les fois donc que vous le recevez, que vous dit l'Apôtre ? Toutes fois que nous le recevons, nous annonçons la mort du Seigneur, nous annonçons la remission des pechez ; Si toutes les fois que le sang est répandu, il est repandu pour la remission des pechez, je le dois recevoir toujours, afin que les pechez me soient toujours remis.

D Ergo quotiescumque accipis, quid tibi dicit Apostolus ? Quotiescumque accipimus, mortem Domini annuntiamus, annuntiamus remissionem peccatorum. Si quotiescumque funditur sanguis, in remissionem peccatorum funditur, debeo illum semper accipere, ut semper mihi peccata dimittantur. *Id. ibid.*

Ce grand S. a reconnu qu'il se fait à l'Autel une effusion de sang. Il faut donc qu'il ait crû aussi qu'il s'y fait un Sacrifice, que Jesus-Christ en est la victime, dont le sang y est repandu par une effusion mystique & sacramentale. ^E Peut-on donner un autre sens à ce que nous a dit ce S. Docteur, si nous examinons ce qu'il nous apprend ailleurs sur ce mystere, il marque l'ordre que l'Eglise observoit de son temps, comme elle

E Diximus quod in altari constituatur calix & panis. In Calicem mittitur vinum & quid aliud? aqua. Quid sibi vult admixtio aquæ? rationem accipe. Primo omnium figura quæ ante præcessit tempore Moïsi quid habet? quia cum sitiret populus, & murmuraret, quod aquam invenire non posset, jussit Deus Moïsi ut tangeret petram. Tetigit petram, & petra undam maximam fudit, sicut Apostolus ait, bibebant autem de spiritali consequente eos petra, petra autem erat Christus, non immobili petra quæ populum sequebatur. Et tu bibe ut te Christus sequatur. Vide mysterium Moïses hoc est Propheta, virga hoc est verbum Dei. Sacerdos vero Dei tangit petram & fluit aqua, & bibit populus Dei, qui Dei gratiam consecutus est. *S. Ambr. lib. 5. de Sacram. cap. 1.*

fait encore dans la celebration de ses Sacrifices. Il parle du mélange qu'on y fait de l'eau & du vin, & il nous dit que cette ceremonie nous fut figurée dans le temps de Moïse, lors que pour faire cesser le murmure des Juifs, & pour remedier à la soif qu'ils souffroient, Dieu commanda à Moïse de se charger de la conduite de ce peuple, de fraper la pierre avec sa Verge; Il obeit à l'ordre du Seigneur, & cette pierre rendit quantité d'eau, qui servit à desalterer ceux que la soif faisoit murmurer. Ils beuvoient, dit l'Apôtre S. Paul, de la pierre spirituelle qui les suivoit, & Iesus-Christ étoit cette pierre: Car ce n'est pas la pierre immobile qui suivoit le peuple, & vous beuvez aussi, afin que Iesus-Christ vous suive. Moïse, veut dire le Prophete: la Verge figuroit la parole de Dieu. Le Prêtre du Seigneur touche la pierre, il en sort de l'eau, & le pen.

ple de Dieu boit & se desaltere. Le Prêtre touche donc le Calice, l'eau s'éleve dans le Calice, rejaillit dans la vie éternelle, & le peuple du Seigneur boit.

Puis que ce S. nous explique une ceremonie, qui accompagne la celebration de ce Sacrifice, Il approuvoit l'offrande qu'on en faisoit de son temps, & sans doute il offroit luy-même souvent ce Sacrifice, s'il en faut juger par deux Oraisons qui sont dans les ouvrages de ce S. Docteur, comme une production de la pieté dont il étoit animé, lors qu'il se dispoisoit à la celebration des divins mysteres.

F Avec quels sentimens de contrition Seigneur, disoit ce sçavant Prelat, avec qu'elle source de larmes, avec quel respect, avec qu'elle crainte, avec qu'elle pureté de corps & d'esprit faut-il celebrer ce divin Sacrifice, dans lequel

on reçoit véritablement vôtre chair ,
 & on boit vôtre sang comme une li-
 queur celeste , qui fait l'union des cho-
 ses les plus élevées & les plus basses ,
 où les Anges sont presens , & où vous
 êtes le Prêtre & le Sacrifice d'une ma-
 niere qu'on ne peut expliquer ? Qui
 est ce qui pourra offrir ce divin Sa-
 crifice dans la disposition où il doit
 être , si vous ne l'a donnez vous mê-
 me au ministre qui en fait l'offrande ?
 L'approche quoyque je sois pecheur , de
 vôtre Autel , Seigneur , dans le souve-

F. Quanta Domine Jesu Christe cordis contritione
 lacrimarum fonte , quanta reverentia & tremore ,
 quanta corporis castitate & animi puritate : istud di-
 vinum & celeste Sacrificium est celebrandum , ubi ca-
 ro tua in veritate sumitur , ubi sanguis tuus in veritate
 bibitur , ubi summa imis junguntur , ubi adest præ-
 sentia Sanctorum Angelorum , ubi tu es Sacerdos &
 Sacrificium mirabiliter constitutus ; quis dignè hoc
 celebrare poterit , nisi tu Deus omnipotens offeren-
 tem feceris dignum. Ego Domine memor veneran-
 dæ passionis tuæ , accedo ad altare tuum peccator ,
 ut offeram tibi Sacrificium quod tu instituisti in
 commemorationem tui pro salute nostra. S. Ambr.
 precat. 1. preparante ad Missam.

nir de

nir de vôtre passion, & pour y offrir le Sacrifice que vous avez institué, & que vous avez ordonné de vous offrir, en memoire de ce que vous avez fait pour nôtre salut.

Je ne pretens pas soutenir que ces deux Oraisons sont de S. Ambroise: Mais puis qu'elles se trouvent parmi ses Ouvrages; Il faut du moins les recevoir avec estime, tant que nous n'aurons pas des preuves convaincantes du contraire.

Nous avons d'ailleurs lieu de croire, que ce grand Evêque apres avoir fait l'Oraison Funebre de son frere, offrit pour luy le Sacrifice, comme on en peut juger par ces dernieres paroles de son discours. *G* Je vous recommande, Dieu Tout-Puissant, cette ame juste, je vous offre ma victime,

G Tibi nunc, omnipotens Deus, innoxiam commendo animam, cape propitius ac serenus fraternum munus, Sacrificium Sacerdotis. *Idem in Oratiqne Funebri de Obitu Fratris.*

recevez favorablement le present d'un frere , le Sacrifice d'un Prêtre ; C'est avec ce gage pretieux que je viens à vous.

L'autorité du grand S. Jérôme ne doit point passer pour suspecte à nos Freres separés, & ils ne sçauroient pas douter qu'il n'ait parfaitement entendu les divines Ecritures, puis que l'Eglise luy est redevable de l'edition la plus correcte que nous ayons aujourd'huy. Il a découvert la grandeur de ce Mystere, parce qu'il en connoissoit admirablement la verité dans son Dialogue contre les Luciferiens, voulant nous montrer, que les Evêques qui étoient tombez malheureusement dans l'Arianisme, devoient être receus sans perdre leur dignité, s'ils demandoient de rentrer dans l'Eglise, parce qu'on ne bâtissoit pas une seconde fois ceux qui étoient réunis à l'Eglise,

apres avoir receu le Bâtême par le ministere des Heretiques ; *Je vous prie*, dit l'Orthodoxe au Luciferien, *de permettre à celuy dont vous approuvés le Bâtême d'offrir le Sacrifice ou de ne pas recevoir le Bâtême, conseré par celuy que vous ne croyez point être Prêtre : Car il n'est pas possible que celuy qui est saint dans l'administration qu'il fait de ce premier Sacrement, soit pecheur, lors qu'il se presente à l'Autel.* H

Il y avoit un Sacrifice qu'on offroit dans l'Eglise du temps de S. Jerôme, je voudrois bien demander à nos adversaires, si ce Sacrifice étoit different de celuy de la Messe, & ce qui en faisoit la difference. Ce grand S. nous dit dans un autre en-

H Oro te ut sacrificandi ei licentiam tribuas cujus baptisma probas, aut reprobas ejus baptisma quem non existimas Sacerdotem, neque enim fieri potest ; ut qui in baptisinate sanctus est, sit apud altare peccator. *Ort hodoxus in Dialog. ad Lucifer. apud Hyeron*

droit, où il fait voir aux Pelagiens la nécessité de la grace ; *Que le Fils de Dieu obligea ses Apôtres de dire tous les jours dans le Sacrifice de son corps, la priere qu'il leur avoit apprise, parce que c'est un aveu que nous faisons à Dieu de nôtre impuissance & du besoin que nous avons de sa grace.* 1

Ce Pere écrivant contre Vigilantius qui condamnoit comme une idolatrie le culte religieux que nous rendons aux Sts. Martyrs & à leurs reliques, luy dit, *Κ j'avouë que nous étions autrefois idolatres, nous tous qui croyons maintenant en Iesus-Christ : Car nous ne naissons pas Chrétiens, nous recevons cet avan-*

I Sic docuit Apostolos suos, ut quotidie in corporis illius sacrificio credentes audeant loqui Pater noster &c. S. Hieron. lib. 3. adversus Pelagian.

Κ Non diffiteor omnes nos qui in Christo credimus de idolatriæ errore venisse: non enim nascimur sed renascimur Christiani, & quia quondam colebamus idola, nunc Deum colere non debemus, ne simili eum videamur cum idolis honore venerari: illud fie-

rage par une seconde naissance plus heureuse que la premiere : Mais quoy ? parce qu'autrefois nous avons adoré les Idoles , cesserons-nous d'adorer le vray Dieu par une vaine & fole apprehension de luy rendre le même honneur que nous avons rendu à ces fausses divinitez ? Ce culte n'étoit abominable , que parce que nous le rendions à de Faux Dieux ; A qui rendons-nous cet honneur ? N'est-ce pas aux Martyrs de Iesus-Christ ? Il est donc Saint & agreable à Dieu ; Bien loin de le rejeter , on doit le recevoir , & le rendre aux Reliques



bat idolis & idcirco detestandum est ; hoc fit Martyribus & idcirco recipiendum est. Nam & absque Martyrum reliquiis per totas Orientis Ecclesias, quando legendum est Evangelium accenduntur luminaria jam Sole rutilante , non utique ad fugandas tenebras, sed ad signum lætitiæ demonstrandum. Malefacit ergo Romanus Episcopus qui super mortuorum hominum Petri & Pauli secundum nos ossa veneranda, secundum te vilem pulvisculum , offert Domino Sacrificia & tumulos eorum Christi arbitratur altaria. S. Hieron. adversus Vigilant.

des Saints Martyrs : Mais ne voyons-nous pas que dans toutes les Eglises d'Orient , lors qu'on doit lire l'Evangile , on allume des cierges en plein jour , sans doute ce n'est pas pour chasser l'obscurité des tenebres : Mais pour donner des marques publiques de la joye qu'on ressent dans le cœur. L'Evêque de la Ville de Rome fait donc bien mal , lors qu'il offre au Seigneur le Sacrifice sur les corps morts des deux hommes Pierre & Paul , & qu'il regarde leurs tombeaux comme les Autels de Jesus-Christ , où sont renfermez les corps morts de ces deux grands Apôtres , dont les ossemens sont dignes selon nous de la veneration des Fideles , quoy que selon vous ce ne soit qu'un peu de poudre digne de tout mépris. Messieurs de la R. P. R peuvent s'examiner sur ce passage. On leur demande lequel des deux a esté

dans les sentimens de l'Eglise Catholique, ou S. Jerôme ou Vigilantius. S. Jerôme soutient qu'on doit honorer les Martyrs de Jesus Chrît & leurs reliques, & que c'est une sainte pratique d'offrir à Dieu le sacrifice sur leurs tombeaux; Vigilantius au contraire soutient que de rendre aux Sts. Martyrs & à leurs reliques un culte religieux, c'est une espece d'idolatrie. Diront-ils que S. Jerôme & toute l'Eglise universelle dont il suivoit le sentiment ont esté dans l'erreur, & que le seul Vigilantius soutenoit la Foy Ortodoxe? Il ne s'agit pas icy du culte des Sts. je tire une autre consequence contre eux de ce passage de S. Jerôme, & je dis que S. Jerôme & Vigilantius leur font également le procez sur le sujet du sacrifice de la Messe, dont il s'agit icy; S. Jerôme veut prouver contre Vigilantius qu'on doit ren-

dre aux Sts. & à leurs reliques un culte religieux. Par où le prouve-t-il? Par la pratique de l'Eglise universelle d'offrir à Dieu le Sacrifice sur leurs tombeaux. Il se sert de la pratique d'offrir le Sacrifice, qui étoit receuë sans contestation dans toute l'Eglise, pour confirmer l'usage où l'on étoit d'honorer les reliques des Sts. Martyrs contre Vigilantius qui les contestoit. Il est donc évident que du temps de S. Jérôme, on offroit à Dieu le même Sacrifice, que nous offrons aujourd'huy sur nos Autels. Vigilantius ne contestoit pas cette vérité à S. Jérôme, Pourquoi donc Messieurs de la R. P. R. qui suivent si exactement l'erreur de Vigilantius sur le fait des Saints & des Reliques, ne le suivent ils pas aussi sur la vérité du Sacrifice qu'il ne contestoit pas?

Si l'offrande & la célébration de nôtre Sacrifice étoit dans la pensée

de saint Jérôme, une erreur contraire à l'excellence du Sacrifice de la Croix, ce grand saint se seroit-il servi de la pratique où l'on étoit de l'offrir, comme nous faisons, pour convaincre Vigilantius de l'erreur où il étoit? Auroit-il refuté cette erreur par un autre aussi contraire à la Religion? Pourquoi douter du sentiment de ce Pere si éclairé sur la vérité que nous défendons, puis que pour expliquer la parabole de l'Enfant prodigue, il y donne le même sens que saint Augustin. *L. Le Veau gras, dit saint Jérôme, qui est immolé pour le salut d'un pecheur converti, est le Sauveur dont la chair nous sert tous les jours de nourriture, & dont*



L. Vitulus saginatus qui ad pœnitentis immolatur salutem, ipse Salvator est, cujus quotidie carne pascimur, cruore potamur. Hoc convivium quotidie celebratur, quotidie pater filium recipit, semper Christus credentibus immolatur. Idem Epist. 146. ad Damasum.

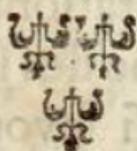
le sang nous est donné comme une liqueur qui éteint la soif de nos ames.

Tout l'éclaircissement que nous donne saint Jérôme de cette divine parabole , nous apprend & à nos freres separez , qu'il a cru que Jesus-Christ étoit tous les jours immolé mystiquement sur nos Autels par le Sacrifice que nous y offrons pour le salut des Fideles.

J'ay crû que l'autorité de ces Peres suffisoit pour établir la verité que nous défendons , sans qu'il fut nécessaire de recourir à d'autres témoignages ; Car quoyque les Peres des siècles suivans , ayent parlé avec beaucoup d'érudition de ce Sacrifice, nos adversaires neanmoins ne les reçoivent pas avec la soumission & la déférence qu'ils devoient avoir pour leurs sentimens.

Quand même tous les Peres ne se seroient pas si bien expliqués en nô-

tre faveur, Jesus-Christ ce nouveau
Legislateur, la Loy nouvelle qu'il
nous a donnée, le changement des
Temples, des Autels, des Taberna-
cles qu'il a établis, les nouveaux Prê-
tres qu'il a instituez, le Sacerdoce
dont ils les a fait les Ministres, la
Nouvelle Jerusalem, où il les a obli-
gez d'exercer leur Ministère; Tou-
tes ces choses jointes ensemble ne
font-elles pas des preuves convain-
cantes, que le Fils de Dieu les a aussi
obligés d'offrir un nouveau Sacrifi-
ce & une victime differente de cel-
le que l'ancienne Loy avoit presen-
tée à son Pere, qui n'en vouloit plus
souffrir l'immolation sur ses Autels.





CHAPITRE V.

*LE SACRIFICE DE LA MESSE
prouvé par les Conciles Generaux.*

SI quelqu'un fait difficulté de recevoir la Doctrine des SS. Peres, que j'ay raportés, pour défendre une verité contestée avec si peu de justice ; Si contre toute sorte de raison, pour éluder la force des passages que j'ay cités, on vouloit les détourner par des fausses interpretations, du sens naturel & legitime des saints Docteurs qui nous sont si favorables, j'ajoute pour confirmer ce que j'ay avancé, l'authorité des Conciles Generaux

raux

raux qui paroitra plus convaincante, puis qu'on y voit avec évidence l'usage où l'Eglise a toujours esté depuis la mort de son époux, d'offrir à Dieu le Sacrifice, qui en renouvelle le souvenir dans l'esprit de tous les Fideles.

L'Histoire des Actes du Concile de Nicée, attribuée par des anciens auteurs à Gelase de Cysique, nous fait assez connoître quel a esté le sentiment de cette sainte Assemblée; C'est ainsi que cet Historien nous dit que ces Peres ont parlé de la table du Seigneur, & du mystere du corps & du sang de Jesus-Christ qui est sur cette table. *Nous ne devons pas nous arrêter au pain & à la coupe, qui est sur la table du Seigneur: mais élevant nôtre esprit par la Foy, nous devons considerer sur cette Table cet Agneau de Dieu qui ôte les pechez du monde, qui est immolé par les Prêtres.*

L

sans effusion de sang, & recevant véritablement son corps & son sang précieux, nous sommes obligez de croire que ce sont les signes de nôtre Resurrection. *A*

Peut-on affeurer avec plus de certitude la presence réelle du corps & du sang de Jesus - Christ dans l'Eucharistie, & l'immolation mystique qui se fait tous les jours de cet Agneau sans tache par les Prêtres qui le sacrifient, sans néanmoins répandre son sang ? Les Ministres de la Loy nouvelle peuvent-ils immoler Jesus Christ, sans aucune effusion de sang, d'une maniere différente de celle que nous reconnoissons au Sacrifice de la Messe ? Il faut donc nécessairement avouër, que suivant

A Etiam hic in divina mensa, ne humiliter intenti sumus, ad propositum in sacra illa mensa agnum illum Dei, tollentem peccatum mundi, sanguinem veteris, credere hæc esse nostræ resurrectionis symbola. *Histor. Concil. Nicani lib. 2. cap. 30.*

le rapport de cet Historien , le Concile de Nicée a reconnu l'Eucharistie comme un véritable Sacrifice , dont le Fils de Dieu est la victime , que l'Eglise offre au Pere Eternel ; que cette Doctrine étoit la foy commune de tous les Fideles de ce tems, qui avant le Concile n'y avoient point formé aucune difficulté , & qui se firent ensuite un devoir de souscrire aux sentimens de cette assemblée sur les mysteres dont elle avoit traité , & aux reglemens que ces Peres avoient fait pour la discipline de l'Eglise. Ce grand nombre de Prelats assemblez par le S. Esprit , pour réunir ceux que l'Herésie divisoit par tant de troubles , pouvoient ils nous mieux instruire de l'idée que nous devons nous former de la grandeur de ce mystere ? Quand les Ariens auroient revoqué en doute cette importante verité , le Concile ne pouvoit

se rendre plus intelligible pour éclairer les ignorans , ou ceux dont la Foy seroit obscurcie par les tenebres de l'erreur.

Si l'on rejette cette Histoire des actes de ce Concile comme douteuse & peu probable , pour des raisons qui paroissent fortes , nous pouvons l'autoriser par le témoignage des anciens auteurs qui l'ont reçûë.

Le Patriarche Photius l'a reconnoit comme l'ouvrage de Gelase de Cyfique. *B* Nicetas en a fait le même jugement. *c*

Mais si on doute de la certitude du rapport que nous fait cet Historien des actes de ce Concile , du moins on ne rejettera pas le 18. des Canons que ces Peres nous ont laissés. L'assemblée retranche par ce Canon un desordre introduit par les Diacres ,

B in Biblioth. c. 15

C Nicetas Choniates lib: 5. de fide Orthodoxa.

qui se croyoient en droit de donner l'Eucharistie aux Prêtres ; Cet abus est condamné comme contraire aux anciennes regles , & à l'usage de l'Eglise , qui ne permettoit pas aux Ministres , dont le pouvoir ne s'étendoit point jusques à offrir le Sacrifice, de donner le corps de Jesus-Christ à ceux qui l'offrent par un droit qu'ils ont reçu dans l'ordination, il défend aussi aux Diacres de communier avant les Evêques , & il les avertit de garder le rang de leur caractère , qui les soumet à la dignité dont les autres sont revêtus. *D*

Si le Concile ne dit pas par ces paroles à tous les Fideles que les Prêtres ont une prerogative sur les Diacres , qui leur donne droit d'of-

D Pervenit ad sanctam Synodum quod in nonnullis locis & civitatibus Diaconi dant Presbyteris Eucharistiam , quod nec Canon , nec consuetudo tradidit , ut &c.

frir dans le Sacrifice le corps & le sang de Jesus-Christ, on pourra également douter des autres veritez qu'il établit dans ses Canons.

Le Concile de Constantinople qui a confirmé les décisions des Peres assemblez à Nicée, voulant que tous les Fideles fussent soumis à leur creance, ne peut pas avoir eu d'autres sentimens sur le Sacrifice de la Messe, que ceux de ce premier Concile. On ne peut mieux juger de la Doctrine du Concile d'Ephese sur la même question, que par une lettre écrite à Nestorius par les Peres, qui l'avoient condamné, & qui s'étoient assemblez pour éclaircir les veritez que cet Heretique avoit voulu obscurcir par ses erreurs, C'est ainsi qu'ils luy parlent de leurs occupations jusques à la fin du Concile. *Annonçans la mort corporelle de Jesus-Christ l'unique Fils de Dieu, sa resurrection, & con-*

fessans son Ascension au Ciel, nous of-
frons dans les Eglises le Sacrifice non
sanguant, nous approchons des benedic-
tions mystiques, nous nous sanctifions,
participans à la chair toute sainte, &
au pretieux sang de Iesus Christ nôtre
Sauveur, nous ne la recevons pas com-
me la chair d'un homme sanctifié, ou
qui par sa dignité est uni au verbe :
mais comme la propre chair du verbe,
& qui est un veritable principe de
vie. E

Si ces expressions ne nous mar-
quent pas que les Peres du Concile
d'Ephese, disoient la Messe, & qu'ils

 i

E Annuntiantes secundum carnem, mortem unige-
niti Filii Dei hoc est Jesu Christi, & ex mortuis re-
surrectionem, & in Cœlos assumptionem, incruen-
tum in Ecclesiis celebramus sacrificium, accedimus
sic ad mysticas benedictiones, & sanctificamur parti-
cipes facti sacre carnis, & pretiosi sanguinis omnium
nostrum Salvatoris Jesu Christi non ut communem
carnem eam suscipientes, neque ut viri sanctificati,
aut dignitatis unitate verbo confociati, sed vivificam
vere & propriam ejus verbi. *Episto. Concil. Ephes.
ad Nestorium c. 7.*

offroient dans les Eglises comme nous faisons, le Sacrifice non sanglant, dont Jesus-Christ est la victime ; Je ne vois pas quel autre sens plus naturel on peut donner à ces paroles. Si toute l'Eglise n'eut pas reconnu la presence réelle du corps & du sang de Jesus-Christ dans l'Eucharistie, & que cet adorable Sauveur y est offert & immolé à son Pere, sans verser son sang une seconde fois, les Peres de cette assemblée auroient ils voulu autoriser par leur exemple cette doctrine, au lieu de la condamner, comme ils y estoient obligés ? Si elle leur eut paru nouvelle, ou opposée à la pureté de la Religion Chrétienne, Nestorius, le Patriarche d'Antioche, & tous ceux qui composoient le Conciliabule d'Ephese, s'ils avoient veu les Peres du véritable & legitime Concile, tomber dans quelque erreur con-

traire à la Foy , ou à l'ancienne tradition , auroient ils manqué de leur en faire un juste reproche , lors qu'ils entreprirent de condamner la doctrine de S. Cyrille & de tous ceux de son parti , & par la lettre qu'ils écrivirent à l'Empereur pour l'informer du jugement qu'ils avoient rendu contre ce Patriarche? ils n'auroient pas manqué de relever sa doctrine sur un des principaux mysteres de la Religion , s'ils y avoient pû remarquer quelque apparence d'erreur & de nouveauté : Car ce pretexte eut esté legitime , pour authoriser la deposition qu'ils avoient voulu faire de S. Cyrille , au lieu de se servir pour le perdre de tant de calomnies mal fondées.

C'est aussi ce qu'on peut opposer à ceux qui diront que cette Epître n'est pas du Concile d'Ephese , mais d'un Concile d'Alexandrie assemblé

par S. Cyrille : Car il est toujours certain que ce Patriarche l'a écrite , qu'elle contient douze chefs auxquels il vouloit obliger Nestorius de souscrire. Or s'il y avoit eu dans cette Lettre quelque opinion nouvelle , & qui ne fut point conforme à la pure doctrine , & à l'ancien usage de l'Eglise , est-il probable que les ennemis de S. Cyrille eussent manqué de luy reprocher cette erreur , pour le décrier comme ils vouloient faire dans l'esprit de l'Empereur & de tous les Fideles?

Le Concile de Calcedoine n'est pas moins favorable à la verité que nous défendons. Nous lisons dans les actes de ce Concile , une requête présentée aux Peres de cette Assemblée , par un Diacre de l'Eglise d'Alexandrie contre Dioscore son Archevêque. Il expose par sa plainte le dereglement des mœurs de ce

Prelat, les desordres où il étoit tombé, ses injustices, & les violentes usurpations, jusque là que par une horrible temerité, il avoit fait enlever le bled, que les Empereurs faisoient porter aux Eglises de la Lybie, pour être employé à la celebration du Sacrifice non sanglant, & au soulagement des pauvres F, voulant subvenir par cette pieuse liberalité aux besoins que caufoit la sterilité du païs, où la terre ne produisoit point de bled, & cette insolente entreprise de Dioscore avoit empêché, dit le Diacre, qu'on n'offrit dans les Eglises le Sacrifice non sanglant, qui nous doit inspirer la crainte, aussi bien que le respect. G

F ut etiam frumentum quod à piïssimis nostris Imperatoribus Ecclesiis Libyæ propter ariditatem illius Provinciæ præstitutum est, in primis quidem ut incruenta ex ipso Hostia offeratur.

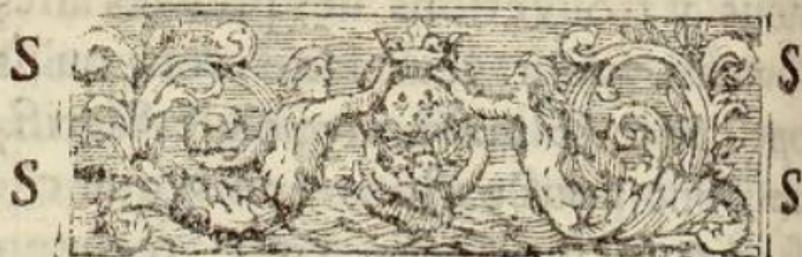
G Et ex hoc neque terribile & incruentum Sacrificium celebratum est. *Libellus Ischirionis Diaconi Alexandria, sanctæ & œcumenicæ Synodo Calced. exhibitus adversus Dioscorum.*

Il paroît donc que du temps du Concile de Calcedoine, on celebroit dans les Eglises un Sacrifice non sanglant, qui ne pouvoit estre que celuy que nous offrons tous les jours sous le nom de Messe. Si c'eut esté une erreur contre la Foy, le Concile n'en auroit il pas repris le Diacre, auquel il fit justice par la deposition de son Patriarche, qui deshonoroit l'Eglise, & s'il eut remarqué quelque abus dans cet usage où estoient les Prêtres, d'offrir à Dieu ce Sacrifice, peut on croire que ce Concile en eut souffert la continuation, & qu'il n'eut pas voulu détromper les Fideles par une juste condamnation, qui auroit dissipé les tenebres de l'erreur, & qui pouvoit mettre au jour cette importante verité ?

Si nos adversaires vouloient deferrer aux autres Conciles Generaux, qui ont suivi les quatre premiers, nous y

nous y trouverions des preuves assez fortes , pour leur faire voir qu'ils ont contesté mal à propos le Sacrifice dont nous parlons , puis que ces saintes Assemblées l'ont reconnu comme un objet de la Foy de tous les Fideles qui n'en ont jamais douté.





CHAPITRE VI.

*VERITE' DU SACRIFICE
de la Messe prouvée par
ses effets.*

QUOYQUE la nourriture de nos ames, soit un effet de l'Eucharistie considérée comme un Sacrement, c'est le corps de Jesus-Christ, qui étant la victime de ce Sacrifice, produit en nous cet effet surnaturel, comme autrefois dans l'ancienne Loy, il y avoit des Victimes, qui apres leur immolation estoient partagées entre le Prêtre qui en faisoit le Sacrifice, &

celuy qui les presentoit pour estre immolées, Ce fut par toutes ces offrandes que le Seigneur vouloit figurer une victime d'un merite infini, qu'il reseruoit pour la Loy de grace, & qui devoit servir d'aliment à la vie spirituelle du Prêtre, & des Fideles qui assisteroient au Sacrifice: Mais avec cette difference, qu'au lieu que toutes ces Victimes se partagoient entre le Prêtre, & ceux pour qui il les offroit; Celle-cy n'est point divisée pour nourrir l'ame du Ministre, & de ceux qui étant unis à l'offrande qu'il en a faite, l'a reçoivent de sa main.

C'est pour cela que tous les saints Peres qui ont traité cette matiere, remarquent dans le Sacrifice de la Messe deux changemens, qui nous font voir que l'Eucharistie n'est pas simplement une image de la Passion du Sauveur, comme veulent Messieurs les Pretendus Reformez: mais que

Jesus-Christ encore y souûtient par sa presence réelle , cette figure qui paroît à nos yeux. Je ne veus pas rapporter icy les autoritez que les plus sçavans du siecle ont mis au plus beau jour que je ne pourrois faire ; Je sçay que les repetitions déplaisent aux Lecteurs , ainsi je me contente de faire quelques reflexions sur le sentiment des Peres qui m'ont servi de guide dans tout le cours de cet ouvrage.

Le premier de ces changemens qui se fait dans l'Eucharistie , de toute la substance du pain & du vin, & l'a fait passer eu celle du corps & du sang de nôtre Sauveur . Et par le second changement qui est un des effets de ce Sacrifice , nous sommes changés nous même en la nature du Fils de Dieu , dont il nous donne les qualitez ; Par le premier miracle le pain perd sa substance & conserve

ses accidens ; Dans le second nôtre nature demeurant le même , perd en quelque maniere ses qualitez ou pour mieux dire , elles se changent en celles de Jesus-Christ , en sorte que tout Chrétien qui a receu dignement la sainte Eucharistie , peut dire avec l'Apôtre. *A Je vis, mais je ne vis pas moy même, c'est Jesus-Christ qui vit en moy.* D'où S. Cyprien conclud *B* , qu'il n'est rien dans la nature qui soit capable de separer les vrais Fideles de Jesus-Christ , & que rien n'est asses fort pour arracher ceux qui sont vraiment unis à son corps & à son sang. C'est pourquoy cet auguste Sacrement a esté considéré comme un bouclier qui resiste aux attaques du Demon , & qui prevaut sur les obstacles que cet en-

A Vivo ego jam non ego , vivit verò in me Christus. *Ad Gal. cap. 2.*

B Epitr. 5.

nemi commun forme contre nôtre salut.

^c C'est sans doute la même idée qu'avoit S. Chrysoſtome de ce pain celeſte, lors qu'il dit que nous ſortons de cette table comme des Lions qui jettent de toutes parts de feux & de flames ſi vives, qu'elles nous rendent redoutables aux puiffances de l'Enfer, parce que ce ſang tout divin qu'on nous donne avec le corps, retrace ſur nous cette image ſi glorieuſe de la divinité que le peché avoit effacée; Ce corps & ce ſang qui fait l'ornement de l'ame Chrétienne, relève ſi fort ſa beauté, que d'un côté elle attire l'amour des Anges, & de l'autre elle met en fuite les Demons, qui ne peuvent l'a voir pénétrée du corps & du ſang du Sauveur; En effet dans la penſée de ce Pere, l'or n'a pas plus de clarté, ni

^c Chryſoſt. in cap. 7. Joan.

le feu plus de brillant que l'ame Chrétienne en reçoit au Sacrifice de nos Autels.

Ces deux merveilleux changemens qui se font dans l'Eucharistie, servent comme de trophée aux deux plus éclatans attributs de la divinité, ils relevent également la puissance & la bonté de Dieu. Sa puissance peut-elle se manifester par des effets qui l'a rendent plus éclatante que lors qu'elle rend le même corps present en mille differens endroits, sans occuper de place, & qu'elle expose aux yeux de nôtre foy des accidens, dont le propre étoit d'estre unis à leur substance, conservés neanmoins apres sa destruction?

Le Createur put il aussi nous prevenir par un bonté plus engageante que celle qui nous paroît dans ce mystere? Des hommes mortels & pecheurs y sont nourris de la propre

substance du Fils de Dieu, & le Pere celeste qui les a élevés par le Bâ tême à la qualité de ses enfans, leur communique pour ainsi dire les mêmes droits qu'à Jesus Christ: il est uni dans l'Eternité à ce divin Fils, & dans le temps il veut bien encore s'unir avec de pecheurs qu'il a adoptés.

La Grace que nous recevons dans le Bâtême, nous donne à la verité une vie spirituelle. Le S. Esprit qui est repandu par ce Sacrement dans nos ames, les purifie du peché, & par ce renouvellement il commence à les faire vivre. Mais cette vie toute divine demande une nourriture qui puisse l'entretenir, & sans un aliment celeste qui seul peut l'a fortifier, elle tomberoit en foiblesse, & s'éteindroit necessairement comme la vie de nos corps, si elle n'estoit entretenue par les alimens naturels.

Peut-on donc voir un plus grand effet de l'amour divin ? que le present qu'il nous fait dans l'Eucharistie, de la chair de Jesus-Christ, de ce pain qui entretient les Anges dans l'Eternité bienheureuse, & qui doit nourrir nos ames dans le cours d'une vie mortelle.

L'union de Jesus-Christ avec les Fideles qui se fait par le Sacrifice doit estre dans toute sa perfection, il nous a communiqué son esprit dans le Sacrement du Bâême, & il s'est uni à nous comme un pere à ses enfans. Son amour nous reservoit quelque chose de plus grand, & ce même amour l'oblige de se donner encore à nous comme un pain celeste dans le Sacrement de nos Autels : desorte que si pour parler avec l'Ange de l'Ecole ^D; L'union du Pere avec le

D S. Tho. contra Gentes cap. 61.



Fils ne change rien à la substance du Pere, parce que cette union ne subsiste que dans quelques rapports seulement, & si au contraire la nourriture devient la propre substance de la personne qui la reçoit; Il faut nécessairement conclurre, que le Sacrement du Bâême & le Sacrement de l'Eucharistie, nous unissent à Jesus-Christ d'une maniere fort différente; Le premier repand sa vertu dans nos ames, il les fait passer du peché & de la mort à une vie surnaturelle, l'Eucharistie unit nos ames à la chair de Jesus-Christ comme à la source de cette vie; Le Bâême nous a rendus les membres d'un homme Dieu; le Sacrement de nos Autels nous communique les influences de cet adorable Chef; Le Bâême a commencé de former en nous Jesus-Christ; L'Eucharistie l'y établit dans un âge plus parfait, & faisant servir

de Temple nos ames à cet Homme Dieu , elles deviennent sanctifiées par sa presence qui les consacre.

Quand je pense à tous les moyens dont la Providence s'est servie , pour preparer ce pain celeste qu'elle nous donne à l'Autel , & qui estoit dans l'Incarnation , suivant la pensée de S. Augustin , comme le lait des enfans ; Il me semble que la sagesse éternelle nous a invitez de tout tems à cet auguste Sacrifice. Cette adorable sagesse nous sollicite dans les cantiques de nous en rassasier. L'ivresse spirituelle dont elle nous parle, n'est autre chose que de renoncer à soy même , & de soumettre volontairement les sens avec la raison à l'autorité d'un Dieu & de l'Eglise son épouse

Peut-on presumer que le Sauveur dans ce Sacrement ait moins de pouvoir, que le Demon en eut sur Adam? Dieu l'ayant mis dans le Paradis

Terrestre , luy avoit défendu l'usage du fruit que produisoit l'arbre de la science du bien & du mal , voulant éprouver par là son obeïssance. Mais l'ennemi commun le porta à violer ce commandement , dans la pensée qu'il luy inspira que ce fruit renfermoit la divinité. Cependant par la suite , il se vit malheureusement abusé , pour n'avoir pas suivi comme il le devoit , l'ordre du Createur , ayant mieux s'abandonner à la tentation sous des fausses promesses , que d'écouter la verité.

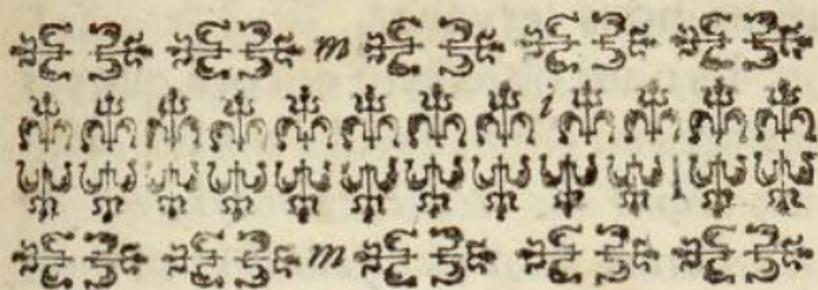
Il faut donc que l'Eucharistie oppose une Foy , qui guerisse les foiblesses où nôtre ame tomba par sa credulité , & au lieu de ce fruit mortel qui estoit dans le Paradis Terrestre , l'Eglise nous en presente un qui est immortel ; Le premier nous trompoit par sa beauté exterieure , & ce-luy-cy n'est pas plus apparent ; Mais
il est

il est plus salutaire, desorte que nous soumettant par nôtre foy à la parole de Jesus-Christ qui a institué ce Sacrifice, nous rendons à Dieu une satisfaction que nous luy devons pour le peché du premier homme.

Ce peché nous avoit rendu inaccessible le Sanctuaire de l'Eternité : Mais Jesus-Christ le grand Prêtre de nôtre loy, y est entré non avec le sang des bœufs & des taureaux, mais avec son propre sang, & il nous en a merité l'entrée par une redemption éternelle, dont l'effet se renouvelle tous les jours sur nos ames par le Sacrifice de la Messe. Car si le sang des bœufs & des taureaux, & si l'aspersion de l'eau mêlée avec la cendre d'une genisse, sanctifioit ceux qui avoient esté souillés, en leur donnant une pureté exterieure & charnelle, combien plus le sang de Jesus-Christ qui par

l'esprit éternel s'est offert luy-même, s'offre encore à Dieu sur nos Autels, comme une victime sans tâche, purifiera-t il nôtre conscience des œuvres mortes, pour nous faire rendre un vray culte au Dieu vivant ?





CHAPITRE VII.

*REPOSE AVX DIFFICVLTE'S
que Messieurs de la R. P. R.
forment contre le Sacrifice de
la Messe.*

NOS adversaires pour combattre la doctrine de l'Eglise, qui établit la grandeur de ce Sacrifice, Nous disent que Melchisedech n'offrit pas à Dieu du pain & du vin : mais qu'il les presenta seulement au Patriarche Abraham pour nourriture, & qu'on ne peut donner que ce sens au Texte de l'Ecriture, dont

Nij

nous nous servons.

Ils nous objectent encore que ces paroles du Roy David dans le Pseau-me 109. *Vous êtes le Prêtre éternel selon l'ordre de Melchisedech*, ne font à proprement parler qu'un parallele de la dignité des personnes, & ne marquent point de raport entre l'of-frande du premier, & le Sacrifice du second:

Ils pretendent aussi que l'Apôtre les favorise dans son Epître aux He-breux, A lors que rejettant tous les anciens Sacrifices comme inutiles à nôtre justification, il assure que le Sacrifice de la Croix qui leur a suc-cédé, est le seul moyen suffisant pour la remission entiere de nos pechés, & qu'après ce sanglant Sacrifice, les autres ne servent de rien, qu'il ne peut y avoir aussi d'autre Prêtre que

Jesus-Christ dans la pensée du même Apôtre , qui ajoute que ce divin Sauveur s'est offert une fois à son Pere , pour porter sur soy les pechez de plusieurs , & qu'il nous avoit marqué par les dernières paroles expirant pour Nous sur la Croix , l'accomplissement du grand mystere de nôtre Redemption.

Ces Messieurs continuent leur objection , & nous disent que parce qu'il n'y a qu'un Sacrifice qui est celui de la Croix , tous les Peres qui ont écrit de l'Eucharistie, nous l'a representent comme une figure de ce Sacrifice, dont elle nous renouvelle la memoire.

Ils soutiennent enfin que Jesus-Christ n'a institué ce Sacrement, que pour entretenir dans nôtre esprit l'image de sa mort , & ils ajoutent que ce Sauveur qui est immortel , n'est pas en estat de subir une veri-

table immolation , qui doit estre néanmoins inseparable de la victime qu'on sacrifie , & c'est là où se reduisent les difficultez de nos freres separez.

Il n'est pas difficile d'y répondre , nous convenons avec eux que Melchisedech presenta ce pain & ce vin au Patriarche Abraham : mais nous soutenons avec tous les Peres , que Melchisedech avoit auparavant offert à Dieu en Sacrifice ce pain & ce vin , pour rendre graces au Seigneur de la victoire que le Patriarche avoit remportée. Tous les Peres , qui nous ont représenté Melchisedech comme l'image du Sauveur , ont esté dans ce sentiment.

Pour repondre à la seconde difficulté de nos adversaires , nous disons que l'Apôtre dans toute cette lettre voulant faire voir l'excellence de la dignité de Jesus Christ , sur celle de

Moïse & d'Aaron, ne s'attache pas tant à expliquer, le raport qu'il y avoit entre le Sacrifice du Sauveur, & celuy de Melchisedech. C'est aussi pour cette raison sans doute, que sur la fin du sixième chapitre de sa lettre, où il nous apprend que Jesus-Christ est Prêtre Eternel selon l'ordre de Melchisedech, il passe sous silence la ceremonie qu'ils ont observée l'un & l'autre, en offrant leur sacrifice, & au commencement du septième chapitre, il traite de la dignité de Melchisedech, pour relever ensuite l'éclat du Sacerdoce de Jesus-Christ; Peut estre ne jugeoit il pas à propos, écrivant aux Juifs, qu'il ne trouvoit pas assez instruits des principes de la Religion Chrétienne, de leur expliquer la grandeur de ce mystere.

Pour répondre à la troisième difficulté des Pretendus Reformez, nous

convenons que ce Sacrifice sanglant, dont la Croix étoit l'Autel & Jesus-Christ la victime, est unique dans sa nature, & qu'il n'a dû estre célébré qu'une fois par Jesus-Christ seulement, parce qu'il n'y avoit que luy qui pût en estre la victime; La vertu de ce Sacrifice est infinie, elle doit durer toujours, nous l'éprouvons dans le Bâême par une seconde naissance que cette vertu nous y donne; Mais nous disons que quoique le prix de la victime offerte sur la Croix soit infini; Cependant il est absolument nécessaire que sa vertu nous soit communiquée par le Sacrifice de la Messe. Si le Fils de Dieu nous rend participans de son Sacrifice par de differens moyens, tantôt par l'effusion de sa grace, quelque fois par l'usage de ses Sacremens, souvent même par le Sacerdoce qu'il exerce dans le Ciel, s'offrant à son Pere

pour nous en qualité d'Hostie; Pourquoy ne pourra-t-il pas aussi repandre sur nous ses graces qu'il a méritées sur la Croix, & nous en faire l'application à l'Autel par l'offrande que nous luy faisons? S'il a bien voulu verser son sang pour nous racheter par le premier Sacrifice, ne faut-il pas que pour nous rendre utile cette immolation, où il estoit luy même le Prêtre & la victime, qui continuant toujours d'agir selon l'ordre de Melchisedech, il dispense & qu'il communique aux hommes le sang qu'il a donné pour eux. L'Apôtre n'a voulu dire autre chose, si ce n'est que ce sacrifice sanglant étant d'une vertu infinie, à cause du mérite infini de la victime offerte, n'a pas dû estre renouvelé, parce qu'il avoit entièrement satisfait le Pere Eternel pour les pechez des hommes: Mais puis que ce même Sacrifice, par sa

vertu quelque infinie qu'elle soit, ne détruit pas la vertu du Bâteme, ni celle des autres Sacremens établis pour sanctifier l'homme, il n'empêche aussi le Sacrifice non sanglant que l'Eglise offre sur ses Autels.

Dans le premier Sacrifice la victime n'estoit offerte que pour expier les pechez du genre humain : Mais cette victime immolée doit servir de nourriture à nos ames, les faisant revivre par la communication de sa chair & de son sang ; & parce que nous tombons souvent dans des langueurs & dans des foiblesses, la vie de nos ames doit estre fortifiée par un renouvellement du Sacrifice de l'Autel, & par un continuel usage de la Victime qui y est offerte.

Nous avouons à nos adversaires que Jesus-Christ s'est offert une seule fois sur la Croix où il a repandu son sang ; Mais nous soutenons qu'en

mourant il n'a rien fait , & il n'a rien dit qui pût empêcher l'offrande de son corps , que nous presentons tous les jours sur nos Autels , & il nous a seulement marqué que sa mort accomplissoit les Propheties en sa personne , & que de sa part il n'avoit plus rien à ajoûter à nôtre salut, puis qu'il estoit au dernier terme du Sacrifice sanglant , auquel il s'étoit volontairement soumis ; Mais tout cela ne prouve rien contre le renouvellement de ce même Sacrifice, qui se fait d'une maniere non sanglante.

Pour resoudre la difficulté qu'on nous fait sur ces paroles de Jesus-Christ , *Faites cecy en memoire de moy*, comme si elles nous marquoient que l'Eucharistie n'est instituée par Jesus-Christ , qu'afin de nous entretenir perpetuellement de sa Passion, nous disons que le Sauveur nous obligea par ces paroles , d'offrir à

l'Autel son corps & son sang, qu'il y laissoit cachez souz des signes sensibles, pour rappeler dans nôtre esprit la memoire de l'offrande qu'il en avoit faite sur la Croix; C'est aussi ce qui fait dire à l'Eglise en la personne de son Ministre ces paroles du Canon; *B Nous qui sommes vos serviteurs, nous souvenant de la passion de Iesus Chrît vôtre Fils, nous offrons à vôtre divine Majesté &c.* Et c'est en ce même sens que parloient les Peres du Concile d'Ephese, lors qu'écrivant à Nestorius ils disoient *C, qu'anonçant la mort du Sauveur, la Resurrection & son Ascension dans le Ciel, ils celebroyent dans les Eglises le Sacrifice non sanglant.*

Voicy enfin la reponse qu'on peut

B Unde & memores Domine nos servi tui ejusdem Christi Filij tui Domini nostri tam beate passionis & offerimus præclara majestati Jux. Canon. Missæ.

C PP. Concilij Ephesi. Epist. ad Nestor.

faire

faire à la dernière difficulté de nos adversaires. Nous tombons d'accord avec eux que toute sorte de Sacrifice suppose quelque changement dans la victime qui est offerte ; Nous convenons que c'est ce qui a toujours parû sous Moïse & Aaron dans les offrandes qu'ils faisoient ; L'on y voyoit diviser la victime ou la consumer par le feu. Mais nous disons que Jesus Christ tout glorieux & tout immortel qu'il est ne laisse pas d'être offert comme victime dans le Sacrifice de la Messe ; Il est vray que le Sacrifice ne change pas Jesus-Christ, il nous représente seulement par l'image des deux especes, son corps & son sang separez comme ils le furent sur le Calvaire. Pour conclurre nous ajoûtons que la consecration du pain & du vin, que nous faisons successivement, est une image de Jesus-Christ

versant son sang & expirant sur la Croix, dont l'Autel est la figure; de sorte que le Sauveur est immolé de nouveau, en qualité de victime offerte, par les paroles que nous prononçons sur le pain & sur le vin; Et c'est dans cette immolation mystique que nous faisons consister l'essence du Sacrifice.

Pour mieux entendre cette mort mystique, & cette immolation de Jesus-Christ, il faut se représenter la figure que le Seigneur a donné de ce mystere dans la loy ancienne, & dont nous voyons un parfait accomplissement sur nos Autels. Dieu voulut bien preceder ce Sacrifice non sanglant par celui qu'il exigea du Patriarche Abraham, à qui il ne permit pas de verser le sang de son Fils qu'il luy demandoit pour victime; Dans ce Sacrifice que le Patriarche fit au Seigneur, on ne vit

point verser le sang de l'hostie qu'il presentoit. Celle que nous offrons conserve aussi toutes ses parties, & l'immolation qu'on en fait, sans rien diminuer de son corps, l'a presente au Tout-Puissant, pour satisfaire à sa justice, & ce même corps offert sert de nourriture aux Fideles.

Il est donc à propos pour connoître l'accomplissement de la figure dont je parle, de considerer le ministre de ce Sacrifice, comme un autre Abraham pere de plusieurs nations : car s'il a assez de zele pour remplir les saintes fonctions, où son ministere l'engage, il aquier un grand nombre d'enfans, il ne se presente plutôt à l'Autel pour y servir comme ministre, qu'il reçoit à même temps un ordre du Tout-Puissant, de luy sacrifier son Fils ce second Isaac, qui doit estre l'unique objet de son amour. Dieu l'oblige

de l'immoler sur cette Montagne élevée & visible à tous les mortels, qui est la véritable Eglise.

Si j'éleve la dignité du Sacerdoce jusqu'à faire passer le Prêtre pour le pere de Jesus Christ, on ne doit pas s'en formaliser: puis que selon les paroles du Fils de Dieu, celuy qui est fidele aux ordres de son Sauveur, luy tient lieu de pere, de mere, de frere & de sœur. *D* Le Prêtre dans le cœur duquel Jesus-Christ est par la foy, & qui se forme par sa bouché, pour servir de nourriture au fidele qui le reçoit, peut estre consideré le pere de cet Homme-Dieu qu'il offre.

Au lieu de deux serviteurs qui accompagnerent ce Patriarche, l'ancien & le Nouveau Testament reglent l'ordre du Sacrifice, dont il doit estre le ministre, il porte le glaive & le feu, au lieu qui luy est desti-

D Matth. cap. 12.

nè pour offrir cet Holocauste ; Ce feu est l'amour divin, dont il doit estre tout embrasé pour presenter cette victime, il ne peut l'immoler aussi s'il ne met en usage le glaive, cette parole du Seigneur dont il est l'organe. Jesus-Christ le second Isaac est present comme une hostie qui doit subir l'immolation. Les deux témoins du Sacrifice sont l'ancien & le nouveau Testament, dont on a entendu la voix par le chant ou par la lecture qui precede le Sacrifice, & le fils de Dieu qui a voulu promettre aux Fideles sa presence, lors qu'au nombre de deux ou trois, ils s'uniroient pour le glorifier, ne peut pas refuser de se rendre present à cette assemblée qui se fait pour l'honorer.

Il est donc sur cet Autel non pas pour y souffrir encore, mais pour rendre present à nôtre Foy le sou-

venir de la Passion, & Jesus-Christ qui s'offre luy même par ce Sacrifice, y est immolé, sans neanmoins estre sujet à aucune souffrance, il y conserve toujours sa vie exempte de toute douleur, aussi bien que de la mort; semblable au premier Isaac, qui fut offert & immolé sans éprouver le tranchant du glaive qui devoit le faire mourir. Le symbole qui nous cache le corps de nôtre Sauveur, se divise pour estre mangé: mais Jesus-Christ ne laisse pas d'y estre vivant & tout entier sans aucune division: quoique ce qui nous paroît estre la substance du pain, ne soit dans la verité que le corps du fils de Dieu, le partage que nous faisons des especes qui le cachent, ne diminuë pas la grandeur du Sacrifice que nous offrons; La victime est toute entiere en chacune des parties, & sa vertu n'en est pas moindre; Car comme

le feu qu'on divise, ne perd point par cette division sa chaleur, ni sa lumiere, ce que nous jugeons aussi estre du pain & qui ne l'est pas, étant divisé, conserve dans chacune de ses parties toute la grace & la vertu qui est attribuée au Sacrement, en sorte que chaque partie peut consumer tous nos pechés; Jesus-Christ qui y est present met en usage toute sa force, si nôtre infidelité n'en arrête pas le cours, semblable au feu de la nature, qui caule un embrasement par une petite étincele, si le défaut de la matiere qui doit entretenir ce feu, n'en fait pas éteindre la flâme; Comme donc le premier Isaac fut immolé, & cependant ne fut point exposé aux rigueurs de la mort? Jesus-Christ est aussi offert & immolé par ce Sacrifice, que nous devons considerer comme un Holo-
causte d'un feu tout divin & surnatu-

rel , qui le distingue des Sacrifices qui brûloient d'un feu materiel & terrestre , & dans cette immolation le corps de nôtre divin Sauveur, est immortel & touûjours exempt de toute sorte de souffrances , quelque élevé que soit ce Sacrifice au dessus de la raison , il a néanmoins beaucoup de raport avec le motif, que le verbe s'est proposé venant au monde revêtu de nôtre nature, il n'a point eu d'autre dessein lors qu'il a paru sur la terre , que de guerir le genre humain de cette grande maladie commune à tous les hommes. Les divines écritures sont un remede à nos foibleſſes. Cette importante verité qui nous apprend que le Verbe est Dieu, & qu'il s'est néanmoins fait homme , est un tres-puissant secours , & qui peut diminuer nos langueurs : Mais tout le monde peut-il éprouver la force de ce remede? Il

est doux & plein d'attraits pour une ame qui s'entretient dans ces pensées si pleines de consolation : mais il en est peu qui puissent se nourrir de cet aliment si fort, leur foiblesse naturelle les empêche de le goûter, & l'usage qu'on en fait ne peut que fortifier l'esprit, cependant le Fils de Dieu vouloit pour sanctifier nos ames, guerir nos corps d'une infirmité funeste, & qui n'est pas moins à craindre que celle qui a fait tomber nos ames dans la langueur. Le Fils de Dieu a voulu s'unir l'un & l'autre, pour les relever de l'état où il les a veuës qui est une véritable mort, & cette ardente charité qui luy fait tant aimer les hommes, luy a inspiré un puissant moyen qui est une espece d'artifice, que l'amour a voulu choisir pour se répandre & pour ravir en admiration les Anges, aussi bien que tous les mortels. Il a

voulu pour guerir l'esprit de cette grande Lethargie où le peché l'a fait tomber, luy donner lieu de rappeler la memoire de sa mort, en offrant ce Sacrifice qui en renouvelle le souvenir, & pour guerir entierement le corps de toutes ses foibleſſes, il veut que la chair qui a esté immolée dans cette offrande unie comme elle est touſjours avec la divinité ſouſ les ſymboles du pain & du vin qui l'a cachent à nos yeux, ſerve à chacun de ſes enfans, quoique foibles & imparfaits de nourriture pour leurs ames, & qu'ils reçoivent cet aliment tout celeſte & ſurnaturel par la bouche même du corps.

Jesus-Christ est donc offert & immolé myſtiquement dans le Sacrifice de la Meſſe. C'eſt pour cela que le ſçavant Abbé Rupert appelle ce Sacrifice *les funerailles que l'Eglise fait tous les jours pour honorer la mort*

de nôtre divin Sauveur. ^E Ce culte religieux qu'elle rend à son époux, est si utile à ses enfans, & si consolant pour leur mere, que s'il n'étoit pas continué, Jesus Christ pourroit nous dire par la bouche de son Prophete; *Quel avantage attendez vous du sang que j'ay versé pour vous?* En effet si les Fideles ne rappelloient pas tous les jours la memoire de cette mort, la charité des Fideles se ralentiroit & s'éteindroit avec le temps leur foy seroit sans action, & loin d'esperer rien de certain, leur esperance seroit sans cesse entre le doute & la crainte, la voix du juste Abel, dont le sang versé réjallit jusqu'au sanctuaire du Tout-Puissant, pour y porter les justes plaintes de l'Eglise, qui est cette terre teinte de ce sang répandu, ne se feroit plus entendre

E Quotidianas Salvatoris nostri exequias. Lib. de divinis officiis.

que pour nôtre condamnation , loin de nous mériter des graces , il nous attireroit des foudres pour vanger l'horrible attentat que les hommes ont commis lors qu'ils ont osé s'élever contre leur libérateur , au lieu que si la charité nous rend plus zelés & fervens pour cet auguste Sacrifice, nôtre Redempteur aussi nous aime avec plus de tendresse, & Jesus Chrît pour affermir son édifice qui est l'Eglise , fortifie par sa presence la foy qui en est le fondement , & cette foy étant animée d'une charité plus ardente , fait revivre nôtre esperance sur la remission qu'elle obtient des pechez où nôtre foiblesse nous engage tous les jours.

Le corps de nôtre divin sauveur que l'Eglise militante sacrifie sur ses Autels , est aussi l'objet du culte de l'Eglise triomphante : mais son état est different de celuy qui fait sa presence

sence au Sacrifice que nous offrons. Ce corps est entier sur l'Autel, & avec toutes ses parties : mais il n'y occupe point de lieu que par les dimensions du symbole qui le cache ; il y est present comme une substance, qui n'a point d'autre étendue que celle que luy peut donner le corps où elle est renfermée ; Cependant le corps du Seigneur qui est le même, est toujours present dans le Ciel avec toutes ses dimensions, il est visible, les esprits bienheureux le voyent, & il le verront dans toute l'Eternité comme il est & sans aucun nuage ; mais sa presence au Sacrement & au Sacrifice que nous offrons, est invisible aux yeux du corps, & l'esprit de tous les mortels est incapable sans les lumieres de la Foy, de penetrer l'obscurité de ce voile mystereux, où Jesus Christ veut estre caché: Quoique le Sauveur soit glo-

rieux & immortel , lorsque l'Eglise le sacrifie sur ses Autels, il y est néanmoins comme mort : il se presente à son pere dans un état qui est une image de sa mort & de sa passion ; c'est un renouvellement de l'effusion de son sang pretieux & de l'état où la mort reduisit son corps sur la Croix: mais sa presence dans le Ciel est extrêmement éloignée de l'image de la mort , il y est visible & penetré des qualitez d'un corps glorieux , & sa chair qui est sur nos Autels comme morte , pour nous nourrir , paroissant aux intelligences sublimes , revêtuë de tous les appanages de l'immortalité , reçoit d'elles le culte & les hommages qui luy sont dûs. Jesus-Christ tout glorieux qu'il est dans l'Eternité bienheureuse , conserve sur son corps les playes , & les vestiges de sa mort , pour se presenter à son Pere, comme nous disent les SS. Docteurs , avec le riche monument

de ce triomphe admirable qu'il a remporté sur la mort en la détruisant. Il a voulu, dit S. Ambroise, pouvoir desarmer la justice du Tout-Puissant pour les pecheurs, & pour leur attirer ses graces, il luy offre le riche prix de cette noble liberté que sa mort luy a si justement acquise. F

Nous pouvons dire aussi apres le grand S. Augustin, que le Pere Eternel qui devoit établir Jesus-Christ juge souverain sur tous les hommes, a voulu qu'il conservât les playes, qu'il avoit receuës sur son corps, afin qu'au jour du jugement, il les montrât aux Infideles, & qu'il confondit les reprovés, comme autant de reproches de leur infidelité & de leur ingratitude. G

F Vulnera suscepta nobis in Cœlo inferre maluit, abolere noluit, ut Deo Patri nostræ pretia libertatis ostenderet. *Ambr. in cap. 24. Luc.*

G Ecce hominem quem crucifixistis, videtis vulnera quæ infixistis, agnoscitis latus quod pupugistis, quoniam per vos & propter vos apertum est nec tamen intrare voluistis. *Aug. lib. 2. de Symbolo c. 8.*



CHAPITRE VIII.

L'INSTITUTION DE CE
*Sacrifice, glorieuse à Dieu &
 utile aux Hommes.*

DIEU qui est riche en miséricorde, & qui ne fait jamais mieux paroître sa puissance, que lors qu'il pardonne au pecheur, a voulu le prevenir par un excès de son amour, & bien que la creature se fût renduë indigne de cette heureuse & noble union que la grace luy donnoit avec le Createur, il n'a pas laissé neanmoins, quoiqu'offensé, de rechercher l'homme, &

de se faire homme luy-même , pour estre l'auteur de cette réünion & la source de nôtre felicité. Il avoit resolu selon le decret de son Eternelle Sageffe , que son Fils bien-aimé, qui est par luy-même la sainteté & l'innocence , étant l'image de son Pere , la splendeur de sa gloire , le caractere de sa substance , pour se rendre nôtre mediateur , se chargeroit de nos foiblesses & de nos pechez ; La Justice qui estoit offensée , ne demandoit que de le voir élevé sur une Croix , il y a souffert pour tous les hommes dont il portoit les iniquitez , il a satisfait luy seul pour tous , & c'est cette satisfaction qui oblige les Chrétiens de recourir à ce mediateur, puis que c'est par l'effusion de son sang & par ses suffrages qu'ils ont obtenu la paix , que le Ciel a enfin accordée à la Terre. Mais ne faloit-il pas aussi que pour conserver la memoire de

nôtre divin Sauveur , & du Sacrifice où il a esté l'Hostie offerte & le Prêtre ? N'estoit il pas à propos que ce Redempteur gravât dans nos cœurs la grandeur de ce bien-fait , & que pour conserver en nous ce temoignage de son amour , il nous obligéât d'en renouveler sans cesse le souvenir , par une offrande extérieure qui fut une vive image de l'offrande , qui s'estoit faite pour nous sur la Croix ?

Il n'y a donc en substance & en vérité qu'un Sacrifice dans l'Eglise de Jesus-Christ: Mais le Fils de Dieu a voulu que ce Sacrifice fût offert en deux manieres différentes ; La première estoit la mort que ce divin Sauveur voulut souffrir pour les hommes ; La seconde est une représentation de cette mort , qui sera continuée jusqu'à la consommation des siècles.

Ce Sacrifice a commencé d'estre

offert dans la plénitude des temps, & l'offrande en doit estre renouvelée dans tous les temps.

S'il est permis de mêler le prophane avec le sacré, les Lacedemoniens nous serviront icy d'exemple. L'Histoire remarque, que lors qu'ils étoient en guerre, avant que d'aller au combat ils sacrifioient aux Muses, afin qu'elles inspirassent des pensées aux Poëtes excellens, pour informer la posterité de la gloire qu'ils pourroient acquerir.

L'Orgueil a toujourns fait l'aveuglement des hommes, qui ont souhaité de vivre par leurs belles actions dans l'esprit de leurs descendans. Et ce trop grand desir de la gloire naturel à tous les mortels, est également vain & temeraire, puis qu'ils ne scauroient ignorer cette fatale necessité, qui les conduit toujourns au tombeau.

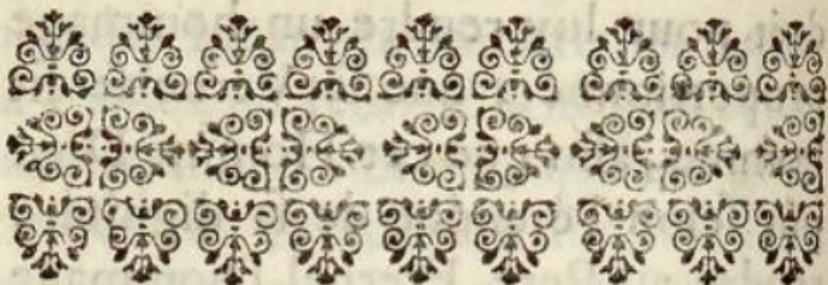
On ne doit celebrer avec justice

par des loüanges immortelles , que la Passion de Jesus-Christ , & cette incomparable victoire , qu'il a si glorieusement remportée sur les Demons , lors que les ayant desarmés , pour parler avec l'Apôtre , ^A il les a menés hautement comme en triomphe à la face de tout le monde, apres les avoir vaincus par sa Croix ; Et parce que les Anges , même tous occupés qu'ils sont de la presence de Dieu , n'ont pas leurs esprits assez attentifs , pour répondre à la grandeur de ce mystere , il a falu instituer un Sacrement qui le rendit present à la posterité ; ou plutôt un Sacrifice non sanglant , pour honorer un Sacrifice sanglant ; Ainsi l'on peut dire que Jesus-Christ immortel s'est rendu glorieux , pour avoir subi la mort. Le respect dû à la divinité , deman-

^A Ad Coloss. 2.

doit pour luy rendre un hommage proportionné , que le Verbe se fit homme , afin que cet Homme Dieu pût selon l'étenduë de sa dignité , rendre au Pere Eternel l'hommage que les hommes luy devoient ; L'ins-titution de ce Sacrement estoit aussi necessaire , afin que la passion & le Sacrifice d'un Dieu, reçeut de tous les mortels des loüanges convenables, & un honneur proportionné.





CHAPITRE IX.

*DE L'EXCELLENCE DU
Sacrifice de la Messe.*

*SON RAPORT AVEC LES
anciens Sacrifices auxquels il a succédé.*

LORSQUE le Sauveur du monde, voulut établir son Eglise, il institua l'Eucharistie comme un Sacrifice qui en relevoit la perfection sur la Loy qu'il vouloit faire finir en sa personne. Il voulut par ce gage d'amour qu'il laissoit à tous les hommes, apprendre à l'Eglise son épouse, que si sa mort la faisoit entrer dans un état

de viduité, elle conserveroit pourtant son corps avec son esprit, jusqu'à la consommation des siècles; Desorte que Jesus Christ traita l'Eglise, avec les mêmes sentimens d'amour, dont le Prophete Elie avoit donné des marques à son Disciple Elisée avant que de le quitter. Ce Prophete luy donna son double esprit & son manteau, comme des gages pretieux qui le devoient consoler de son absence; Et ce fut à la faveur de ce present qu'il traversa les eaux du Jourdain, apres les avoir divisées; Le Fils de Dieu prevoyant aussi que son Epouse se trouveroit exposée aux tempêtes continuelles d'une mer orageuse, qui est ce monde, & que ses enfans trop foibles, pourroient bien se laisser entraîner par le torrent de leurs passions, dont le Jourdain estoit l'image; Ce divin pere jugea qu'ils avoient besoin non seulement de son esprit,

qu'il devoit leur envoyer : mais pour les fortifier encore d'avantage contre tous ces facheux obstacles si frequens & si dangereux pour des voyageurs, il voulut laisser à l'Eglise son pretieux Corps, & son humanité sainte unie avec le Verbe, dont elle est pour ainsi dire le manteau.

Nôtre adorable Sauveur avoit à donner quatre choses considerables, dont il voulut disposer avant que de quitter le monde, son Eglise, sa Mere, son Corps, & sa Gloire. Apres avoir donné sa gloire à son pere dans tous les miracles qu'il avoit faits, il voulut pour accomplir ce grand ouvrage de la redemption & de son avènement, laisser le gouvernement de son Eglise à S. Pierre, sa Mere à S. Jean, & son Corps aux Prêtres ; Pour cet effet il institua l'Eucharistie, il les en fit les Ministres & les dispensateurs, les distinguant par là des
simples

simples Fideles.

L'Eucharistie est un Sacrifice qui succede seul à tous les Sacrifices de l'ancienne Loy, soit qu'on en regarde la nature, soit qu'on en considere les effets. La matiere des Sacrifices qu'on offroit dans l'ancienne Loy, estoit l'immolation des animaux, & les premices des fruits & des plantes: Mais dans la Loy Nouvelle nous n'offrons qu'une seule chose, Jesus-Christ qui nous est luy seul toutes choses.

Les anciens Sacrifices estoient divisez selon les differents effets qu'ils produisoient, & pour lesquels ils estoient établis. Les Holocaustes furent institués pour adorer au nom des Fideles la Majestè de Dieu, & pour reconnoître par ce culte, que tout le monde luy rendoit par le ministère du Prêtre, les hommages dûs à sa souveraine Grandeur, les autres

Sacrifices estoient offerts pour le remercier de ses bien faits, & ce culte estoit appellé un Sacrifice de loüange ou d'actions de graces ; Ceux qu'on offroit pour appaiser la juste colere de Dieu, irrité contre le peché, & pour tâcher d'attirer sur le pecheur humilié, les salutaires influences de la misericorde divine, ces Sacrifices, dis je, produisoient ordinairement l'expiation du peché, qui estoit le motif pour lequel on les offroit, On honoroit encore la Majesté de Dieu, pour luy demander son assistance & sa protection en toutes choses, & ces Sacrifices estoient appellés pacifiques.

Si le grand Sacrifice de nos Autels produit ces mêmes effets, les Fideles ne doivent ils pas en reconnoître la dignité ? L'homme peut il rendre à Dieu une adoration plus parfaite, que celle qu'il luy rend,

lors que se trouvant uni à Jesus-Christ comme victime, il se sacrifie en esprit, & qu'il presente au Tout-Puissant ce qu'il a de plus élevé, de plus grand & de plus pretieux, qui est le Verbe incarné; Le Verbe s'est uni à l'homme par la nature qu'il a prise dans le sein de sa mere, & par la qualité de victime qu'il prend sur nos Autels, & l'homme s'unit à luy par les affections de son ame dans le temps du Sacrifice, afin d'estre avec luy & par luy, une victime digne de la Majesté de Dieu.

Ce culte de l'esprit & du corps, ce culte de verité dont Jesus-Christ nous a appris que nous devons faire hommage à son Pere, qui ne vouloit plus recevoir les anciens Sacrifices: Mais qui estant un pur esprit & la verité éternelle, vouloit estre adoré en esprit & en verité: En effet peut-on offrir à Dieu de plus dignes ac-

tions de graces , & des graces qui conviennent mieux à tous les biens que nous en avons receus , & que nous en recevons à tous momens, que dans l'Eucharistie , ou l'Humanité du Fils de Dieu unie à la divinité, & ne faisant qu'un Jesus-Christ , offre pour nous au Pere Eternel les actions de graces , que nous devons à sa misericorde infinie ; C'est pour satisfaire à ce devoir immense que nous renouvelions dans cet auguste Sacrifice , le glorieux souvenir de cette diversité merveilleuse de mysteres, que Dieu a fait servir à la conduite de nôtre salut. C'est ce que l'Eglise nous a voulu faire connoître par l'étymologie du nom d'Eucharistie , qu'elle a donné à ce Sacrement, qui selon le grec signifie action de graces.

On ne doute pas aussi que l'Eucharistie n'appaise la colere de Dieu, & qu'elle ne flechisse en même temps sa misericorde , puis que par ce Sa-

crifice nous offrons au Pere Eternel, pour satisfaire à sa justice, la plus glorieuse reparation qu'elle puisse jamais demander. Il est vray que c'est un homme foible & pecheur qui l'a offensé : Mais un Dieu, tout immortel qu'il est, revêtu de nôtre nature, s'offre pour reparer l'offense que la justice a receuë de nous. Dieu ne peut demander à l'homme rien qui soit plus élevé, que la victime qu'il luy presente ; Il faut donc que cet hōmage luy fasse oublier l'offense qu'il avoit receuë du pecheur, & qu'il nous accorde aussi les demandes que nous luy faisons, par l'offrande d'une si digne Hostie.

Car si la voix du sang d'Abel fut écoutée contre son frere, si Jesus-Christ durant les jours de sa chair, ayant comme dit S. Paul, *A* offert

avec un grand cri & avec larmes, ses prieres & ses supplications à celuy qui pouvoit le tirer de la mort, a esté exaucé selon son humble respect pour son Pere; Comment ce souverain Pontife n'obtiendrait-il pas du Pere Eternel, les graces qu'il luy demande en nôtre faveur à l'Autel, lors qu'il luy offre son sang répandu pour Nous sur la Croix, & qui parle plus avantageusement que celuy d'Abel?

Nous renouvellons à l'Autel le Sacrifice de la Croix, mais d'une maniere fort differente; Car dans le premier la victime parût toute sanglante aux yeux des Anges & des hommes, & nous l'offrons aujourd'huy sur nos Autels sans aucune effusion de sang.

Jesus-Christ veut estre offert par les mains des Prêtres, comme il se presente sur l'Autel de l'Eternité à

la face de son Pere , sans blesser l'unité du Sacrifice de la Croix; Et c'est par le Sacrifice de nos Autels que Jesus Christ devoit s'offrir éternellement ; selon l'ordre de Melchisedech , comm'il s'est offert sur la Croix selon l'ordre d'Aaron. Je remarque dans l'Écriture que l'image du Sacrifice de Jesus-Christ, représenté dans le pain & dans le vin , precedoit, afin que le grand Prêtre Melchisedech pût benir Abraham. Il falloit aussi que le Fils de Dieu pour achever & pour consommer cette offrande , prit du pain & du vin , & que changeant l'un & l'autre en son corps & en son sang , celui qui est la plénitude & la perfection de toutes choses , accomplit la vérité que cette image precedente figuroit.

Lors que Jesus-Christ a institué ce Sacrifice , il faisoit la fonction de Prêtre & de Pontife d'une nouvelle

Loy, faisant l'ouverture de son Sacerdoce, il voulut le consacrer par une nouvelle offrande qui n'avoit rien de commun avec les Victimes de l'ancien Sacerdoce; Il venoit de consommer la vieille Pâque qu'il avoit mangée avec ses Disciples, & il en établit une nouvelle qu'il voulut manger avec eux, comme il leur avoit promis. La vieille Pâque étoit l'agneau qu'il offrit comme les Juifs; Mais pour célébrer la nouvelle, il se servit du pain, dont il détruisit la substance, pour en faire son vray corps. L'agneau qu'il avoit mangé pour accomplir la Loy écrite, en estoit la figure. Il fit succeder la verité aux figures, & la realité aux ombres; Il accomplit les deux Sacerdoxes d'Aaron & de Melchisedech, & faisant enfin cesser les images & les signes d'une Loy qui estoit mourante, il voulut mettre dans son plus

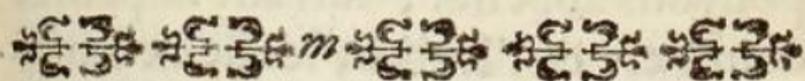
beau jour la verité qui estoit cachée , & nous l'a rendre presente par une action de graces , jointe à la priere qu'il fit à son Pere ; Il nous ordonna ensuite de renouveler ce Sacrifice , faisant ce qu'il avoit fait , rendant graces comme luy à son Pere qui est l'autheur de tous nos biens , le priant de benir le pain, & de le changer au corps de son Fils unique , qui est la nourriture des Anges & des Saints , le Sacrifice n'est-il pas donc parfait , lors qu'on unit à la priere l'offrande de la Victime ?

Dira-t-on que Jesus-Christ a offert la Pâque de Moïse , qui n'estoit qu'une ombre de la sienne , & qu'il n'a pas offert son corps & son sang sous les especes du pain & du vin ? A quoy se termineroit l'établissement qu'il faisoit d'un Sacerdoce tout nouveau , s'il n'y avoit voulu établir pour victime qu'une figure , & une figure

qui estoit le partage du Sacerdoce qu'il détruisoit.

La vieille Pâque estoit le symbole du passage d'Israël, lors que sortant de la servitude, il traversa le desert & la mer rouge dans la Judée. La nouvelle Pâque, où le Sacrifice de nos Autels est un monument éternel du passage du Sauveur, lors qu'après son retour des Enfers, & sa sortie glorieuse du tombeau, il s'éleva à la droite de son Pere. La premiere Pâque rappelloit le triste souvenir de l'Ange exterminateur, qui par l'ordre du Tres-Haut, détruisoit tous les aînez des Egyptiens. La seconde Pâque nous remet en memoire ce mystere adorable Jesus-Christ ressuscité, triomphant de la mort & du peché, montant à la gloire de son Pere, pour y attirer les premiers nais de la Jerusalem celeste. La premiere Pâque estoit une Hostie morte, dont le Sa.

crifice rendit pour un temps le Sauveur Prêtre selon l'ordre d'Aaron. La seconde Pâque est le pain des forts, & la victime sans tâche qui l'a fait Prêtre pour toujours selon l'ordre de Melchisedech.



CHAPITRE X.

*AVTRES RAISONS , QUI ONT
donné lieu à l'institution de ce
Sacrifice.*

CE n'est pas seulement pour honorer la passion de Jesus-Christ que l'Eucharistie est instituée, il étoit encor à propos pour nous le rendre present, que ce Sacrifice fût établi, puis qu'il n'est rien de si nécessaire pour nôtre salut, & qui doit plus

occuper nôtre esprit, que la considération de la justice & de la miséricorde de Dieu. Ces deux attributs de la divinité, forment dans nos cœurs l'amour & la crainte qui sont comme les deux poles, sur lesquels roulent nos affections, & que nous pouvons appeller, suivant la pensée d'un Pere de l'Eglise, les deux extremités de cette échelle mystérieuse que Jacob vit en songe, sur lesquelles mettant l'une & l'autre main, nous nous élevons vers les Cieux, pour entretenir avec les Anges ce bien-heureux commerce, qu'ils commencent descendant jusques à nous, comme des Envoyez du Tout-Puissant, pour porter ses ordres icy bas, & remontant ensuite au séjour des Bien-heureux, pour presenter nos vœux & nos demandes au Tres-Haut.

Jesus-Christ mourant pour nous, n'a point eu d'autre motif que d'oc-
cuper

cuper toujours nôtre esprit , en nous representant sans cesse ces deux moyens si puissans pour accomplir nôtre salut. La justice divine qui par ce Sacrifice paroît entierement dedomagée , n'a plus rien à demander ; Un Homme Dieu de qui la vie est infiniment plus considerable que tout ce qu'on peut s'imaginer , est l'expiation du peché, il n'y a donc plus rien à ajoûter. Au lieu d'un deluge d'eau qui par l'ordre d'un Dieu irrité inonda toute la Terre , ce même Dieu répand aujourd'huy par ce Sacrifice sur l'homme pecheur , une plenitude de graces. Ce n'est plus un châtiment, pour punir les creatures infideles à ce souverain Maître : mais c'est une merveilleuse effusion de ces eaux qui réjaillissant dans l'Eternité, fortifient l'homme , & le font revivre à la grace qu'il avoit perduë. C'est la pensée de S. Chrysostome qui remarque ,

que comme A on vit autrefois sortir du Paradis Terrestre quatre fleuves, qui arrousoient cet agreable séjour de l'homme innocent, Dieu a établi l'Eucharistie comme une source intarissable, qui se repand dans son Eglise sur tous les Evides, par de differens fleuves qui sont les vertus Chrétiennes, & dont l'eau toute spirituelle se communique dans nos ames, pour y éteindre l'ardeur du feu devorant qui les consume. Cette source admirable, ajoûte ce Pere, est environnée d'arbres, mais de ces arbres qui ne sont point steriles, & qui au contraire poussent leurs fruits & leurs branches jusques dans le Ciel. Il considere encore l'Autel de ce Sacrifice comme une autre source de lumiere, dont les rayons percent les tenebres de nos esprits aveugles par l'erreur des sens; Et ce Pere suivant toujourns le mouvement de son éloquence & de la verité, nous dit que

A In cap. 7. Joan.

les Vertus & les intelligences celestes s'arrêtent à considerer le cours de ces eaux vivantes, & admirent l'éclat & l'avantage que nous en recevons.

La misericorde regne par ce Sacrifice dans toute son étendue, peut-elle aller plus loin & se répandre avec plus d'effusion ? puis qu'un Homme-Dieu a voulu donner la vie pour des pecheurs par un pur mouvement d'amour; Cet amour fût si grand que Jesus-Christ mourut interieurement pour Nous, avant que de perdre la vie; Cependant le Sacrifice n'estoit pas encore achevé, selon la remarque de S. Gregoire, lors que le Sauveur du monde donna son corps à ses Disciples, parce que suivant les reflexions judicieuses d'un grand Archevêque, il est necessaire que la victime meure avant que d'estre consumée par le Sacrifice, & si le corps de l'Hostie offerte n'est changé en perdât

la vie, il n'est pas bon à estre mangé, ce qui est considéré comme la fin du Sacrifice: Ce fut donc pour parler avec ce sçavant Prelat un effort de l'amour & de la Toute Puissance de Dieu, d'avoir fait preceder ce qui ne devoit estre qu'ensuite de la Passion, & il faut necessairement conclurre, que c'est par l'Eucharistie que le Sacrifice de la Croix reçoit toute sa perfection.

En effet quel a esté le motif de la mort du Fils de Dieu, si ce n'est de réunir le Ciel avec la Terre? C'est ce qu'il a merveilleusement accompli par ce mystere, qui semble établir un Ciel sur la Terre, puis que dans la pensée de S. Chrysostome, ^B la gloire du Ciel Empyrée s'y trouve dans tout son éclat, non par le nombre des Intelligences celestes qu'il renferme, mais par le bonheur qu'il

^B In primam Epistolam ad Cor.

a de posséder son Createur ; Cependant il n'a rien en cela de propre , puis que c'est un avantage dont la Terre se peut glorifier par le Sacrifice de nos Autels. On peut dire même que le bonheur des hommes est plus grand que celui des Anges , la félicité de ceux-cy consistant à voir seulement leur Createur ; le bonheur des hommes va plus loin , puis que non seulement ils le voyent : mais que par un privilege particulier , ils le touchent & ils le mangent.

Si des expressions de cette force , qui sont celles d'un Pere de l'Eglise , ne paroissent pas convaincantes à ceux qui cherchent la vérité ; je ne sçay pas ce qui les peut convaincre , ils ne croiront pas sans doute S. Augustin ^c , lors qu'il dit que le Fils de Dieu s'est revêtu de nôtre chair , prenant la forme d'un esclave , pour don-

^c Sermo 23. d. 2. temp. cap. 2.

ner aux hommes le pain des Anges ,
& la nourriture qu'ils goûtent dans
l'Eternité , & qu'au lieu des biens
temporels qui ne peuvent nous ren-
dre heureux , il se donne luy-même
à Nous. D

D In Psal. 32.



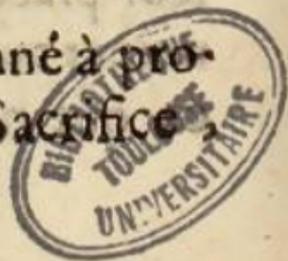
CHAPITRE XI.

*POUR QUOY CE SACRIFICE EST
appellé Messe? Quel est le sens de ce
nom, & en quel temps l'Eglise a
commence de s'en servir.*

POUR mieux expliquer ce Sa-
crifice , il est à propos de faire
remarquer à ceux qui l'ont autrefois
rejeté , que ce nom de Messe n'est

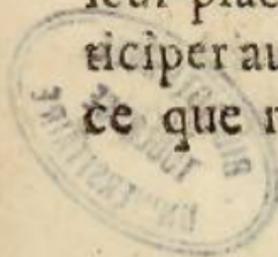
pas si nouveau dans l'Eglise, qu'ils se l'estoient imaginé. Sans m'arrêter au sentiment de quelques Theologiens, qui disent que ce nom est dans l'Ecriture, qu'il est dans le texte Hebreu au chapitre feizieme du Deuteronomie, où le terme Hebreu *Missah* signifie oblation, suivant l'expression des Interpretes latins, cette opinion ne paroît pas la mieux fondée: Car il n'est pas vray selon de tres sçavans auteurs que ce mot signifie oblation; c'est le mot *Imdbars*, qui tout seul signifie *spontanea oblatio*. S. Jérôme a omis dans le Deuteronomie le mot *Missah* sans le traduire. Semblables obmissions ont souvent échappé à S. Jérôme. Le mot est plutôt Chaldaïque qu'Hebreu, il s'écrit *Missat*, qui signifie abondamment ou en suffisance.

Je dis que l'Eglise a donné à propos le nom de Messe à ce Sacrifice



parce que ce nom pris dans son véritable sens, marque un renvoy qui se fait vers le Ciel dans ce Sacrifice de la part des hommes; En effet ils envoient, pour ainsi dire, à Dieu par le ministère du Prêtre, une victime qui les doit réunir au Tout-Puissant, duquel le peché les avoit séparés.

Nous disons encore que ce nom signifie un congé, que l'Eglise donne aux Fideles, apres qu'elle a offert pour eux le Sacrifice non sanglant. L'Eglise donnoit anciennement ce congé deux fois dans la celebration des saints Mysteres. Elle renvoyoit les Catechumenes, apres l'exposition de l'Evangile & du Symbole, & ne les jugeant pas encore dignes d'assister au Sacrifice, elle leur faisoit dire par le Diacre, de sortir & de ceder leur place à ceux qui pouvoient participer aux saints mysteres. C'est aussi ce que nous apprend S. Augustin,



& c'est ce que nous lisons encore dans le quatrième Concile de Carthage. A

On renvoyoit enfin tous les Fideles apres la celebration du Sacrifice , & pour preuve de cette verité , l'Eglise annonce de tout temps au peuple dans le jour de joye ces paroles , *Ite Missa est*, comme si elle leur disoit on vous donne congé, il vous est permis de vous retirer; Et dans le temps de penitence , parce qu'on suppose que l'Eglise est toujours en prieres , on ne donne point de congé , & au lieu de cela le Prêtre dit , *Benedicamus Domino* , benissons le Seigneur , pour exhorter le peuple d'attendre jusques à ce qu'on ait chanté None ou Vêpres.

S Ambroise est le premier des Peres , qui parlant de ce Sacrifice , s'est servi du nom de Messe , lors qu'écri-

vant à sa sœur Marcelline , il luy donne avis de ce qui s'estoit passé au sujet de la Basilique. Il dit qu'un jour de Fête après avoir renvoyé les Cathecumenes , comme il estoit occupé à instruire ceux qui devoient recevoir le Bâême , on l'avertit que l'Empereur avoit envoyé des gens pour se saisir de la Basilique Portienne , que le peuple y accourut : Mais que cela ne l'empêcha pas de célébrer la Messe , & qu'en offrant le Sacrifice , Dieu luy fit connoître , que le peuple s'estoit saisi d'un homme , que les Ariens faisoient passer pour Prêtre. B

C S. Augustin a mis encore en usage ce nom , il parle de la Messe des Cathecumenes , & du Sacrifice

B Missam facere cœpit Ambros. Epif. 33. ad Sororem Marcellinam.

C Ecce post sermonem fit Missa Catechumenis manebunt fideles, venietur ad locum orationis S. Aug. Edit. novæ serm. 94. & antiq. 237.

qu'on celebrait ensuite pour les Fideles.

Il est vray que ce Pere ne se sert pas du nom de Messe dans tous les endroits que j'ay cité, si nous en exceptons ce dernier. Les Peres ne se servent pas aussi de ce nom de Messe: mais ils marquent si bien la grandeur & la necessité de ce Sacrifice, qu'il est impossible d'en douter.

En effet S. Augustin ne pouvoit mieux nous faire entendre que la celebration de ce Sacrifice soulage les morts, que lors qu'il en parle ainsi, expliquant ces paroles du grand Apôtre; *D Mes freres nous ne voulons pas que vous ignoriez ce que vous devez sçavoir, touchant ceux qui dorment du sommeil de là mort, afin que la douleur que vous en avés ne soit pas*

i

D Fratres nolimus vos ignorare de dormientibus, ut non contristemini sicut ceteri qui spem non habent.
1. ad Thessal. cap. 4.

excessive, comme est celle de ceux qui vivent sans esperance. Il ne faut pas douter, dit S. Augustin, ^E que les morts ne soient soulagez par les prieres de l'Eglise, par le Sacrifice du salut, & par les aumônes qu'on donne pour le repos de leurs ames, afin que le Seigneur les traite avec plus de bonté, & plus de misericorde. C'est un usage que nous avons receu de nos Peres, & que toute l'Eglise observe de prier pour ceux qui sont morts dans la communion du corps & du sang de Iesus-Christ; lors qu'on celebre le Sacrifice pour leur memoire,

E Orationibus verò sanctæ Ecclesiæ, & sacrificio salutari, & elemosynis quæ pro eorum spiritu erogantur, non est dubitandum mortuos adjuvari, ut cum eis misericordius agatur à Domino quam eorum peccata meruerunt. Hoc enim à Patribus traditum, universa observat Ecclesia, ut pro eis qui in corporis & sanguinis Christi communionem defuncti sunt, cum ad ipsum sacrificium loco suo commemorandum, oretur, ac pro illis quoque id offerri commemoretur. Cum verò eorum commendatorum causa opera misericordiæ celebrantur, quis eis dubitet suffragari pro quibus orationes Deo non inaniter allegantur. S. Aug. serm. 32. de verbis Apostoli.
 & lors que

Et lors que pour leur obtenir la dernière grace on fait des œuvres de miséricorde; Qui doutera après cela de l'utilité des suffrages, pour ceux en faveur de qui nous offrons à Dieu des Prières?

De quel autre Sacrifice que celui de la Messe peut parler S. Augustin en cet endroit, ne s'est-il pas assez clairement expliqué pour ôter tout lieu de douter? Ce Père sçavoit parfaitement la discipline de l'Eglise de son temps, & celle des siècles qui l'avoient précédé, n'avoit-il pas appris de Tertulien cet usage ancien de l'Eglise d'offrir le Sacrifice pour les morts? L'un & l'autre parlent d'un Sacrifice, dans la célébration duquel S. Augustin dit que lors qu'on fait mémoire pour les morts, on prie & l'on offre pour eux ce Sacrifice. Ce qui montre que cette oblation a des parties qui précédent, & qui suivent celle dans laquelle ce Sacrifice est of-

fert, & où l'on prie pour les Fideles qui sont morts dans la grace du Seigneur, ce qui ne se peut entendre que de la Messe.

Je pourrois bien encore ajoûter au témoignage de S. Ambroise celuy des autres Peres qui l'ont suivi, & qui parlant de ce Sacrifice, se sont servis du nom de Messe. Mais comme j'ay dit, l'autorité de ces saints Personnages, quelque puissante qu'elle soit, ne faisant aucune impression sur les esprits de nos adversaires, je ne les citeray pas.

Les Conciles qui ont fait des reglemens pour la celebration de ce Sacrifice, en parlent sous ce même nom de Messe. Le quatriéme Concile de Carthage assemblé sur la fin du quatriéme siecle defend *F qu'on*

F Ut Episcopus nullum prohibeat ingredi Ecclesiam, & audire verbum, sive gentilem, sive hæreticum, sive Judæum usque ad Missam Catechumenorum. Concil. Carthag. 4. cap. 84. an. 398.

empêche un Payen, un Heretique ou un Juif, d'entrer dans l'Eglise, & d'y entendre la parole de Dieu, jusques à la Messe des Catechumenes.

Il est visible par le troisieme Concile de Carthage qui ne precedoit que d'une année le quatrieme, qu'apres avoir renvoyé les Catechumenes, on celebrait le Sacrifice de la Messe pour les Fideles; Car dans le chapitre 29. il est dit ^G que les Sacramens de nos Autels ne doivent estre celebrés que par des hommes, qui soient à jeun, & que s'il faut faire apres midy quelques prieres pour les morts, soit Evêques, soit Clercs, ou autres personnes; si les ministres des Sacrifices ont mangé, ils n'en doi-

^G Ut Sacramenta Altaris non nisi à jejunis celebrentur. Nam si aliquorum pomeridiano tempore sive Episcoporum, seu Clericorum, sive ceterorum commemoratio facienda est, solis orationibus fiat, si illi qui faciunt jam pransi inveniuntur. *Conc. Carthag. 3. cap. 29.*

vent rappeler la memoire que par des oraisons seulement.

H Le Concile d'Agde tenu au commencement du sixième siècle, ordonne aux seculiers d'assister à l'Eglise pendant tout le temps de la Messe, defendant au peuple de sortir avant la benediction du Prêtre, & veut que ceux qui contreviendront à ce reglement, soient repris publiquement par l'Evêque.

I Le premier Concile d'Orleans assemblé l'an 511. a renouvelé ce decret dans le chapitre 26. Il veut que lors que le peuple s'assemble au nom du Seigneur pour la celebration des Messes, qu'il ne sorte point qu'apres

H Missas die dominico à seccularibus totas teneri speciali ordinatione præcipimus, ita ut ante benedictionem Sacerdotis egredi populus non præsumat. Quod si fecerint ab Episcopo publicè confundantur. *Concil. Agathense Can. 47.*

I Cum ad celebrandas missas in nomine Dei convenitur, populus non ante discedat, quam missæ solemnitas impleatur. *Conc. I. Aurelian. cap. 26. an. 511.*

qu'on aura achevé de dire la Messe.

K Le second Concile de Prague tenu en 563. ordonne dans le chapitre 4. que tous les Prêtres observent le même ordre lors qu'ils disent la Messe.

L Le premier Concile de Mâcon, qu'on assambla sur la fin du sixième siècle, défend aux Archevêques de dire la Messe sans porter le Pallium, qui est la marque de leur dignité.

M Le quatrième Concile de Tolède qui fut tenu en l'année 633. se plaint dans le chapitre 14. de ce que

K Placuit ut eodem ordine Missæ celebrentur ab omnibus. *Concil. Bracar. 2. an. 563.*

L Ut Archiepiscopus sine Pallio Missas dicere non præsumat. *Concil. 1. Matiscon. cap. 26.*

M Hymnum quoque trium puerorum in quo universa cæli terraque creatura Dominum collaudat quidam Sacerdotes in Missa dominicorum dierum, & in solemnitatibus martyrum cavere negligunt, proinde hoc sanctum Concilium instituit, ut per omnes Ecclesias Hispaniæ vel Galliæ in omnium Missarum solemnitate, idem in publico decanterentur. *Concil. Tolet. 4. cap. 14. an. 633.*

quelques Prêtres ne vouloient point suivre la coûtume des Chrétiens de ce temps, qui estoit de chanter à la Messe le cantique des trois Enfans, & demande que dans toutes les Eglises on chante les mêmes hymnes.

Nous voyons par le decret de ce Concile, que l'Eglise d'Espagne du 7. siecle, sans crainte de s'éloigner du culte qu'on rend à Dieu par le Sacrifice, avoit des Fêtes particulieres pour honorer les Sts. Martyrs.

Le nom de Messe donné à nôtre Sacrifice, n'est donc pas si nouveau dans l'Eglise que nos adversaires le pretendent? puis qu'elle s'en sert depuis plus de douze cens ans, pour expliquer la celebration des divins mysteres. Les Peres & les Conciles de l'Eglise Grecque n'ont pû s'en servir, parce que ce terme est Latin; Mais ils nous ont de tout temps marqué la chose signifiée par ce nom;

de sorte qu'on ne peut sans temerité dōner d'autre sens à leurs expressions.

Quoi qu'on ne reçoive pas les Canons Apostoliques comme un ouvrage des Apôtres, Il faut néanmoins convenir que l'auteur en est fort ancien, & que la plupart de ces Canons ont esté receus dans l'Eglise avec beaucoup d'estime; Il y est ordonné aux Fideles par le canon 9. d'assister à l'entiere celebration du Sacrifice de la Messe, & s'ils en sortent auparavant la Communion, le Canon veut qu'ils soient mis en penitence, pour avoir causé du desordre dans l'Eglise. *N*

o Le Concile d'Ancyre tenu au

N Omnes fideles qui conveniunt in solemnitatibus sacris ad Ecclesiam qui non perseverant in oratione, nec sanctam communionem percipiunt, velut inquietudines Ecclesie commoventes segregari oportet. *Can. 9. Apostolo.*

o Non licere autem ipsis offerre seu sermonem conferre, vel omninò Sacerdotale aliquod munus obire. *Concil. Ancyra. can 1.*

commencement du quatrième siècle, jugea que l'Eglise recevant en pénitence les Prêtres, qui par surprise ou autrement, avoient sacrifié aux Idoles, & qui detestoient ensuite cette abomination, pouvoient sans les dégrader, se contenter de leur interdire le Sacrifice de la Messe, & toutes les autres fonctions du Sacerdoce.

Le second Canon ordonne de garder la même discipline à l'égard des Diacres qui seroient tombés dans le même péché, de leur interdire le ministère dans le Sacerdoce, la fonction d'offrir le pain & le vin, & même la predication.

^P Par le Concile de Neocesarie tenu peu de temps apres celuy d'An-cyre & dans la même année 314. Il est défendu aux Prêtres de la cam-

P Vicani Presbyteri non possunt in Domino offerre præsentè Episcopo, vel urbis Presbyteris neque panem dare precationis neque Calicem. *Concil. Neocesar. Can. 13.*

pagne , de dire la Messe au jour de Dimanche dans l'Eglise d'une ville , en presence de l'Evêque ou des Prêtres de cette Ville , & même de donner la communion au peuple.

Les Prêtres de l'Eglise Grecque avoient donc pour leur principale fonction , l'offrande d'un Sacrifice ; à la celebration duquel les Diacres assistoient par leur ministère , puis que l'Eglise pouvoit interdire aux uns & aux autres , l'exercice de ses fonctions toutes divines , & que le Concile de Laodicée , qui preceda celui de Nicée , interdit aux Prêtres la liberté de dire la Messe dans les maisons des particuliers. 2

Si ce que nous avons rapporté de S. Chrysostome , ne suffit pas pour faire voir combien le Sacrifice , qui nous est marqué par le nom de Messe , est ancien dans l'Eglise , quel autre

Quod non oportet in domibus fieri oblationes ab Episcopis vel Presbyteris. *Concil. Laodi. Can. 58.*

sens peut-on donner à S. Chrysostome? Lors que dans un de ses discours au peuple d'Antioche, il se plaint de ceux qui croyent acquerir en fort peu de temps la disposition necessaire pour approcher dignement de cet auguste Sacrifice; *R Pensés*, dit ce Pere, *qu'elle pureté devoient avoir ceux qui vouloient participer aux anciens Sacrifices, que ne faisoient-ils pas? Ils estoient tout occupés à se purifier, & vous voulés approcher d'un Sacrifice qui fait trembler les Anges, vous vous prescrivez des bornes & le temps qu'il vous plaît.*

Et il ajoûte ensuite, *S*₁ *que lors qu'on*

R Cogita qui sacrificiis veteris participes erant, quanta utebantur continentia? quid non faciebant? quid non agebant semper expiabantur. Tu verò petens Sacrificium quod horrent Angeli temporum circulis rem definis.

S Dum profertur Sacrificium Christus immolatur, & ovis dominica cum audieris, oremus omnes communiter, cum vela videris retrahi, tunc supernè cœlam aperiri cogita & Angelos descendere. *S. Chrysost. hom. 61. ad populum Antioch.*

offre le Sacrifice , Iesus-Christ est immolé , & la brebis du Seigneur sacrifiée. Quand vous entendez dire , continuë ce sc̄avant Pere , prions tous ensemble, & quand vous voyez lever les voiles qui cachoient les SS. mysteres , figurez-vous que le Ciel s'ouvre , & que les Anges en descendent.

Quoi que S. Chrysostome ne se soit pas servi du nom de Messe, pouvoit-il mieux représenter la grandeur de ce Sacrifice à ceux qui n'y viendroient pas avec la foy ou avec le respect qui est deu à un mystere si élevé ? Apres cela quelqu'un oseroit il dire que saint Chrysostome soit tombé par un excés de zele dans une erreur populaire , autorisant l'usage où estoit son Eglise de dire la Messe en presence des Fideles ? Il faudroit donc faire la même injure à saint Ignace Disciple de S. Jean l'Evangeliste, & second successeur de saint Pier-

216 *Traité du Sacrifice*
re dans l'Eglise d'Antioche.

T Ce grand saint écrivant aux Fideles de Smyrne pour leur marquer le respect qu'ils devoient rendre à leur Evêque; Il dit que sans son consentement il n'estoit pas permis d'offrir le Sacrifice dont nous parlons. Au lieu du mot Latin, *Missa*, dont nous nous servons, il employe le terme Grec, *συνιη*, puis qu'il parle d'une offrande du Sacrifice, & de l'immolation qu'on y fait, il y suppose une victime qui ne peut estre que Jesus-Christ; si, comme disent nos adversaires, le Sacrifice de la Messe estoit une erreur contraire à la vertu, & aux merveilleux effets du Sacrifice de la Croix, seroit il possible que l'Eglise d'Orient y fut tombée, lors même qu'elle estoit conduite par saint Ignace? Que saint Chrysostome, saint

T S. Igna. Episto. ad Smyrnæos.

Basile ;

Basile, saint Gregoire de Nazianze, & tous les autres grands Evêques qui ont suivi ce Disciple des Apôtres l'eussent autorisée, seroit-il possible qu'elle fut dans l'Eglise d'Afrique du temps de Tertullien, que saint Augustin qui sçavoit si bien la pureté de la Religion, ait pû enseigner cette erreur? que saint Irenée ait laissé introduire cette prétendue superstition, comme disent nos adversaires, dans l'Eglise de France? qu'elle y ait toujours esté entretenuë du consentement des Evêques, que l'Espagne n'en ait pas esté exempte, & que S. Ambroise, saint Augustin & saint Jerôme, reconnus dans toutes les Eglises comme les Oracles de la Religion; au lieu de détromper les Fideles par leurs écrits, eussent esté abusez par ces fausses idées. C'est ce qui ne paroitra jamais vray-semblable à ceux qui en jugeront sans prevention.

T



CHAPITRE XII.

*EN QUEL TEMPS, ET PAR
qui le Sacrifice de la Messe a
commencé d'estre offert.*

LEs saints Peres qui ont recon-
nu la verité de ce Sacrifice, nous
assurent tous, que comme il paroît
par le témoignage des Evangelistes,
que c'est Jesus-Christ qui l'a institué;
Il a esté aussi le premier qui l'a of-
fert; Ce fut dans la ville de Jerusa-
lem dans la maison d'un homme, que
les Evangelistes ne nomment pas,
que Jesus-Christ institua avec ses
Disciples le banquet mystique de la
Pâque, ils en sortirent ensuite apres

avoir fait la priere pour aller à Gethsemani *A* ; Ce qui obligea l'Imperatrice Helene d'élever un Temple dans cette maison , que le Seigneur avoit déjà consacrée , en instituant l'Eucharistie.

Ce fut encore dans la même maison , que les Apôtres ayant reçu le jour de la Pentecôte le saint Esprit , qui leur avoit esté promis , celebrent le Sacrifice.

Car comme ce fut dans Jerusalem , que l'Eglise prit sa naissance, il falloit aussi que le Sacrifice de nos Autels , qui en releve la dignité, fut premierement offert dans cette ville, afin que suivant la prediction du Prophete *Isaïe B* , la loy sortit de Sion, & que la parole du Seigneur sortit de Jerusalem , parce que la Loy & la parole sont inseparables du culte

A Nicephor.

B *Isai.* 2-

qui sont dûs à Dieu.

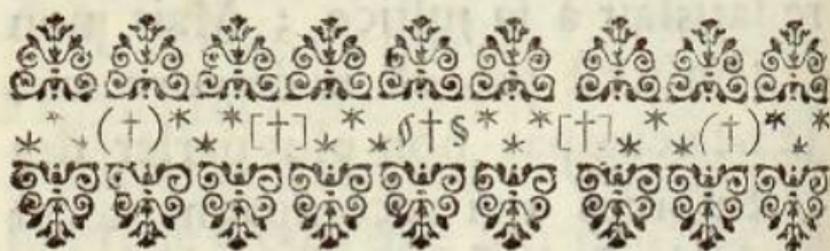
S. Pierre en qualité de Chef de l'Eglise, fut sans doute le premier des Apôtres qui celebra le Sacrifice de la Messe ; puis que son soin fut de pourvoir à l'ordination de Matthias , pour remplir dans le sacré College, la place que le traître Judas y avoit laissée vacante.

Ce même Apôtre commença aussi d'offrir le Sacrifice dans la Ville d'Antioche, dont il fut le premier Evêque. C'est une verité que S. Luc nous a enseignée, par le mot grec dont il se sert au chapitre 13. des Actes.

Je pourrois même faire voir par une longue tradition , que tous les Apôtres aussi bien que leurs successeurs dans les Eglises qu'ils ont fondées , ont celebré le divin Sacrifice. Je prouverois encore qu'il est utile aux Fideles qui meurent dans la paix du Seigneur , & qui n'ont pas enco-

re satisfait à sa justice ; Mais mon dessein n'est pas de m'étendre icy. Je ne veux pas non plus parler des ceremonies qui accompagnent cet adorable Sacrifice , ni de la veneration qu'on doit avoir pour les Autels , & pour les ornemens dont se servent les Ministres. Cette matière a esté doctement traitée par un des plus illustres Prelats de l'Eglise Gallicane , & elle nous a esté heureusement donnée par son Successeur , qui est aujourd'huy si distingué par son rare genie & par sa profonde érudition.





CHAPITRE XIII.

*POURQUOY LE SENTIMENT
des Pretendus Reformés est different
de celuy de l'Eglise ?*

JE ne suis pas surpris que Messieurs de la R. P. R. ne conviennent pas avec nous de ces verités, quelques évidentes qu'elles nous paroissent. Ceux qui se separent de l'Eglise, dans l'exposition qu'ils font des divines Escritures, pour défendre leurs sentimens, s'attachent ordinairement au sens le plus éloigné, donnant des interpretations conformes à la nature, & employant tous les détours artificieux que le Pere du

Mensonge leur inspire, ils seduisent l'esprit des foibles, & sous pretexte de leur faire voir la verité dans son plus beau jour, ils le conduisent insensiblement dans les tenebres del'erreur. Par exemple, cette proposition, le Verbe estoit Dieu, peut avoir deux sens. Le premier & le plus naturel est, que le Verbe est Dieu, parfaitement égal à son Pere; qui dans l'Eternité, & avant toute sorte de commencement, luy communique sa substance sans aucune division; ou bien cette proposition peut estre entenduë, comme si le Verbe estoit seulement l'image de son Pere, qui voulut l'honorer par privilege, du titre glorieux de la Divinité; Le Verbe luy estant inferieur; L'Eglise a toujourns suivi le premier sens: Mais Arius avec sa secte malheureuse s'est declaré pour le second.

Si nous examinons cette proposition, *le Verbe s'est fait chair*; Ces pa-

roles peuvent avoir deux sens fort differens. Le premier nous dit que le Verbe s'est rendu vrayement homme comme nous, & que tout Dieu qu'il est, il s'est assujetti à nos foiblesses. Le second sens qu'on donne faussement à cette grande verité, est que l'homme reconnu dans le temps pour Fils de Dieu, ne l'avoit esté que par grace seulement, & que son humanité visible, soutenüe d'une personne créée, ser voit à la divinité de Temple, qu'elle avoit voulu choisir pour le temps. L'Eglise toujours conduite par le S. Esprit, dans tous ses discernemens, s'est attachée au premier sens, & Nestorius s'en est éloigné par orgueil, pour introduire le second.

Cette même proposition pourroit souffrir encore deux expositions qui sont aussi fort opposées. Par la première nous sçavons que le Verbe de-

puis qu'il s'est fait chair a toujours conservé la nature humaine unie avec la nature divine sans aucun mélange, & c'est le sentiment de l'Eglise, l'autre exposition est erronée, Eutyches qui en est l'auteur, pour se distinguer, a soutenu que la nature humaine avoit esté comme absorbée & détruite par son union avec la divinité après la Resurrection de l'Homme Dieu.

Cette troisième proposition prononcée par Jesus-Christ agitée entre les Fideles & les Pretendus Reformez, *Cecy est mon Corps*, peut estre entenduë differemment, nous croyons que la substance du pain est détruite, & qu'à la reserve de ses apparences, elle est entierement changée au corps du Sauveur par la force de ses paroles, & par la vertu qu'il a attachée à ces mêmes paroles proferées par ses Ministres. Les Lu-

theriens enseignent que le corps de Jesus Christ est uni à la substance du pain, & que ces deux natures toutes differentes qu'elles sont, ne perdent rien dans cette union, & Calvin dit que le pain devient seulement le signe & la figure du corps de nôtre divin Sauveur, l'Eglise a condamné ces deux dernieres explications.

L'opinion de Luther se détruit par elle même, puis qu'elle ôte la verité aux paroles de Jesus-Christ qui auroit parlé improprement, & n'auroit rien dit de juste, si la force de ces paroles qu'il prononça, *Ce cy est mon Corps*, n'avoit pas changé le pain en sa propre substance, autrement il auroit dû dire pour s'exprimer sans équivoque, *icy est mon Corps*, pour marquer qu'il ne changeoit pas la substance du pain. Ce sens est tout à fait opposé à la verité du Sacrement & à l'adoration que

les Fideles ont toujourns renduë à nôtre divin Sauveur, non seulement lors qu'il estoit visible par son corps passible, & lors qu'il a paru glorieux apres sa sortie du tombeau : Mais encore depuis qu'il s'est caché sous les especes de cet auguste Sacrement de nos Autels.

L'erreur de Calvin n'est pas moins contraire à l'esprit de nôtre Religion; En effet de tout temps l'Eglise a reconnu que les paroles du Fils de Dieu instituant l'Eucharistie avoient entierement détruit la substance du pain, sans qu'il en demeurât autre chose que les apparences, & que par un changement surnaturel le pain & le vin devenoient le corps & le sang de Jesus Christ, qui estoit en un moment caché sous les accidens sensibles des deux substances qui n'étoient plus.

L'expression dont S. Luc se sert

rapportant les paroles de la consecration du Calice, ne peut recevoir un autre sens ; Il dit au present, que le Calice est répandu pour Nous ; Ce qui montre suivant la remarque d'un grand homme de ce siecle que ce Calice est un Calice de Sacrifice, & que le sang n'est pas seulement à la Croix, mais à l'Autel.

Toutes ces fausses interpretations auxquelles les Pretendus Reformez se sont attachez avec tant d'opiniatreté, sont plus faciles à concevoir par la lumiere naturelle ; Mais la certitude que nous donne la lumiere surnaturelle, & que nous recevons du S. Esprit à travers le voile mystereux de la Foy ; Cette certitude divine ne doit-elle pas l'emporter sur des nouveautez également dangereuses & criminelles, & ne doit elle pas affermir nôtre esprit contre les doutes que peut former à tous momens

une imagination égarée ?

Les trois grandes veritez dont nous venons de parler sont comme des chaînes spirituelles, qui forment nôtre union avec le Pere Eternel par la mediation de son divin Fils. Nous voyons par la premiere, que Dieu est dans le Verbe, la seconde Nous apprend que le Verbe est dans la chair sans mélange, & sans confusion de nature, & la troisieme nous fait voir que la chair dont le Verbe s'est revêtu, quoique glorieuse & immortelle, veut bien estre unie avec la nôtre, quoique sujette aux foibleesses & à la mort.

Pour peu que les Pretendus Reformez voulussent faire de reflexions sur leurs erreurs, ils se condamneroient eux-même, & ils reprendroient l'esprit d'union avec l'Eglise, ils ne luy contesteroient plus le plus grand des privileges qu'elle ait receus de

son Epoux , & ils conviendroient avec nous du merveilleux raport qui est entre le Sacrifice de nos Aurels & le Sacrifice de la Croix, puis que Jesus-Christ a voulu instituer l'Eucharistie , pour répandre sur nous ses graces par sa chair ressuscitée , apres nous les avoir meritées par sa chair mourante.

Le Fils de Dieu s'estant joint en unité de personne avec la nature humaine , a voulu l'élever par tous les moyens qui pouvoient l'a rendre plus glorieuse ; C'est pour cela que dans la reparation du nouveau monde , sa divinité n'a rien fait sans y engager l'humanité, comme la production du premier monde , estoit l'ouvrage de sa Toute-Puissance, son esprit avoit este le principe de tous les effets naturels ; Il a voulu aussi pour la perfection du nouveau monde , que sa chair unie avec la divinité, eut tou-

te la gloire dans ses œuvres spirituelles. Admirons la bonté infinie d'un Dieu, adorons sa suprême puissance, il s'est servi de sa chair, lors qu'elle estoit encore assujettie à la mort, & à nos souffrances, pour guerir les corps, des maladies que la nature & l'art jugeoient incurables; Il les rendoient sains en les touchant. Si quelquefois une parole operoit ces miracles, pourquoy ne pourra-t-il pas aussi se servir de sa chair glorieuse & ressuscitée, pour nourrir & pour fortifier nos ames, que sa grace a fait sortir de la mort, & du tombeau où le peché les avoit reduites?

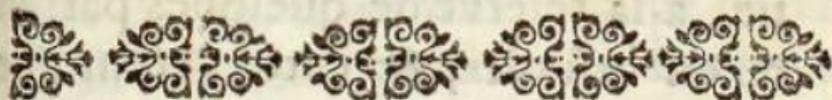
Les Calvinistes abusant de la credulité des foibles, ont attribué ces effets tout divins & surnaturels à une simple figure denuée de la presence de Jesus-Christ. Quel avantage aurons nous donc pour estre les enfans d'une mere libre & chérie de son E-

poux , sur ceux dont la malheureuse servitude a obligé le S. Esprit de les exclure de l'heritage que le Seigneur nous reservoit ^A ? Les Juifs enfans de la Synagogue , qui est cette mere esclavè , receurent pour aliment une image de Jesus-Christ ; La Manne qui descendit du Ciel par les prieres de Moïse ; Le passage de la Mer rouge qui estoit la figure du Bâtême , dont les eaux sont sanctifiées par le sang de Jesus-Christ ; Cette figure les disposa à recevoir ce pain celeste , comme le Bâtême nous dispose à recevoir le pain des Anges , qui est devenu nôtre partage , pour nous servir de nourriture. Si la Manne qui est sur nos Autels , n'estoit qu'une figure comme celle des Juifs, Jesus-Christ ne l'auroit pas si fort élevée au dessus de la premiere , lors qu'il

A Ejice ancillam & filium ejus , non enim hæres erit filius ancillæ cum filio liberæ. Genes. 21.

leur dit que la nourriture de leurs Pères n'avoit peu les garentir de la mort, & qu'au contraire les Chrétiens trouveroient l'immortalité glorieuse dans le bon usage qu'ils feroient du pain qu'il devoit leur donner. B

B Ioan. cap. 6.



CHAPITRE XIV.

*LE RAPPORT QUI EST ENTRE
les anciens Sacrifices, & Iesus-
Christ comme victime.*

IL faut remarquer que l'animal qui devoit estre sacrifié, estoit consacré par l'imposition des mains du Prêtre, & par les paroles qu'il prononçoit, on le separoit des autres

animaux de son espece , & il ne pouvoit plus servir à aucun usage naturel & ordinaire ; Enfin il estoit consumé en partie ou tout entier pour servir d'Holocauste , & pour lors Dieu faisoit descendre le feu du Ciel sur ses Autels où estoit la victime : car dans les autres Sacrifices la chair devoit estre mangée par le Prêtre , ou par ceux qui avoient présenté l'Hostie , à la reserve de quelques parties qu'on brûloit , & cette ceremonie nous marque la Communion , dont le Sacrifice est ordinairement suivi.

Jesus Christ qui est la victime de nos Autels , est consacré par la divinité unie avec la nature humaine. Le Prophete Royal c considerant la grandeur de ce Sacrifice avant son institution , y voyoit Jesus-Christ comme une Hostie penetrée d'une onction toute celeste que la divinité

répand, le Verbe uni avec la nature humaine, y fait la fonction de Prêtre, pour consacrer la victime. La sainteté infinie de Jesus-Christ l'a séparé des pecheurs, & fait qu'il n'a rien de commun avec eux, & parce qu'il estoit destiné pour estre l'Hos- tie immolée dans ce Sacrifice, le S. Esprit pour l'éloigner du commerce des hommes, le conduisit dans le desert *D*, où il fut tout occupé de la gloir^e de son Pere, tant il est vray, dit le grand Apôtre *E*, que nous avons besoin d'un Pontife qui eut en partage une sainteté consommée, & qui n'eût avec les pecheurs d'autre commerce que celuy qui pourroit les sanctifier par une effusion de ses graces.

Jesus-Christ est donc le Prêtre & la victime du Sacrifice que nous of-

D Marc. cap. 1.

E Ad Hebræ. 7.

frons sur nos Autels, il est cette victime embrasée du feu de la divinité & qui a esté changée, puis que d'un état de langueur & d'infirmité, il a passé par sa Resurrection dans un état glorieux & immortel, il faut aussi que le feu du Ciel eleve nôtre Sacrifice; C'est pour cela que le S. Esprit, attiré par les prieres du Prêtre descend sur l'Autel, pour presenter luy-même au Pere Eternel l'Hostie qui devient un Holocauste, dont le feu sacré purifie l'ame du Prêtre, & celle des Assistans.

Je ne voy pas un rapport plus juste que celuy de Jesus-Christ avec une de ces victimes qu'on offroit dans l'ancienne Loy, qui estoit la Genisse rouge, elle estoit brûlée par le feu ^F qui consumoit jusques à sa peau, sa chair, son sang & toutes ses parties devoient estre reduites en

F Numer 19.

cendre. L'entiere destruction de cette victime nous representoit sans doute Jesus-Christ comme une hostie sur la Croix & sur nos Autels. La couleur rouge de la genisse marquoit l'humanité du Sauveur teinte de son sang pretieux, & l'animal qui devoit estre sans tâche & exempt du joug, auquel on soumet les autres, estoit l'image du Sauveur, dont la sainteté infinie l'a élevé sur tous les hommes. Le Prêtre immoloit la genisse hors du camp; Jesus-Christ voulut aussi souffrir la mort hors de Jerusalem. Le Prêtre de la Loy ancienne trempoit son doigt dans le sang de la victime, pour le répandre sept fois à l'entrée du Tabernacle; Les Prêtres de la Loy nouvelle par l'offrande qu'ils font à l'Autel du sang d'une hostie pure & divine, ouvrent tous les jours aux pecheurs le Ciel qui leur estoit fermé. Le feu qui

brûloit la peau & tout ce qui pouvoit rester de cette victime offerte, figuroit les injures que les Juifs devoient faire souffrir à l'humanité du Sauveur, lors qu'ils tâchoient de le noircir par des calomnies atroces.

Après avoir veu le rapport du Sacrifice de nos Autels avec ceux de l'ancienne Loy, voyons en la difference. On representoit Jesus-Christ dans la Loy ancienne, sous la figure de simples alimens, sous des ombres mortes & denuées de tout esprit & sans aucune vertu : Mais dans l'offrande qui se fait tous les jours sur nos Autels, Jesus-Christ est luy-même la memoire de ce qu'il a souffert pour nous sur la Croix, il est une image de ce sanglant Sacrifice, mais une image animée d'une vertu toute divine, qu'il repand abondamment sur les Fideles, comme autrefois estant élevé sur le Thabor, il fit re-

jallir sa gloire en faveur de ceux qui estoient presens , & ce divin Sauveur qui dans l'Eternité conserve encore les cicatrices de ses playes , est aujourd'huy la memoire de sa Passion , il produit sur nos Autels les mêmes effets , & il nous communique les mêmes graces. Les anciens Prêtres representoient par leurs Sacrifices Jesus-Christ , & la mort qu'il devoit souffrir ; Mais nos ministres representent l'execution de cette mort. Dieu choisit dans toute la Judée une petite partie seulement , où il obligea son peuple de luy offrir ses Sacrifices : Mais s'expliquant ensuite par la bouche d'un Prophete ^G , il rejetta ces Sacrifices , & choisit à leur place la victime que nous luy offrons , & qu'il veut luy estre offerte dans tout le monde , comme il nous l'apprend par un autre de ses Prophetes. *H*

^G Isai. 1.

^H Malach. 3.



CHAPITRE XV.

TROIS DIFFERENS SACRIFICES

QUoiqu'à proprement parler il n'y ait qu'un Sacrifice établi pour tous les Fideles, qui est celui de la Croix, parce que ceux qui l'ont précédé, & celuy que Nous offrons l'ont pour fin & pour objet. J'en remarque néanmoins trois differens, qui me paroissent plus élevez les uns que les autres, sçavoir le Sacrifice de la Synagogue, le Sacrifice de l'Eglise militante, & le Sacrifice de l'Eglise Triomphante. Les Fideles, qui se conduisoient par les preceptes de la Loy écrite, offroient une pure Creature; Nous offrons

dans

dans la Loy de grace un Dieu Homme tout ensemble , ou pour parler le langage de l'Ecole , une creature substantiellement unie au Createur. Le Sacrifice que les Saints offrent dans l'Eternité , est un Sacrifice de louanges, que ces esprits bienheureux rendent à la Majesté divine , ils chantent ses perfections infinies dans leurs divins concerts , ils élevent sur toutes les autres, sa sainteté, en repetant d'un commun accord ces paroles , *Saint, Saint, Saint.* A

On offroit dans la Loy écrite une victime qui estoit morte , & dans la Loy de grace nous presentons une Hostie qui est immortelle , & celle qui est offerte par les Saints dans l'Eternité, est vivante & éternelle , & l'on peut dire que pour rendre leurs louanges , & leurs actions de graces plus parfaites, ils

A Sanctus , Sanctus , Sanctus.

offrent la majesté divine à elle-même.

Ceux qui vivoient dans le temps de la Loy ancienne , presentoient leurs Sacrifices par leurs Oraisons seulement , parce que nôtre salut n'estant pas commencé dans le chef, on prioit le Tout-Puissant d'en faire l'accomplissement ; Mais pour offrir dans la Loy nouvelle le Sacrifice qui luy est propre , on joint aux prieres des louanges & des actions de graces , parce que nôtre salut ayant reçu sa perfection en Jesus Christ, on demande qu'elle passe jusques aux membres de ce chef adorable. Nous louons Dieu d'avoir fait l'un , & nous le prions de faire l'autre. Mais dans la gloire le Sacrifice est accompli avec de louanges seulement , parce que le salut estant achevé sur tout le corps mystique de Jesus-Christ , les membres unis au chef apres avoir reçu par cette union les influences de la grace , recevant aussi

celles de la gloire dans cet heureux état, ils n'ont plus rien à demander à celui qui a tout donné: mais nous devons le louer sans cesse des graces qu'il a repandues, & qu'il repand continuellement sur nous, avec une profusion convenable à sa bonté & à sa Toute-Puissance, nous le remercions d'avoir rompu les liens qui empêchoient l'entier accomplissement de nôtre salut, & le dernier terme de nôtre gloire.

Les Peres de l'Eglise remarquent apres l'Apôtre, que les Saints se trouvant pour ainsi dire consommés par leur union en un seul homme, sont comme un homme qui subsiste toujours par sa vertu, comme un Sacrifice d'une subsistence immortelle, & enfin comme un feu qui brûle toujours aux yeux de Dieu, sans jamais se consumer, & qui sont ainsi élevés sur les autres Creatures, par les

louanges qu'ils donnent à l'Eternel ; Ils l'adorent , & ils admirent sa justice , pour les maux qu'ils ont souffert dans le cours d'une vie mortelle ; Enfin ils reconnoissent sa bonté & sa grandeur , par la possession entiere des biens qui font leur felicité.

Je vois donc dans l'Eternité deux élévations des Fideles ; La premiere est de nos desirs & de nôtre amour dans le temps ; La seconde qui se fera apres la resurrection sera plus visible. Jesus-Christ qui en est le principe , nous fait paroître l'une & l'autre. Il opere la premiere par le Ministère des Prêtres , qui portent nôtre amour dans le Ciel , & il doit operer la seconde comme un prodige de sa puissance , qui apres le jour du jugement, surprendra les Anges même , lors qu'ils verront nos corps glorieux élevez dans l'Eternité.

C'est de ces deux élévations qu'on

doit entendre ces paroles , que le Prêtre dit à l'Autel , & qui doivent toujours occuper nôtre cœur & nôtre esprit, *B Commandez Seigneur, que ces choses soient portées par les mains de vôtre S. Ange à l'Autel de l'Eternité.* Et pour obtenir ce bien, nous offrons au Pere Eternel son fils unique.

Mais quelque grande que soit sur nous l'élevation des bienheureux & du Sacrifice qu'ils offrent, nous pouvons dire, que le Tout-Puissant, pour punir l'orgueil des premiers Anges, a voulu donner à l'homme des marques de sa miséricorde, l'élevant au dessus de la condition humaine, & luy donnant un privilege qui le rend en quelque maniere supérieur aux celestes intelligences.

Il luy permet de monter à l'Autel qui represente le Sanctuaire du Tres-

B Iube hæc perferri per manus Sancti Angeli tui, in sublime altare tuum. Canon. Missæ.

Haut dans l'Eternité, & il se sert de son ministère, pour y rendre son fils present par la vertu de ses paroles, comme dans l'Eternité il produit son Verbe ; de sorte que l'homme lors qu'il se presente à l'Autel pour offrir le Sacrifice, peut dire avec bien plus de raison que le premier Ange ; *Quelque foible que je sois, je m'éleveray pourtant jusqu'au Trône du Tres-Haut, & le Tout Puissant me fera part de sa plus noble prerogative.* Pourquoi ce miracle paroît il incroyable à nos adversaires ? blesse-t-il les droits de la divinité ? passe-t-il les bornes d'une puissance infinie ? Pour former l'homme d'un peu de poudre sur un modele qui l'a rendu l'image de son Createur, pour donner à ce premier homme une compagnie tirée de son côté, en un mot pour operer tant de merveilles qui font l'ornement du monde, falloit-il une vertu moins di-

vine dans le Pere Eternel , que pour
changer la substance du pain & du
vin au corps & au sang de son Fils
incarné par la force de ses paroles ?
Si Dieu sans rien diminuer de sa
gloire a voulu que son Fils demeurât
neuf mois caché dans le sein d'une
Vierge , & qu'il fut sujet à toutes les
foiblessees humaines , excepté le pe-
ché , pourquoy donc ne pourra-t-il
pas , pour faire éclater sa misericorde
pour les hommes , sans perte de sa
grandeur , se renfermer sous des ac-
cidens , apres avoir détruit toute la
substance du pain & du vin ?





CHAPITRE XVI.

EXPLICATION DE CES paroles mal entendües par Messieurs de la R. P. R. La chair ne profite point, les paroles que je vous dis, sont esprit & vie.

Messieurs de la R. P. R. qui comme j'ay déjà remarqué, prennent toujourns l'Escriture à contre-sens dans les matieres de contro-verses, n'ont jamais bien entendu ces paroles de Jesus-Christ, *la chair ne profite point : les paroles que je vous dis, sont esprit & vie* ; Ils ont crû que ces paroles prononcées par le Fils de Dieu instituant ce Sacrifice, n'avoient point d'autre signification que celle qui attribué au Sacrement,

une vertu surnaturelle , capable de nourrir nos ames , & que cet effet tout divin ne devoit point estre attribuée à sa chair ressuscitée.

Mais le veritable sens des paroles du Sauveur est , que son corps & sa chair ne nourrissent nos ames que par leur union avec la divinité , & que si par impossible cette union pouvoit cesser , l'effet qu'elle produit par ce Sacrement , cesseroit aussi.

C'est une verité dont on ne peut douter , & il faut entendre ces paroles , comme si le Fils de Dieu avoit dit , la chair dont je vous ay parlé , & qui doit nourrir vos ames , n'est pas sujete à la corruption & à la mort comme la vôtre : Mais c'est une chair celeste , & ornée des avantages propres aux esprits.

Il a voulu nous apprendre par là que le S. Esprit est le principe de l'Eucharistie , & nous montrer en

même temps que sa fin est la vie éternelle.

Les Juifs faisoient deux difficultez que le Fils de Dieu éclaircit par ces deux paroles, *esprit & vie* ; Comment cet homme pourra-t-il, disoient les Juifs, nous donner sa chair, & sur quoy fonde-t-il la promesse qu'il nous fit, en assurant qu'elle nous doit rendre immortels ? Nos Peres n'ont pû éviter la mort, quoiqu'ils eussent esté nourris de la Manne.

Jesus-Christ explique ces doutes par ces paroles *esprit & vie*, & comme s'il avoit voulu dire, cette chair qui doit vous servir de nourriture, ne sera pas telle qu'elle vous paroît, l'union qu'elle a avec l'esprit Saint l'a doit couvrir d'un voile mystérieux, & l'a cacher sous d'autres especes, & qui seront comme des moyens pour en estre nourris spirituellement, en l'a recevant par la bouche

du corps, cette chair qui vous paroît mortelle & corruptible, deviendra esprit & vie, c'est à dire une source de graces pour ceux qui l'a mangeront dignement, & le gage pretieux de l'immortalité.

Il me semble que ces paroles peuvent avoir un sens conforme à la pensée de Iesus-Christ, & que ce divin Sauveur nous a dit que la chair devoit avoir deux conditions qui ne peuvent jamais se trouver dans les alimens naturels & ordinaires aux hommes; Car au lieu que ce qui peut servir de nourriture au corps, doit estre mort, & mis en pieces, la chair de Iesus-Christ a cela de propre, que pour estre l'aliment de nos ames, il faut qu'elle soit vivante & indivisible, comme une substance spirituelle. Il faut encore qu'elle soit vivante, pour nous communiquer, suivant l'expression des Peres de l'Egli-

se, les semences de la vie éternelle, qui agissent sur nous pour nous changer en cette viande, qui nous nourrit au lieu que les alimens qui sont destinez pour l'entretien de la vie corporelle, se changent dans la propre substance de celuy qui les mange.

La nourriture de nos ames doit estre aussi indivisible, pour nous unir à un même homme, & pour nous rendre tous ensemble un même corps animé de son esprit, cette chair se communique vivante & toute entiere à ceux qui l'a reçoivent, & elle nous unit les uns aux autres, comme elle s'unit à chacun de Nous

Il est donc à propos pour comprendre la grandeur du Sacrifice, de supposer quatre circonstances, qui accompagnent cet auguste Mystere. La premiere est la vertu qui opere, & c'est une vertu celeste, ou pour mieux dire l'esprit de Dieu; La seconde

conde est la fin pour laquelle il nous donne ce gage de son amour, & c'est la véritable vie qui ne doit jamais finir.

Les deux autres circonstances sont les deux conditions de la chair offerte dans le Sacrifice. L'une est d'estre toute spirituelle, estant produite par le S. Esprit. L'autre est d'estre toujours vivante, parce qu'elle est une source de vie à ceux qui ont les dispositions nécessaires pour l'a recevoir; C'est pour cela que Jesus-Christ attribué la Resurrection de nos corps, & qui nous doit rendre tous unis, comme les membres de l'homme parfait, à la nourriture celeste qu'il a établie pour nos ames, Nous assurant qu'il doit faire sortir du tombeau ceux qui auront mangé dignement ce pain, pour les faire vivre glorieusement dans l'Eternité, & c'est sans doute, ce qui a obligé un

Pere de l'Eglise d'appeller ce Sacrement, la semence de la gloire qui est le partage des bienheureux, parce que Jesus-Christ a institué ce Sacrement en un état glorieux, quoiqu'il fut encore dans une condition passible, ayant voulu prevenir les prerogatives de la gloire, qui devoient le distinguer & l'élever infiniment sur la condition des mortels.

Mais pour donner plus d'étendue à cette pensée, il faut remarquer que Jesus-Christ qui n'estoit pas mortel par sa nature; puis que n'ayant jamais esté sujet au peché, il n'en devoit pas porter la peine, il s'estoit néanmoins rendu volontairement sujet à la mort, & pour marquer que cet engagement n'estoit pas l'effet d'une contrainte, mais un choix qu'il avoit bien voulu faire; Il se dégageoit quelque fois de cette condition mortelle, & il suspendoit pour un temps

le cours de nos foiblesses, qui font que tous les hommes doivent mourir, & que cette peine est la suite de leur peché. C'est pour cela que Jesus-Christ voulut comme a remarqué un grand Pape *A*, avant même sa resurrección donner à son corps mortel les qualitez d'un corps glorieux, qu'il prenoit en divers temps. Il prit la subtilité dans sa naissance, lors que sans rien alterer de la virginité de sa mere, son corps sortit en un moment du sein qui le renfermoit, il se donna l'agilité lors qu'il marchoit sur les eaux, & que cet élément fluide luy servoit de marchepied; Il parût sur le Thabor plein de gloire & de clarté, & il rendit son corps exempt de douleurs & de souffrances, & de l'Empire de la mort, qu'il alloit néanmoins souffrir aux yeux des Anges &

A Innoc. 3. de Sacrific. Missæ.

des hommes , lors qu'instituant ce Sacrement , il y renferma son corps sous les simples apparences du pain dont il détruisit la substance par sa parole, & comme apres sa Resurrection il devoit faire voir sur son corps quoique glorieux , une marque de foiblesse , quand il mangea avec ses Disciples, qu'encore qu'il fut exempt de toute sorte d'infirmité , il voulut aussi donner l'impassibilité à son corps , qui estoit sujet à la mort & aux souffrances , & il le rendit revêtu de cette qualité glorieuse , en luy donnant par sa puissance , le voile mystereux de ce Sacrement auguste qui le cache à nôtre foy.

Supposant donc ces veritez, nous pouvons dire apres S. Irenée, que la chair de Jesus-Christ presente dans l'Eucharistie , est la semence de la gloire, puis que ce grand S. a prouvé la Resurrection de nos corps par la

verité de ce Sacrement. Car si le Calice, disoit-il, & le pain par la parole toute divine devient l'Eucharistie du corps & du sang du Seigneur, qui donnent à nos corps une force toute divine, un accroissement surnaturel, comment osent ils nier que nôtre chair, qui reçoit le corps & le sang de Iesus Christ, & qui est même un de ses membres, ne soit pas capable de recevoir ce bien surnaturel & celeste, que le Seigneur nous a reserve, qui est la vie éternelle ^B ?

Car comme le sep de la vigne qui a pris racine en terre, produit son fruit dans le temps, & le grain de froment jetté & détruit dans le sein de la terre, s'y multiplie par la vertu de l'esprit divin qui contient toutes choses, & qui

B. Quando ergo mixtus calix & tractus panis percipit verbum Dei, fit Eucharistia sanguinis & corporis Christi, ex quibus augetur & consistit carnis nostræ substantia; Quomodo carnem negant capacem esse donationis Dei - qui est vita æterna, quæ sanguine & corpore Christi nutritur, & est membrum ejus.

rend le fruit de ce froment visible aux hommes, & le fait devenir par la vertu de la parole d'un Dieu, l'Eucharistie qui est le corps & le sang de Jesus-Christ, nos corps aussi remis dans la terre dont ils ont esté formez, changez en cette même terre, reprendront la vie dans leur temps, la parole d'un Dieu les faisant ressusciter pour la gloire du Pere Eternel. ^c

Puis que la manducation de la chair & du sang de Jesus-Christ dispose nos corps à ce renouvellement de vie, qui leur doit donner ces qualitez glorieuses, dont le Sauveur enrichit son corps, lors qu'il le cacha

^c Quemadmodum lignum vitis depositum in terra suo fructificat tempore, & granum tritici decidens in terram & dissolutam, multiplex surgit, per spiritum Dei qui continet omnia, quæ deinde persipientiam in visum hominis veniunt, & persipientia verbum Dei Eucharistia fiunt, quod est corpus & sanguis Christi, sic & nostra corpora ex ea trita & reposita in terram, & resoluta in ea resurgent in suo tempore, verbo Dei eis resurrectionem donante in gloriam Dei patris. *S. Iren. lib. 5. adv. Hæres.*

sous le voile & le symbole de ce Sacrement. Ce corps uni comme il est toujours à la divinité du Verbe, n'est-il pas un gage précieux de l'immortalité, pour laquelle nous soupirons? nous en sommes revêtus par l'usage de l'Eucharistie, qui donne à nos corps corruptibles la source qui doit produire une incorruptibilité parfaite, & parce que ce renouvellement que nous attendons pour nos corps, de la chair & du sang du Sauveur, ne commence pas dans le cours d'une vie mortelle, & que la chair de Jesus-Christ nous est seulement donnée, pour nourrir & fortifier nos âmes dans la vie qui leur est propre. Nous disons que cette chair est spirituelle, & que le Sauveur nous l'a fait ainsi entendre, promettant aux vrais Fideles qui doivent manger cette chair, non une vie temporelle, parce qu'il ne l'a donnoit pas comme

un aliment corporel, mais vie éternelle, qui de foy ne peut convenir qu'à nos ames, dont le propre est de vivre par la grace & par les dons du S. Esprit, que le corps de Jesus-Christ toujours present dans l'Eucharistie renferme, pour les répandre sur tous ceux qui se presentent au Sacrifice de nos Autels. *Celuy*, disoit le Fils de Dieu, *qui mangera ma chair & qui se nourrira de mon sang, a la vie éternelle* ^D, comme s'il avoit voulu dire, ce n'est pas pour nourrir le corps que je donne ma chair & mon sang. Cette vie corporelle doit prendre fin avec le temps. Le pain du Ciel qui luy estoit donné autrefois, n'a peu jamais l'a garantir de la mort qui l'a doit détruire. Mais le S. Esprit qui est toujours inseparable de ma chair, que je don-

^D Qui manducat meam carnem & bibit meum sanguinem habet vitam æternam. *Ioan. 6.*

ne par le Sacrement , me rendant present dans l'ame de ceux qui l'a mangeront , non comme une viande terrestre , mais comme un aliment celeste , tout divin & surnaturel, doit donner à ces ames Fideles , une vie qu'on peut appeller une immortalité commencée.



CHAPITRE XVII.

DES DISPOSITIONS NÉCESSAIRES aux Ministres pour offrir le Sacrifice , tant dans l'ancienne que dans la Nouvelle Loy.

LA premiere des conditions que demandoit la Loy ancienne en chacun des Ministres, étoit l'honneur d'une naissance legitime & sans re-

proche , elle vouloit aussi -qu'ils fussent exempts de toute tâche. Ils n'avoient la liberté de s'engager dans le mariage qu'une fois pour épouser une vierge seulement , & dans le temps qu'ils estoient obligez d'offrir le Sacrifice , ils devoient estre separez de leurs femmes , pour se donner entierement à leur Ministère.

C'est aussi sans doute sur cette disposition que les Saints Peres de l'Eglise ont fondé l'obligation indispensable du Celibat dans les Ministres de la Loy de grace , parce qu'ils doivent estre toujours occupez de la grandeur de leur Ministère , qui demande également la pureté du corps & celle de l'esprit, nous remarquons encore que l'Apôtre S. Paul a dressé sur le modele du grand Prêtre , qui servoit à l'ancienne Loy , la forme de tous les Prêtres qui doivent servir à la Loy Nouvelle.

En effet peut-on voir rien de mieux figuré que cette sainteté qui doit estre leur partage, & dont le Seigneur voulut donner une parfaite image dans l'usage qu'on observoit pour la consecration des Prêtres, qui servoient dans le temps de la Loy écrite ? Les oreilles de nos Ministres doivent estre pures & toujours ouvertes, pour entendre la voix du Createur, & les louanges que le Ciel & la terre luy rendent de concert, leurs mains ne doivent estre employées que pour l'exercice des bonnes œuvres, comme leurs actions ne doivent avoir pour fin que la perfection de leur état.

N'est ce pas ce que le Tout Puissant voulut nous représenter par cette ceremonie qu'il fit observer à Moïse, lors qu'il consacroit ses Ministres, voulant que le Chef de son peuple, ce Chef si zelé pour sa gloi-

re & si fidele à ses ordres, apres avoir trempé ses mains dans le sang de la victime qui venoit d'estre immolée, il en répandit quelques gouttes dans l'extremité de l'oreille droite d'Aaron, sur ses mains & même sur ses pieds ? Ce feu que Dieu vouloit estre entretenu sur ses Autels avec tant de soin, & qui ne devoit jamais estre éteint, nous marque le feu dont le cœur de nos Ministres doit brûler sans cesse pour la gloire du Tout-Puissant, & pour le salut du prochain.

Ce zele ardent auquel leur Ministère sacré les engage, les oblige d'estre dans la disposition à repandre s'il est besoin leur sang, & à donner leur vie pour conserver inviolablement le sceau de la nouvelle alliance, que le Fils de Dieu a contractée avec les hommes, parmi lesquels il les a choisis pour en estre depositaires ;

res ; C'est encore ce que Moïse a voulu nous apprendre , lors que parlant aux Israélites , pour les instruire de l'alliance que le Seigneur faisoit avec eux , tenant d'une main la Loy , & de l'autre la coupe remplie du sang de la victime offerte , il le repandit sur le peuple , comme s'il leur avoit dit qu'il estoit tout prêt de mourir , s'ils estoient assez malheureux pour violer la fidelité qu'ils devoient au Seigneur , & que le sang de cette Hostie estoit le gage de ses promesses.

La nouvelle alliance a pour objet la reparation de l'infidelité commise par ceux qui ont violé la premiere Eglise , souhaitant que chacun de ses Ministres eût assez de charité , pour se charger volontairement de l'anatheme , dont la premiere menaçoit ceux qui ne suivoient pas ses maximes. C'est pour cela que Je-

Jesus-Christ ayant bien voulu estre le mediateur de la nouvelle alliance des hommes avec Dieu, il l'a scellée de son sang, & il s'est sacrifié le premier pour nous obliger aussi par son exemple à faire la même chose, & nous offrant volontairement nous mêmes à son pere comme de victimes d'amour.

Trois choses renferment le devoir des Prêtres, si l'on en juge par l'image que la Loy ancienne nous fait voir dans les emplois de ses Ministres. Dieu les reduisit à trois chefs. Le premier les obligeoit de monter à l'Autel, & pour satisfaire au second ils devoient offrir des parfums; Le troisiéme enfin demandoit qu'ils portassent toujourns l'Ephod.

Voilà en peu de mots ce que doit faire un Ministre de Jesus-Christ; Il faut qu'il monte à l'Autel par l'excellence de sa vertu, pour n'en pas

prophaner la sainteté, il y doit brûler de l'encens par l'ardeur de sa charité, & par la ferveur de ses prières. Il faut aussi qu'il porte l'Ephod, c'est à dire qu'il ne fasse rien voir que de pur & de saint dans toute sa conduite extérieure.

Dieu voulut nous marquer encore les qualitez nécessaires aux Ministres de son Eglise par les dispositions qu'il donna à Beseleel & à Ooliab qu'il choisit autrefois pour élever son Tabernacle, qui estoit la figure de l'Eglise. L'Ecriture nous apprend, que Dieu les remplit d'une sagesse consommée, d'une intelligence parfaite, & qu'enfin il leur donna une entière connoissance, de tout ce qui regardoit l'élevation du Tabernacle; Ce sont là les glorieux avantages que reçoivent les Prêtres, lors que dans l'ordination, l'Evêque leur impose les mains, comme pour leur faire

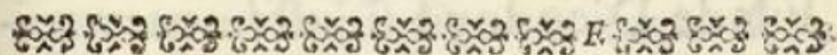
entendre que Jesus-Christ, dont ils tiennent la place, leur communique la plénitude de son esprit, & de ses dons.

Je sçay bien que les P. R. nous opposent depuis long temps, que plusieurs de nos Ministres deshonnorent le Sacerdoce, & que leurs mœurs ne répondent pas à la perfection que demande leur état.

Mais ce reproche quelque grand qu'il soit, peut-il diminuer la vérité du Sacrifice de nos Autels? sa dignité & l'excellence du Sacerdoce institué par Jesus-Christ, qui est le premier Prêtre, est absolument independante de ses Ministres. La lumière du Soleil en est-elle moins pure & moins éclatante, pour se communiquer aux choses les plus impures & les plus cachées?

La grandeur & la vérité du Sacrifice, ne depend donc pas de la qua-

lité des ministres qui en sont les dispensateurs ? Car enfin s'ils sont indignes du Sacerdoce, ils font souffrir l'Eglise de Jesus-Christ, & nous souhaiterions que nos freres separez ne voulussent plus avoir la cruauté des Vautours, pour déchirer comme ils ont fait le sein de cette mere affligée.



CHAPITRE XVIII.

DE LA COMMUNION *sous une espee.*

QUoi que Jesus-Christ ait donné à son Eglise sur ses enfans, toute son autorité, les P. R. néanmoins luy disputent temerairement ce pouvoir. Ils se sont soulevés contre elle, parce qu'elle a jugé à propos de retrancher aux Laïques dans

la Communion l'usage du Calice ; qu'elle a réservé seulement pour les Prêtres qui sont les Ministres. Cette mere des Fideles qui n'est inferieure qu'à son Epoux , regle toujourns ses jugemens sur la verité éternelle , de sorte qu'on ne peut sans une extreme injustice , l'accuser de quelque erreur , & luy contester le privilege de cette infailibilité glorieuse , que le Fils de Dieu luy a si justement acquise , & qu'il luy conservera toujourns comme un gage de son amour.

L'Eglise pouvoit-elle avoir plus de raisons pour établir cette discipline ? Ne devoit-elle pas éviter le danger de repandre parmi la multitude de ceux qui approchent de ses Autels pour participer à son Sacrifice , le sang d'un Dieu incarné ? Cette Epouse de Jesus-Christ n'a-t-elle pas toujourns eu le desir de recevoir les Fideles sans aucune distinction à la

table sacrée où elle les nourrit de ce pain celeste ? Cependant s'il eut esté absolument necessaire, qu'ils reçussent le Calice pour n'estre pas privez de recevoir le sang de Jesus-Christ ; Combien en eut-on trouvé, qui ne pouvant souffrir le vin, par un dégoût que la nature leur a donné, n'eussent peu communier suivant l'ordre qui eut esté établi ? & dans un temps de maladies contagieuses, les maux ne se fûssent-ils pas communiquez par l'usage d'une même coupe à ceux qui eussent esté les plus saints ? C'est ce qui a obligé l'Eglise de supprimer aux Laïques l'usage de la coupe dans le Sacrement de l'Autel.

Puis que l'Eglise condamnant l'erreur d'Eunomius a pû établir dans le Bâême trois différentes immersions, & les reduire ensuite à une seule aspersion, pour ne paroître pas ap-

prouver l'heresie d'Arius, pourquoy n'aura-t-elle pas aussi la même liberté pour prescrire à ses enfans, l'usage de ce Sacrifice?

Si l'Apôtre a bien pû dire aux Corinthiens *A*, que lors qu'il seroit parmi eux, il établiroit divers chefs d'une discipline qui leur estoit inconnüe. Pourquoy donc ne pas accorder la même liberté à l'Eglise.

Les paroles sur lesquelles Messieurs de la R. P. R. se fondent, pour se recrier contre le retranchement de la coupe, ne regardent pas tous les Fideles en general, si elles sont bien entenduës; Il est vray que Jesus-Christ a dit *bevez en tous*: Mais il est certain que ce commandement ne regardoit que les Apôtres, qu'il consacroit alors Prêtres & ministres dans cet auguste Sacrifice, ce qui paroît par ces paroles de S. Marc, &

A I. Cor. II.

ils en beurent tous, c'est à dire ceux qui estoient presens. Où il paroît qu'il est bien necessaire que le Sacrifice soit offert sous les deux differentes especes, & qu'il faut necessairement que les Ministres du Sacrifice communient sous l'une & sous l'autre, à cause de la qualité des Sacrificateurs qui leur est propre: Mais que les simples Fideles, recevant l'Eucharistie comme Sacrement, il leur suffit de l'a recevoir sous une seule espece, qui contient & renferme veritablement Jesus Christ tout entier; Jesus-Christ n'obligea par son precepte que ses Apôtres, lors qu'en instituant le Sacrifice, il voulut les engager à le renouveler toujours, faisant ce qu'il avoit fait.

Le precepte que cet adorable Maître leur donna par ces autres paroles, *Faites cecy en memoire de moy*, ne peut non plus estre entendu, com-

me un ordre pour tous les Fideles , de recevoir les deux especes ; D'ailleurs l'Apôtre si éclairé n'auroit pas ajoûté en vain , *Toutes les fois que vous boirez* ; S'il n'avoit prévû les raisons que l'Eglise pourroit avoir de retrancher à tous les Laïques , la Communion sous l'espece du vin.

De pretendre qu'ils ne sçauroient, sans recevoir les deux especes , annoncer la mort du Sauveur, c'est une erreur qu'on ne peut soutenir ; puis qu'ils pourroient renouveler le souvenir de cette mort sans recevoir aucune espece. Si dans la Loy ancienne le Prêtre qui ne mangeoit pas de la victime, que l'Holocauste consumoit entierement , & si celui qui sacrifioit pour l'expiation de ses fautes , sans rien prendre de l'Hostie , ne laissoit pas pourtant par l'offrande qu'ils faisoient , de représenter une image de la mort de Jesus-Christ , quoi

qu'elle ne fût qu'attenduë, leur foy en attiroit le fruit, & l'expiation des pechez. Les Fideles ne peuvent ils pas aussi rappeler la memoire de cette mort, lors qu'avec le Prêtre ils presentent la victime, sans neanmoins la recevoir dans la communion sous les especes.

Il faut donc convenir que le Sauveur par ces paroles, *Faites cecy en memoire de moy*, comprenoit plusieurs actions, dont les unes regardoient les Apôtres & les Prêtres qui leur ont succédé dans ce divin Ministère, comme s'il leur avoit dit, Vous consacrez l'Hostie, vous la donnerez aux Laïques. Les actions que le Fils de Dieu demanda à tous les Fideles, se reduisent à la manducation de la victime, que les Prêtres devoient après l'avoir offerte, leur presenter pour aliment, sous une ou sous deux especes, suivant l'ordre de

l'Eglise , sans craindre aucune diminution de la grace que produit ce Sacrifice , parce que celuy qui leur a dit ces paroles ; *Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme , & si vous ne bevez son sang , vous n'aurez pas la vie en vous , est le même qui leur a dit que ceux qui mangeroient ce pain celeste , vivroient éternellement.*





CHAPITRE XIX.

DES DISPOSITIONS NÉCESSAIRES à tous les Fideles pour participer à ce Sacrifice.

CE Sacrifice si auguste & si redoutable, nous fait voir que nous ne devons jamais approcher de l'Autel, sans estre unis par les liens d'une charité mutuelle; Depuis que le premier homme a causé deux grands maux, dont le premier nous a éloignés du Createur & le second du prochain. Le Nouvel homme a reüni les parties divisées, sa Croix nous a reconciliés avec son Pere, & continuant à son Autel nôtre reü-

nion avec Dieu, il nous rend unis tous ensemble par le lien de la charité, nous défendant le Sacrifice si nous avons violé l'alliance, qu'il nous a ordonné d'entretenir avec nos Freres.

Il ne nous veut voir à l'Autel que pénétrés d'un feu divin, qui nous rend élevés comme des Aigles dans le Ciel. C'est pour cela qu'il nous a dit que les Aigles sont toujourns inseparables du corps mort, voulant nous marquer par cette expression l'état de mort auquel son corps a esté réduit, pour nous retirer du tombeau, dont nous n'aurions peu sortir s'il ne se fût rendu mortel. Il nous donne le nom d'Aigles, pour nous apprendre que celuy qui approche de ce corps, doit n'avoir rien de commun avec la Terre, que son cœur & sa volonté doivent estre comme deux ailes qui l'élevent dans le

Ciel, & qu'il faut que le Soleil de Justice soit l'unique objet de ses regards & de ses desirs.

Mais parce que les Ministres de ce Sacrifice, sont établis par le Seigneur pour juger des dispositions qui sont nécessaires à ceux qui se présentent à l'Autel, je remets tout à leur jugement, & au zele qu'ils doivent avoir pour empêcher la prophanatiō des saints Mysteres. Ils sçavent que le Seigneur ne laissa pas impunie cette complaisance aveugle du grand Prêtre Heli pour ses enfans : Mais ils doivent éviter avec les mêmes precautions de tomber dans ces extremittez, une trop grande severité qui rebute, & une douceur pernicieuse qui entretient le relâchement, puis qu'Elie éprouva par luy même, combien il est dangereux de ne pas regler son zele par les mouvemens de la charité.

Il faut aussi que les Fideles se détrompent de l'erreur, qui leur persuade qu'ils ont droit, de se presenter à l'Autel les jours des Fêtes, soit qu'ils se trouvent disposés, ou même qu'ils en soient indignes. Ils doivent plutôt rechercher avec soin cette pureté, qui peut seule les rendre dignes d'approcher des saints mysteres, puis que S. Chrysostome ^A nous apprend qu'il n'y a point d'autre temps plus propre, pour se presenter au Sacrifice, que le temps de l'innocence & de la sainteté des mœurs.

Que chacun donc s'éprouve soy-même, suivant le commandement de l'Apôtre ^B, s'il veut avoir part à ce pain celeste, qui est la nourriture des Anges, de peur que confondant ce qu'il y a de plus saint & de plus auguste dans le Ciel & sur la Terre,

^A In primam & secundam ad Cor.

^B 1. Cor. cap. 11,

avec ce qu'il y a de plus commun dans la nature , & ne voulant pas distinguer cette manne celeste des viandes terrestres & materielles , il ne se trouve coupable du plus grand de tous les crimes , qui est la mort d'un Homme-Dieu , & ne se rende luy-même le ministre de sa condamnation.



CHAPITRE XX

& dernier.

*INSTRUCTION POUR ASSISTER
avec fruit au Sacrifice de
la Messe.*

UN Chrétien qui veut estre present & participer aux graces que le Seigneur y distribue, doit

A a iij

suivant l'avis du Sage , pour n'estre pas comme un homme qui tente Dieu , preparer son ame à cette action , qui est la plus excellente & la plus sainte priere que l'Eglise puisse offrir à Dieu. Pour estre dans la disposition que Jesus Christ exigeoit ~~de~~ ceux qui devoient prier son Pere , il faut qu'il rentre, en luy même, qu'il ferme la porte , c'est à dire les sens interieurs & exterieurs à toutes les pensées qui pourroient dissiper son esprit. Se trouvant dans ces dispositions , il faut qu'il soit convaincu de ces verités importantes, qui doivent luy servir d'entretien, & dont le souvenir inspire le respect que nous devons tous à ce Sacrifice.

Il doit 1. estre persuadé que la Messe est le seul & unique Sacrifice, que l'Eglise Militante a offert au Pere Eternel ; & quelle luy doit offrir jusques à la consommation des

siècles , suivant l'ordre qu'elle en a
receu de Jesus Christ son *Espoux* ,
il faut aussi que ce fidelle reconnois-
se que ce Sacrifice de nos Autels est
un renouvellement de celuy de la
Croix , & le même Sacrifice dont
l'offrande se continuë , & se renou-
velle d'une maniere differente de cel-
le qui se fit sur la *Croix* , en sorte
que nous n'avons dans la loy de gra-
ce qu'un seul & unique Sacrifice ,
dont la victime qui est *Jesus-Christ*
a esté immolée avec effusion de sang
sur le *Calvaire* aux yeux des *Anges*
& des hommes , & qui est offerte
encore tous les jours sur nos Autels,
où nous l'immolons mystiquement ,
& sans en répandre le sang ; Cette
pensée apprendra à celuy qui en oc-
cupe son esprit , que nous devons
assister à la Messe avec une pieté aus-
si fervente , & avec les même sen-
timens de zele, que le *Disciple* bien

aimé, la Vierge Mere de Jesus-
~~Christ~~ esprit éprouvoient interieurement,
 lorsqu'ils furent presens au Sacrifi-
 ce de la Croix.

On doit en second lieu, conside-
 rer que l'Eglise en offrant ce Sacri-
 fice veut rappeler dans nôtre ~~Christ~~
 la mémoire des principaux Mysteres
 de l'avenement du Fils de Dieu, &
 de ses actions qui ont le plus de part
 à la redemption des hommes : & ce
 souvenir est capable de nous inspirer
 des sentimens d'amour, & de recon-
 noissance envers nôtre divin re-
 dempteur.

Et la troisieme verité dont un fi-
 delle doit être convaincu ; Est qu'il
 faut considerer la Messe où le Sacrifi-
 ce de la Croix, comme le centre
 & le dernier terme qui renferme &
 qui accomplit tous les anciens Sacri-
 fices, qui en étoient la figure ; tant
 ceux qu'on offroit pour reconnoître

la souveraine autorité de Dieu sur toutes choses, que ceux qu'on luy presentoit pour la remission des pechès dont les hōmes estoient coupables, ou pour luy marquer leur reconnaissance des graces qu'ils obtenoiēt de sa bonté; C'est pour cela que la Messe est non seulement un véritable holocauste par lequel nous honorons la Souveraine Majesté du createur; Mais un Sacrifice que nous offrons pour desarmer sa Justice, par l'expiation de nos fautes, & pour obtenir de son amour les graces qui nous sont nécessaires. le Chrestien convaincu de ces veritez entrant dās l'Eglise, se doit considerer comme un pecheur coupable de beaucoup de fautes, & sujet à des grandes imperfections; Et sçachant que rien d'impur & de souillé ne doit paroistre devant Dieu, il faut qu'il prenne de l'eau benite, & cet acte de pieté

tout extérieur qu'il est, purifie l'ame d'un Chrestien, lorsqu'il le fait avec une foy vive & animée d'amour & il efface ainsi les fautes legeres où il est tombé.

A quoy peut mieux penser, ensuite le Chrestien qu'à la Sainteté du lieu où il est ? Quand il voit cette communication qui se fait sur les Autels entre Dieu & les hommes, dont les prieres luy sont presentées par les Anges visibles qui sont les Prêtres, & par les esprits bien-heureux, qui élevent sur l'Autel de l'éternité, les Sacrifices & les vœux que nous offrons, il voit pour ainsi dire une échelle Mysterieuse qui descend du Ciel en terre, semblable à celle que Jacob vit en songe. A Bethel il doit entrer avec ce Patriarche dans les mêmes sentimens de Religion & de pieté, pour la sainte-

té du lieu où il est ; & dire interieurement avec Jacob , ce lieu est vraiment saint & consacré au Seigneur, ce ne peut estre que la maison de Dieu , & la porte du Ciel : J'y dois donc venir non point par habitude, par coûtume ny pour satisfaire seulement au precepte de l'Eglise: mais pour reconnoître par un culte interieur & exterieur , Souveraine Majesté de Dieu pour l'adorer en esprit & en verité , par un aveû sincere de ma foiblesse & de mon neant.

Quand le Prêtre pavoit revêtu de ses habits sacerdoteaux, sortant de la Sacristie : les fidelles qui le voient peuvent se représenter Adam le premier des hommes, sortant tout pur & tout Saint de la main du Createur qui venoit de le former , & ce souvenir les doit porter à prier le Seigneur de leur rendre cette robe d'innocence , & de sainteté , qu'ils

ont receu dans leur premiere creatiõ,
& que le pechè leur a fait perdre.

Le Prêtre paroissant aux pieds de l'Autel où il flechit le genouil, nous aduertit de l'adoration que nous devons rendre au Verbe incarné dont il va estre le Ministre, & descendant ensuite de l'Autel jusques à la dernière marche, il renouvelle dans l'esprit de tous les assistans le triste souvenir de cet estat de bassesse où le premier homme est tombé avec tous ses descendans : les fideles qui sont presens, rappelant ainsi la memoire de ce peché ou la naissance les a engagés, & de tous les autres dont ils sont coupables par eux mêmes, ils en doivent faire interieurement avec le Prêtre, la confession au Tout-Puissant pour en obtenir le pardon, à la Vierge Mere du Redempteur, à ses bienheureux Apôtres, & à tous les Saints qu'il prend pour ses intercesseurs.

Les

Les Fideles qui ont fait cet aveu de leurs fautes & de toutes les imperfections dont ils sont coupables, doivent suivre en esprit le Prêtre qui monte à l'Autel, & pour marquer leur reconciliation avec Jesus-Christ dont cet Autel est l'image, avec l'Eglise triomphante figurée par les Reliques des Sts. il faut qu'ils baissent interieurement l'Autel avec le Prêtre qui l'honore par un baiser visible.

L'encensement que le Prêtre fait aux Messes solennelles, doit ralumer l'ardeur du zele des assistans, afin que leurs prieres figurées par la bonne odeur de l'encens, devenant plus ferventes, soient plutôt élevées à l'Autel de l'Eternité. C'est ce que le celebrant demande à Dieu lors qu'il encense l'Autel par ces paroles, *que ma priere vous soit adressée, Seigneur, comme l'odeur de cet encens que je vous presente.*

Le chant de l'Introit excite la ferveur des Fideles, & les oblige de demander à Dieu l'infusion de son esprit & de sa grace, avec une pieté aussi fervente que celle des Patriarches & des Prophetes qui demandoient l'avenement du Sauveur, persuadés comme nous devons l'estre les uns & les autres que nous sommes dans l'impuissance de former par nous même une bonne pensée, si la grace de Jesus-Christ ne nous inspire les bons sentimens, & ne nous donne la force de les accomplir.

C'est en continuant cet aveu de nôtre misere & de la foiblesse qui est nôtre partage, que nous élevons nôtre voix pour chanter avec le Prêtre, *Kyrie eleison*, ce qui est repeté trois fois par le celebrant & par les assistans, ils s'adressent ainsi les uns & les autres au Pere Eternel, on luy demande grace & misericorde, &

pour l'obtenir on a recours à Jesus-Christ , on chante trois fois *Christe eleyson*. La repetition qu'on fait trois fois de cette priere , nous marque aussi trois sortes de maux dont nous demandons d'estre delivrés. L'ignorance qui est le partage de tous les hommes , la coulpe où cette ignorance & leur foiblesse les fait tomber , enfin la peine qu'ils doivent souffrir comme pecheurs.

Le celebrant qui chante ensuite *Gloria in excelsis*, nous oblige de nous unir avec les Anges qui adorerent Jesus-Christ dans sa naissance , de le remercier de la grace qu'il nous a faite , lors qu'il s'est revêtu de nôtre nature , le priant de vouloir encore naître spirituellement dans nos ames.

Le Prêtre qui se tourne ensuite vers le peuple pour luy dire. *Le Seigneur soit avec vous , Dominus vobiscum* , doit exciter en nous des nou-

veaux desirs , pour demander à Dieu cette grace qui rende nos ames consacrées par une union indivisible avec la divinité, & par nôtre réponse nous prions le Prêtre de nous obtenir l'infusion du S. Esprit , que nous luy attribuons pour partage , par ces paroles *cum Spiritu tuo* , parce qu'il en doit estre penetré.

Lors que le Prêtre chante les Oraisons , les Fideles doivent prier le Seigneur dans le secret de leur cœur, & unissant leurs prieres à celles de l'Eglise , demander les graces qui leur sont necessaires.

La lecture de l'Epître oblige les assistans d'écouter avec attention les instructions que les Apôtres & les Prophetes nous ont données , & quand le Prêtre dit le Graduel , ils doivent prier le Seigneur de les faire passer de vertu en vertu par les nouveaux progrès qu'ils peuvent faire

dans la vie spirituelle.

Les assistans se tiennent debout lors qu'on fait la lecture de l'Evangile, & ils marquent par cet état leur sincere disposition à obeïr aux preceptes que cette divine parole renferme. Ils font une Croix sur leur front & sur les levres, comme pour dire publiquement, qu'ils ne rougiront jamais de suivre l'Evangile, & que leur plus grande gloire sera toujours d'en confesser la verité. Les Fideles font ensuite comme le Prêtre une Confession publique de leur foy, & protestent par la recitation du Symbole qui se dit à la Messe, qu'ils veulent vivre & mourir dans la Foy qu'ils ont embrassée.

Lors que le Prêtre se tourne vers le peuple pour le saluer par ces paroles, *le Seigneur soit avec vous, Dominus vobiscum*, Tous ceux qui sont presens doivent remercier le Seig-

neur, de les avoir appellés du Royaume des tenebres où ils estoient à la lumiere de son *Evangile*, & de prier de sanctifier leur conduite par ses regles toutes divines, qui sont la source & le principe de la perfection à laquelle nous devons tendre.

Quand le Prêtre fait l'offertoire, il faut que les Fideles prient le Seigneur d'accepter cette offrande pour la remission de leurs pechés, se confiant aux merites infinis de *Jesus-Christ* qui les presente à son Pere, comme le Prêtre son Ministre offre le pain sur la patene. Le mélange que le Prêtre fait de l'eau avec le vin dans le Calice, est comme une leçon pour les assistans, qui leur apprend de prier *Jesus-Christ* de les incorporer avec luy, & de les rendre tous animez de son esprit.

Le lavement des mains du Prêtre, nous avertit de demander à Dieu non

seulement de nous purifier des taches de tous les pechés mortels , dont nous avons fait penitence , mais encore des pechez veniels où nôtre infirmité naturelle nous fait si souvent tomber.

Il faut aussi lors que le Prêtre fait une seconde oblation de la matiere du Sacrifice , estant incliné au milieu de l'Autel , que le peuple s'offre à la tres-Sainte Trinité , à laquelle le Sacrifice est présenté en memoire des principaux Mysteres de nôtre divin Sauveur , de sa Passion , de sa Resurrection & de son Ascension , & que cette offrande se fasse en l'honneur de la tres-sainte Vierge , de S. Jean Baptiste , des Apôtres S. Pierre & S. Paul , & de tous les Saints qui sont dans l'Eglise Triomphante , que le Prêtre & tous les assistans prennent pour intercesseurs.

Le celebrant se tourne vers le peu-

ple pour luy dire par ces paroles , *Orate Fratres* , de prier comme il fait le Seigneur , que sans s'arrester à leurs imperfections, il ait pour agreable le Sacrifice qu'ils luy presentent tous ensemble.

Après toutes ces dispositions qui precedent le Sacrifice , le Prêtre commence la Preface que S. Augustin ^A nous a expliquée dans un de ses Sermons qu'il faisoit aux enfans qui avoient receu depuis peu le Bâême. Le celebrant avertit donc les assistans d'élever leur cœur en Haut. En effet puis que Jesus-Christ nôtre Chef est dans le Ciel , ne devons nous pas luy estre unis comme ses membres ? Il ne nous a precedés par son éloignement , que pour nous obliger de le suivre , c'est pour celà que les Fideles répondent qu'ils ont

^A Sermon. 227. in die Paschæ 4. ad infantis de Sacramentis novæ editionis.

leur cœur & leur esprit uni à Dieu ,
& afin qu'ils ne croient pas que cette union est un effet de leur mérite ,
& que c'est par leurs forces naturelles qu'ils ont aquis cet avantage; Le Prêtre les avertit ensuite de remercier le Seigneur , de ce que la grace separe leur cœur de la terre , où il seroit toujors attaché , si le S. Esprit ne luy donnoit cette élévation ; A quoy les Fideles ajoûtent qu'il n'est rien de si juste que ce devoir qui les oblige de repondre à tous les biens qu'ils ont receu de Dieu par des continuelles actions de graces , & glorifiant le Seigneur avec le Prêtre , ils le remercient en particulier du bienfait , dont l'Eglise fait pour lors memoire. Au jour de la Nativité & dans l'octave , on luy rend graces de ce que se faisant homme il a voulu se rendre visible pour nous. Au jour des Roys , de nous avoir appellés à

l'Eglise & à la foy de l'Evangile par la lumiere de sa grace. Dans le Carême, de nous avoir donné le temps de faire penitence par le jeûne qui mortifie les passions, qui élève l'esprit, & qui nous merite la grace & la recompense éternelle. Dans le temps de la Passion, de nous avoir racheté par l'effusion de son sang sur la Croix. Au temps de Pâques, de ce qu'il a voulu se rendre la victime, qui a effacé les pechez du monde, qui a détruit la mort, s'y estant rendu sujet pour nous, & qui a renouvelé la vie par sa Resurrection. Au jour de l'Ascension, de ce qu'il est monté au Ciel, & nous a donné l'esperance d'y arriver un jour. A la Feste de la Pentecôte, nous le remercions de ce qu'il nous a donné son S. Esprit pour nous faire accomplir sa Loy.

Et parce que nous reconnoissons

nôtre impuissance à le louer & à le remercier comme nous devons, nous nous unissons à Jesus-Christ pour le louer par luy & avec luy, nous empruntons les loüanges que les esprits bienheureux luy donnent dans le Ciel, & nous disons avec eux, *Saint, Saint, Saint, le Seigneur le Dieu des Armées* B, Et enfin nous nous unissons encore aux enfans d'Israël, qui chantoient devant Jesus-Christ au jour de son entrée en la ville de Jerusalem, & nous disons comme eux, *Beni soit celuy qui vient au nom du Seigneur, gloire à Dieu au plus haut des Cieux.* C

Quand le Prêtre commence le Canon de la Messe, il faut que le peuple s'adresse au Pere Eternel, pour luy offrir le Sacrifice comme au

B Sanctus, Sanctus, Sanctus, Dominus Deus Sabaoth.

C Benedictus qui venit in nomine Domini, hosanna in excelsis.



premier principe de toutes choses choses. C'est en cette qualité que le Sacrifice luy est deu. Les fideles le luy offrent par son Fils Jesus-Christ pour toute l'Eglise militante, pour le Pape qui en est le Chef visible, pour l'Evêque du lieu ou l'on est & pour le Roy, parce qu'ils en sont les principaux Membres. Il est à propos ensuite que les fideles fassent memoire avec le Prêtre de leurs proches parens, amis de, ceux même qu'ils prennent pour ennemis, & de tous ceux qui se sont recommandez à leurs prieres pour lesquels ils doivent offrir le Sacrifice.

Le Prêtre s'éleve apres cela en esprit dans le Ciel pour invoquer le secours de la Sainte Vierge, des Apôtres, des Martyrs, des Evêques, & des Confesseurs, pour prier le Seigneur par leurs suffrages d'agrèer le Sacrifice qu'il luy presente.

Il faut donc que les Fideles le suivent de cœur & d'esprit dans cette glorieuse élévation, pour joindre leurs vœux à ceux que fait ce ministre de Jesus-Christ, quand ils luy voyent étendre ses mains sur le pain & sur le vin, qui sont la matiere du Sacrifice, ils doivent rendre hommage à la divinité de tout ce qu'ils sont, de leur propre vie, dont ils luy sont redevables comme hommes, & parce que la qualité de pecheurs leur a merité la mort. Il est nécessaire que les Fideles se representent ensuite tout ce que fit nôtre divin Redempteur, & ce qu'il disoit la veille de sa Passion, lors qu'il institua ce divin Sacrifice & Sacrement, il faut qu'ils considerent en la personne du Prêtre qui en est l'image, comme il prit du pain, & élevant les yeux au Ciel, il le benît, le rompit, & le donna à ses Disciples, en leur disant,

Prenez & mangez cecy est mon Corps,
& comme il prit ensuite le Calice,
& il leur dit, Bevez-en tous, c'est le
sang de la nouvelle Loy qui sera ré-
pandu pour vous. Que peuvent de-
mander les Fideles à Jesus-Christ ?
Si ce n'est qu'il les change en luy,
comme il change le pain & le vin en
la propre substance de son corps, &
que de même qu'il ne demeure par
ce changement qui se fait du pain &
du vin que les seules apparences, sa
grace détruise si bien en eux l'esprit
du vieil Adam, qu'ils n'en conservent
rien dans leur interieur, & que l'ex-
terieur même en soit renouvelé.

L'élevation que le Prêtre fait de
l'Hostie, nous oblige d'adorer Je-
sus-Christ élevé sur la Croix aux
yeux des Anges & des hommes, &
de le considerer comme le media-
teur qui nous reünit à son pere, &
en defarme sa justice.

Il faut ensuite que les assistans offrent avec le celebrant cet adorable Sacrifice au Pere Eternel, en memoire de la mort & de la Passion, de la Resurrection, & de l'Ascension de son Fils dans le Ciel. Ils peuvent même prier ce divin Sauveur, qui est le Prêtre & la victime du Sacrifice, de les offrir à son Pere en même temps qu'il s'offre pour eux.

Les differens signes de Croix que le Prêtre fait sur l'Hostie apres la consecration, font connoître aux Fideles qui sont presens, de qu'elle maniere cette divine Hostie a esté immolée pour eux. Ils doivent prier ensuite le Seigneur avec le Prêtre, d'avoir pour agreable ce Sacrifice, en memoire de la bonté qu'il eut de recevoir le Sacrifice d'Abel, celui d'Abraham, & celui de Melchisedech. Et puis que tous ces Sacrifices n'estoient que la figure de celui

que nous offrons, il n'y a pas lieu de douter qu'il ne soit beaucoup plus agreable à Dieu que tous les autres.

Après cela reconnoissant nôtre indignité pour offrir un tel Sacrifice, pouvons nous faire rien de plus à propos ? que de prier avec le Prêtre J. C. qui est l'Ange du Grand Conseil, de porter luy même cette offrande toute divine au Thrône du Tout-Puissant, parce que Jesus-Christ est seul digne de s'offrir luy-même à son Pere, & de luy offrir son Eglise, il n'y a que luy qui puisse former en nous par son esprit divin les bons desirs suivis des bonnes œuvres.

Il faut ensuite prier avec le Prêtre pour les ames qui sont dans le Purgatoire, pour nos parens & pour nos amis, & nous élevant en esprit dans le Ciel, nous devons demander à Dieu de nous recevoir dans la

Compagnie des Sts. non pas en veuë de nos merites , puis que nôtre partage est le peché & la foiblesse : mais par un pur effet de sa misericorde , qui l'a porté à nous prevenir en nous pardonnant nos pechez.

Après quoy reconnoissant combien nôtre nature est corrompuë & incapable de faire le moindre bien , nous faisons un aveu public , que Dieu forme en nous toutes les bonnes pensées par Jesus-Christ , qui nous fait part de son Sacerdoce Royal. Ainsi nous nous offrons au Pere par le Fils. C'est par luy , avec luy , & en luy, que nous luy rendons l'honneur , la louange , & la gloire qui luy est deuë , pour tant de biens que nous avons receu. Parce qu'il est le mediateur entre Dieu & les hommes , Dieu ne nous donne & ne reçoit rien de nous que par luy avec luy , parce qu'il est égal à son

Pere , & que les mêmes honneurs ,
& la même gloire luy appartient ,
comme au chef de l'Eglise.

Pendant que le Prêtre chante ou
qu'il dit l'Oraison Dominicale , les
Fideles l'a doivent reciter avec luy ,
plûtôt de cœur que de bouche. Car
c'est le cœur qui doit prier. Il faut
apres cela qu'ils se preparent avec le
Prêtre à la sainte Communion ou
réelle ou spirituelle, selon qu'ils sont
disposés , & ils s'y doivent preparer,
en demandant à Dieu cette double
paix , qui consiste dans l'entiere des-
truction du peché , & dans l'extinc-
tion des passions ; & quoi qu'ils sça-
chent bien qu'on ne peut avoir en-
tierement cette paix dans le monde ,
ils doivent neanmoins l'a desirer , &
râcher de s'y avancer , en éloignant
tout ce qui les separe de Dieu. Il
faut qu'ils demandent cette paix, qui
unit tous les membres de l'Eglise

trionphante en quelque lieu qu'ils soient, & qui sont représentés par la division de l'Hostie, qui est une, quoi que selon les especes, elle soit divisée. Car cette partie de l'Hostie que le Prêtre met sur la patene & sur l'Autel, nous represente la partie de l'Eglise, qui triomphe avec Jesus-Christ dans le Ciel, la patene est le symbole de leur ardente charité, & l'Autel represente la durée de leur état.

La seconde partie de l'Hostie qu'il met aussi sur la patene & sur l'Autel, & qu'il joint à la premiere, marque l'état des ames qui souffrent dans le Purgatoire, elles aiment Dieu & sont assurees de leur bonheur, qui n'est differé que pour un temps, & la troisieme partie que le Prêtre laisse tomber dans le Calice, nous figure l'état des ames qui combattent encore sur la terre, & qui ne peu-

vent avoir part au bonheur éternel, que par la participation aux souffrances & à la mort de Jesus-Christ représentée par le Calice. Ainsi il faut demander cette paix qui nous unit à toute l'Eglise, à tous les membres qui l'a composent, soit qu'ils triomphent dans le Ciel, soit qu'ils combattent sur la terre, soit qu'ils soient purifiez par le feu du Purgatoire; Nous devons desirer d'estre unis aux uns & aux autres par ce lien qui dans la naissance de l'Eglise, ne donnoit à tous les Fideles qu'un cœur & qu'une ame, suivant la priere que Jesus-Christ avoit faite à son Pere, lors qu'il luy demandoit de former entre nous une union si étroite, qu'elle eut du rapport avec l'unité, qui est entre son pere & luy. Il faut enfin luy demander cette paix qui vient de luy, qui est l'ouvrage de son divin esprit dans nos

cœurs , & que personne ne peut donner , cette paix qu'il a meritée à son Eglise par l'effusion de son sang , & qu'il a confirmée par sa Resurrection , & par son Ascension dans le Ciel.

Les Fideles doivent ensuite reconnoître & protester qu'ils sont indignes de recevoir le corps & le sang de Jesus-Christ , & dans cette pensée ils empruntent les paroles du Centenier , pour luy dire avec humilité. *Je ne suis pas digne que vous entriés chez moy : mais dites seulement une parole, & mon ame sera guerrie.* D Ils frapent leur poitrine comme le Prêtre, pour marquer que leur cœur a autant de part à ces paroles , que la bouche qui les prononce , & lors que le Prêtre reçoit cette chair adorable de nôtre Sauveur , les Fideles qui sont presens l'a doivent re-

D Dñe non sum dignus ut intres sub tectum meū, sed tantum dic verbo & sanabitur anima mea.

cevoit spirituellement, & prier Jesus-Christ de produire dans leurs cœurs par sa grace, les mêmes effets qu'il y produisoit par une présence réelle.

Ils doivent chanter ensuite avec toute l'Eglise en silence, & dans le secret de leur cœur le cantique de joye. *E* *Je beniray le Seigneur en tout temps.* Quand le Prêtre se tourne pour dire au peuple ces paroles, *le Seigneur soit avec vous, Dominus vobiscum.* Il faut prier Jesus-Christ d'estre & de demeurer toujours avec nous, & luy demander avec zele de nous rendre perseverens dans sa grace. C'est dans cet esprit que nous devons luy adresser encore les dernières oraisons qui se disent par le Prêtre, afin qu'il conserve en nous, ce qu'il a bien voulu y operer par un effet de son amour.

Quand le Prêtre incliné sur l'Au-

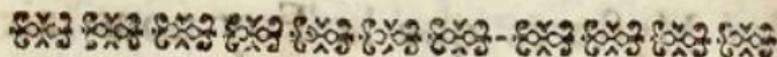
E Benedicam Dominum in omni tempore.

tel demande à la tres-sainte Trinité d'agréer le Sacrifice qu'il a offert ; tant pour luy que pour les autres ; On peut se représenter ce dernier moment, où nous devons recueillir nôtre ame, nos desirs, & toutes nos affections, pour nous offrir à Dieu en qualité de victimes, & pour recevoir la mort, comme un Arrest de la souveraine Justice en punition de nos pechez, & nous souvenant qu'il est déjà dans le Ciel, où il nous attend pour nous faire part de sa gloire, nous y portons par avance tous nos desirs. C'est aussi ce qui nous est représenté, lors que le Diacre prononce ces paroles, *Ite Missa est.* Alors il faut rappeler dans son esprit, ce moment auquel nous serons obligez de sortir de ce monde, pour aller au lieu où la victime toute sainte qui vient d'estre offerte est déjà arrivée. Dans cet esprit on peut se dis-

poser à recevoir la benediction du Prêtre qui nous marque la dernière benediction, que le Sauveur Jesus donnera à la fin du monde à ses élus, quand il leur dira, *Venez vous qui êtes benits de mon Pere, venez prendre possesiss du Royaume qui vous est préparé de toute Eternité.* Enfin comme apres cette benediction que Jesus-Christ donnera à ses élus à la fin du monde, nous irons dans le Ciel, où nous serons éternellement heureux par la veuë de Dieu, pendant que le Prêtre recite l'Evangile de S. Jean, les Fideles doivent adorer un Dieu en trois personnes; Apres avoir adoré le Verbe incarné, pénétrés qu'ils doivent estre de l'amour de ce divin objet qui doit faire nôtre bonheur éternel, ils peuvent sortir de l'Eglise, pleins de joye & de consolation, dans l'esperance de voir un jour dans le Ciel & à découvert,
les

les Myfteres que la Foy nous fait voir tous les jours à travers de ses ombres & de ses obscurités , sur l'Autel de l'Eglise Catholique , où Jesus-Christ est veritablement immolé & offert à son Pere , par le ministere du Prêtre , & veritablement reçu par les Fideles dans la Sainte Communion , qui est le principe & le gage d'une vie glorieuse & immortelle , que nous attendons.





T A B L E

DES CHAPITRES.

CHAPITRE I.

Les hommes doivent rendre à Dieu un culte extérieur qui consiste dans le Sacrifice. page 1.

CHAPITRE II.

Dieu a obligé les hommes dans le temps de la Loy de Nature & de la Loy Ecrite, de luy offrir des Sacrifices, pour satisfaire au culte qu'ils luy devoient, page 16.

CHAPITRE III.

Le Sacrifice de la Messe prouvé par l'Ecriture Sainte, page 25.

CHAPITRE IV.

Le Sacrifice de la Messe reconnu par les Peres de l'Eglise, page 48.

CHAPITRE V.

Le Sacrifice de la Messe prouvé par les Conciles Generaux, page 120.

CHAPITRE VI.

Verité du Sacrifice de la Messe prouvée par ses effets, page 134.

CHAPITRE VII.

Reponse aux difficultez que les Pretendus Reformez forment contre le Sacrifice de la Messe, page 147.

CHAPITRE VIII.

L'institution de ce Sacrifice glorieuse à Dieu & utile aux hommes, page 172.

CHAPITRE IX.

De l'excellence du Sacrifice de la Messe, son rapport avec les anciens Sacrifices, auxquels il a succédé, page 178.

CHAPITRE X.

Autres raisons qui ont donné lieu à l'institution de ce Sacrifice, page 191.

CHAPITRE XI.

Pourquoy ce Sacrifice est appellé Messe? Quel est le sens de ce nom qui n'est pas nouveau dans l'Eglise, quoy que postérieur à la celebration de ce Sacrifice? page 198.

CHAPITRE XII.

En quel temps & par qui le Sacrifice de la Messe a commencé d'être offert? page 218.

CHAPITRE XIII.

Pourquoy le sentiment des Pretendus Reformez est différent de celuy de l'Eglise? page 122.

CHAPITRE XIV.

Le rapport qui est entre les anciens Sacrifices, & Jesus-Christ comme victime, page 233.

CHAPITRE XV.

Trois differens Sacrifices, page 240.

CHAPITRE XVI.

Explication de ces paroles mal entendues par les Pretendus Reformez, La Chair ne profite point, les paroles que je vous dis sont esprit & vie, page 248.

CHAPITRE XVII.

Des dispositions nécessaires aux Ministres pour offrir le Sacrifice, tant dans l'ancienne que dans la Nouvelle Loy, page 261.



CHAPITRE XVIII.

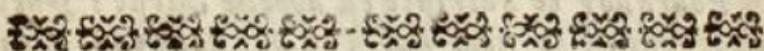
De la Communion sous une espece , page 269.

CHAPITRE XIX.

Des dispositions necessaires pour s'approcher de ce Sacrifice , page 277.

CHAPITRE DERNIER.

Instructions pour assister avec fruit au Sacrifice de la Messe , page 281.



E R R A T A

A la 17. ligne de la dernière page de la Préface ; au lieu de *pour moyen particulier* , lisez *pour moy en particulier.*

<i>Pag.</i>	<i>Lig.</i>	<i>Fautes.</i>	<i>Correction.</i>
51.	24.	populo	poculo.
55.	6.	u'elle	qu'elle.
76.	3.	fusions	fussions.
93.	5.	consecrant	consacrant.
94.	20.	cum offeretur ea	cum offeretur pro
101	9.	preferant	preferent. [ea.
136.	6.	au plus beau jour	à un plus beaux jour.
176.	10.	tous occupés	tout occupes.
246.	20.	compagnie	compagne.
287.	10.	souveraine	la souveraine.



